GROUPE ABS

RAPPORT FINAL

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

PROJET DE SERVICE RAPIDE PAR BUS SUR LA RUE DE LA COURONNE ENTRE LA CÔTE D'ABRAHAM ET LA RUE DE LA CROIX-ROUGE, ARRONDISSEMENT LA CITÉ-LIMOILOU
QUÉBEC, QUÉBEC

CODE CLIENT : **QUEBEC103**
N/D : **E7-14-1933-37**
V/RÉF. : **Projet SRB**

Février 2016

Ville de Québec

RAPPORT FINAL

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

PROJET DE SERVICE RAPIDE PAR BUS SUR LA RUE DE LA COURONNE ENTRE LA CÔTE D'ABRAHAM ET LA RUE DE LA CROIX-ROUGE, ARRONDISSEMENT LA CITÉ-LIMOILOU
QUÉBEC, QUÉBEC

CODE CLIENT : **QUEBEC103**
N/D : **E7-14-1933-37**
V/RÉF. : **Projet SRB**

Février 2016

Préparé par
Pascal Prud'homme, B. Sc., M. Env.
Chargé de projets

Approuvé par
Hamdi Zaghdane, biol., B. Sc., DESS, EESA®
Chef d'équipe | Division Environnement

CONFIDENTIEL
Rapport présenté à

Monsieur Marcilio Gama Coelho, ing. M. Sc. A
Division réseaux périphériques
Centre d'expertise
Ville de Québec
65, rue Sainte-Anne, Édifice Price, bureau 610
Québec (Québec) G1R 3X5

Ville de Québec

CONFIDENTIEL **CONFIDENTIEL** **CONFIDENTIEL**

Ce document est présenté et destiné à l'attention exclusive de la **Ville de Québec** et n'a été distribué ni transmis à aucun autre organisme, ministère, gouvernement ou individu. Ce rapport contient des informations qui sont légalement privilégiées et de nature confidentielle.

Toute diffusion, partielle ou complète, de quelque manière que ce soit, est strictement interdite sans l'obtention préalable du consentement écrit de la **Ville de Québec** et de **Groupe ABS inc.**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Note au lecteur i

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 DESCRIPTION ET OCCUPATION DU SITE 1

2.1 ZONAGE ACTUEL DU TERRAIN ET DES VOISINS IMMÉDIATS 2

2.2 USAGE PROJETÉ DU TERRAIN 4

3.0 MÉTHODOLOGIE 4

4.0 REVUE DES DOCUMENTS HISTORIQUES 5

4.1 CHAÎNE DES TITRES 5

4.2 EXAMEN DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET DES IMAGES SATELLITES 5

4.3 PLANS ET RAPPORTS D'ASSURANCE INCENDIE 7

4.4 DOCUMENTATION DU MDDELCC 10

4.4.1 Demande d'accès à l'information 10

4.4.2 Consultation des répertoires et registres du MDDELCC 11

4.5 DOCUMENTATION DE LA RBQ 12

4.5.1 Demande d'accès à l'information 12

4.5.2 Consultation des registres de la RBQ 12

4.6 DOCUMENTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC 13

4.7 CONSULTATION DE L'INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX 13

4.8 ÉTUDE ANTÉRIEURE OU AUTRE DOCUMENTATION DISPONIBLE 14

5.0 ENTREVUES 15

6.0 RÉSUMÉ DE LA VISITE DU SECTEUR À L'ÉTUDE 15

6.1 VISITE DES LIEUX 15

6.1.1 Particularités du site à l'étude 16

6.2 VOISINS IMMÉDIATS 17

7.0 CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES ET HYDRIQUES 17

8.0 CONTEXTE LÉGISLATIF 18

9.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 19

10.0 PORTÉE, UTILISATION DU RAPPORT ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ 22

11.0 TITRES ET QUALITÉS DES CONSULTANTS 23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Description sommaire du site à l'étude 2
Tableau 2 : Liste des photographies aériennes et images satellites consultées 6
Tableau 3 : Informations de la fiche GTC transmise par le MDDELCC 10
Tableau 4 : Extrait du Répertoire des terrains contaminés du MDDELCC 11
Tableau 5 : Extrait des registres de la RBQ 12
Tableau 6 : Informations provenant des études géotechniques 14
Tableau 7 : Observations et problématiques environnementales potentielles 16

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE
FIGURE 2 : SITES ET OUVRAGES RÉPERTORIÉS DANS UN RAYON DE 250 MÈTRES
FIGURE 3 : LOCALISATION DES ZONES À RISQUE

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : PLANS CADASTRAUX DU TRONÇON À L'ÉTUDE ET DES TERRAINS ADJACENTS

ANNEXE 2 : DOCUMENTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

ANNEXE 3 : RECHERCHE DE TITRES

ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET IMAGES SATELLITES CONSULTÉES

ANNEXE 5 : DOCUMENTATION DE LA BANQ

ANNEXE 6 : DOCUMENTATION DU MDDELCC

ANNEXE 7 : DOCUMENTATION DE LA RBQ

ANNEXE 8 : EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX

ANNEXE 9 : DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

Note : Dans le présent rapport, toute mention de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, ainsi que des divers règlements, guides ou lignes directrices, renvoie à la documentation la plus récente publiée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1.0 INTRODUCTION

Le 18 novembre 2015, **Groupe ABS inc. (ABS)** a été mandaté par monsieur Marcilio Gama Coelho, ing., M. Sc. A. à la Division réseaux périphériques - Centre d'expertise de la **Ville de Québec**, afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase I dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur un tronçon de la rue de la Couronne entre la côte d'Abraham et la rue de la Croix-Rouge dans l'arrondissement La Cité-Limoilou à Québec (Québec). Le but de cette ÉES – Phase I est de déterminer si ledit site a ou n'a pas de passif environnemental et, s'il y a lieu, de faire des recommandations.

Le présent mandat a été réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres de services professionnels, contrat VQ-47017, Études environnementales relatives à des projets spéciaux (Projet SRB), conclu entre la Ville de Québec et ABS.

Ce mandat a également été réalisé selon les termes de la proposition de services professionnels du 12 novembre 2015 préparée par ABS (N/d : E7-14-193337).

Aucun échantillon n'a été prélevé dans le cadre de la présente étude. Il est à noter que cette étude n'a pas été réalisée en application des dispositions de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

2.0 DESCRIPTION ET OCCUPATION DU SITE

Le site à l'étude, de forme irrégulière et d'une longueur d'environ 1 130 m, est constitué d'un tronçon de la rue de la Couronne situé entre la côte d'Abraham et la rue de la Croix-Rouge. Le tronçon à l'étude couvre également une courte partie de la rue de la Croix-Rouge entre les rues de la Pointe-aux-Lièvres et de la Couronne. Ce tronçon est représenté par les adresses 155 à 480, rue de la Couronne, dans l'arrondissement La Cité-Limoilou à Québec.

Le tronçon à l'étude est localisé dans un secteur à vocations majoritairement commerciale et institutionnelle, à l'exception, dans le voisinage du tronçon à l'étude, d'un terrain occupé par une entreprise industrielle œuvrant dans la transformation du tabac (usine Rothmans) et de certains bâtiments commerciaux ayant des locaux résidentiels à l'étage supérieur. Le tronçon à l'étude est composé des lots ou des parties de lots rénovés suivants : 2 453 505, 5 381 925, 1 479 058, 1 479 152 et 1 479 031 du cadastre du Québec, tel que décrit au Bureau de la publicité des droits. La partie nord du tronçon à l'étude est sans désignation cadastrale, puisqu'elle est considérée comme faisant partie de l'autoroute Laurentienne.

Tableau 1 : Description sommaire du site à l'étude

Nombre de bâtiment	N/A
Forme | Longueur	Irrégulière | Environ 1 130 m
Topographie	En pente descendante vers le nord, de la côte d'Abraham jusqu'au boulevard Charest Est, et en légère pente montante vers le nord, du boulevard Charest Est jusqu'à la rue de la Croix-Rouge
Recouvrement du tronçon à l'étude	Asphalte

N/A : non applicable

Les plans cadastraux du tronçon à l'étude et des propriétés voisines sont disponibles en annexe 1.

Les coordonnées géographiques approximatives du site à l'étude sont :

Extrémité sud, à l'intersection de la côte d'Abraham et de la rue de la Couronne :

Latitude nord : 46,812104°
Longitude ouest : - 71,223024°

Extrémité nord, à l'intersection des rues de la Croix-Rouge et de la Pointe-aux-Lièvres :

Latitude nord : 46,819565°
Longitude ouest : - 71,230692°

La localisation générale du tronçon à l'étude est présentée à la figure 1. À des fins d'interprétation du présent rapport, la rue de la Couronne a été considérée comme un axe nord-sud.

2.1 Zonage actuel du terrain et des voisins immédiats

Selon la Ville de Québec, le tronçon à l'étude et les voisins immédiats sont inclus dans les zones suivantes :

- 12006Pb : commerce de consommation et de services (C3), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1, P3 et P8), récréation extérieure (R1 à R3) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12007Mb : habitations (H1 et H2), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), public (P1, P3 et P5), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12010Mb : habitations (H1 et H2), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), public (P1, P3, P5 et P8), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);

- 12011Mc : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C3), industrie (I1 à I3), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12014Ra : commerce associé aux véhicules automobiles (C30) et récréation extérieure (R1);
- 12018Mb : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1, P3 et P5), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12027Cc : habitations (H1 et H2), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 et C11), commerce de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1, P3, P5 et P6), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12031Mc : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerce de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1, P3, P5 et P6), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12034Mc : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1, P3 et P5), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1 et R2) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12046Mb : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerces associés aux véhicules automobiles (C30 et C31), public (P1, P3, P5 et P6), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12047Cc : habitation (H1), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 et C11), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1 et P5), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);

- 12049Cc : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C4), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), public (P1, P3, P5 et P6), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12050Cc : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C4), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1, P3, P5 et P6), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12052Hb : habitation (H1) et récréation extérieure (R1);
- 12053Mb : habitations (H1 à H3), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 à C12), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1, P3, P5 et P6), industrie (I1 et I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu);
- 12054Cc : habitations (H1 et H2), commerces de consommation et de services (C1 à C3), commerces d'hébergement touristique (C10 et C11), commerces de restauration et de débit d'alcool (C20 et C21), commerce associé aux véhicules automobiles (C30), public (P1 et P5), industrie (I2), récréation extérieure (R1) et usages particuliers (usage associé à certains codes d'usages permis et usage spécifiquement exclu).

Un extrait de la carte de zonage de même que les grilles des usages et normes des zones à l'étude sont présentés en annexe 2.

2.2 Usage projeté du terrain

Aucun changement d'usage n'est envisagé pour la rue de la Couronne. Des travaux d'aménagement d'aires de circulation pour un SRB sont envisagés.

3.0 MÉTHODOLOGIE

Afin de bien cerner l'état environnemental actuel du site, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Recherche des titres;
- Consultation des plans et rapports d'assurance incendie disponibles;
- Consultation des photographies aériennes et images satellites anciennes et récentes;
- Consultation de rapports antérieurs touchant de près ou de loin les conditions environnementales du site;

- Visite et examen exhaustif des activités actuelles du site;
- Consultation des cartes géologiques disponibles (géologie et épaisseur des dépôts meubles);
- Consultation des cartes topographiques disponibles;
- Examen de la surface du sol et relevé des irrégularités;
- Détermination des activités des voisins immédiats et identification d'activités à risque (si accessible);
- Entrevues avec des personnes-clés connaissant bien le site à l'étude;
- Recherche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et auprès des autorités municipales pour vérifier l'existence d'un dossier pour le site concerné.

Cette ÉES – Phase I a été réalisée selon la norme CSA Z768-01 et le Guide de caractérisation des terrains du MDDELCC.

4.0 REVUE DES DOCUMENTS HISTORIQUES

4.1 Chaîne des titres

Le tronçon à l'étude occupe la totalité ou une partie des lots suivants : 2 453 505, 5 381 925, 1 479 058, 1 479 152 et 1 479 031 du cadastre du Québec, en plus d'une partie sans désignation cadastrale à proximité de l'autoroute Laurentienne.

Diverses transactions citant des particuliers, des entreprises privées et des institutions publiques sont répertoriées pour les lots du tronçon à l'étude. Les recherches dans le Registre foncier, pour les lots autour de l'intersection des rues du Prince-Édouard et de la Couronne, ont mis en évidence la présence d'activités potentiellement polluantes sur le tronçon à l'étude ou sur les lots voisins, soit des activités associées aux transports ferroviaire et routier.

Les documents extraits du Registre foncier du Québec sont présentés en annexe 3.

4.2 Examen des photographies aériennes et des images satellites

Six photographies aériennes couvrant le secteur à l'étude de 1965 à 1985, ainsi que les images satellites de Google Earth de 2003 à 2015, sont décrites ci-après.

Tableau 2 : Liste des photographies aériennes et images satellites consultées

ANNÉE	ÉCHELLE	NUMÉRO
1965	1 : 15 000	Q65358-85 et Q65358-87
1973	1 : 15 000	Q73107-019 et Q73107-121
1985	1 : 15 000	Q85840-006 et Q85840-007
2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2012, 2013, 2014 et 2015	–	Image Google Earth

Les photographies aériennes de **1965** montrent que le secteur à l'étude est déjà occupé par des activités diverses, que tous les axes routiers sont construits et qu'aucun lot vacant n'est présent. Le secteur du tronçon à l'étude, au nord de la rue du Prince-Édouard, abrite des activités commerciales et industrielles, alors que le secteur au sud de la rue du Prince-Édouard est occupé par des bâtiments à vocations commerciale, résidentielle et institutionnelle. Il est à noter que la rue de la Couronne n'a pas la même configuration que celle observée en 2015, dans sa partie nord entre les rues du Prince-Édouard et de la Croix-Rouge. Entre les rues du Prince-Édouard et du Chalutier, le tronçon à l'étude est occupé par une voie ferrée, alors qu'entre les rues du Chalutier et de la Croix-Rouge, le tronçon est occupé par un lit de rivière asséché. À l'est du lit de rivière asséché se trouve un complexe industriel spécialisé dans la transformation du tabac.

Les photographies aériennes de **1973** montrent que le secteur sud du tronçon à l'étude n'a pas subi de transformation majeure. Par contre, dans le nord du tronçon, la voie ferrée a été transformée en axe routier. Ce nouvel axe routier est plus large que l'ancienne voie ferrée, l'élargissement ayant eu lieu en empiétant sur des terrains à l'ouest du tronçon à l'étude.

Les photographies aériennes de **1985** montrent que le secteur n'a pas subi de transformation majeure par rapport à 1973. Toutefois, au nord du tronçon à l'étude, dans le prolongement de la rue de la Couronne, l'autoroute Laurentienne est construite.

Les images satellites de **2003** à **2015** montrent que le secteur n'a pas subi de transformation majeure par rapport à 1985, si ce n'est que le complexe industriel de l'usine de transformation du tabac à l'est de la rue de la Couronne, entre la rue du Prince-Édouard et la rue des Embarcations, s'est agrandi.

L'examen des photographies aériennes et des images satellites a démontré que le tronçon à l'étude a été aménagé avant 1965. La partie sud du tronçon à l'étude et de son voisinage a été vouée à des vocations commerciale, institutionnelle et résidentielle depuis au moins 1965, alors que sa partie nord a été vouée à des vocations plutôt commerciale et industrielle. La rue de la Couronne, au nord de la rue du Prince-Édouard, était constituée d'une voie ferrée et du lit de la rivière Saint-Charles. Cette section du tronçon a probablement subi plusieurs épisodes de remblayage et constitue donc une source de préoccupation environnementale.

Les photographies aériennes et les images satellites consultées sont incluses en annexe 4.

4.3 Plans et rapports d'assurance incendie

Opta Intelligence informationnelle (Opta), anciennement RMS – Gestion des Risques, est un groupe-conseil qui regroupe toutes les informations colligées au fil des années par différentes compagnies d'assurance sur leurs assurés. Ces informations proviennent des plans qui sont établis par l'Association canadienne des assureurs, et qui sont disponibles pour la plupart des villes du Canada, et des rapports d'inspection des incendies établis par les compagnies d'assurance. Les rapports peuvent décrire, entre autres, les modes d'utilisation des lieux, la nature des produits chimiques utilisés ou entreposés sur le site ainsi que la description des chambres électriques.

Puisque le site à l'étude a toujours été une chaussée ou une voie ferrée entre les rues du Chalutier et du Prince-Édouard, aucune demande de plan ou de rapport d'inspection n'a été effectuée auprès d'Opta.

Cependant, des plans d'assurance incendie étaient disponibles à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour le secteur à l'étude pour les années 1923 et 1957.

Le plan de **1923** montre que le secteur à l'étude est déjà occupé par des activités diverses, principalement par des bâtiments à vocations commerciale et résidentielle au sud de la rue du Prince-Édouard et par quelques bâtiments plus grands à vocations commerciale et industrielle au nord de la rue du Prince-Édouard. Du sud vers le nord, les éléments qui représentent une préoccupation environnementale sont les suivants :

- Au droit de l'intersection de la côte d'Abraham et de la rue de la Couronne, une usine de fabrication de chaussures est présente à l'intérieur des limites du tronçon à l'étude;
- À l'est de la rue de la Couronne, entre les rues Fleurie et de Saint-Vallier Est, se trouve un ancien garage d'entretien mécanique;
- Au sud-est de l'intersection des rues Victor-Revillon et de la Couronne se trouve un ancien garage d'entretien mécanique avec station-service;
- À l'ouest de la rue de la Couronne, entre les rues Sainte-Hélène et Victor-Revillon, se trouve une ancienne usine de vulcanisation (transformation du caoutchouc avec du soufre);
- Au nord-ouest de l'intersection de la rue de la Couronne et du boulevard Charest Est se trouve un ancien garage d'entretien mécanique;
- À l'ouest de la rue de la Couronne, entre les rues Notre-Dame-des-Anges et Saint-Joseph Est, se trouve une ancienne centrale thermique avec garage d'entretien mécanique de la compagnie Quebec Railway, Light & Power Co.;
- À l'est de la rue de la Couronne, entre les rues du Roi et Saint-François Est, se trouve une ancienne usine de vulcanisation;

- À l'est de la rue de la Couronne, entre les rues du Prince-Édouard et des Commissaires Est, se trouve l'ancienne usine de la Brasserie Champlain Ltée, possédant trois chaudières alimentées par de l'huile à chauffage entreposée dans un réservoir de 20 000 gallons (environ 75 000 L);
- Au droit du tronçon à l'étude, entre les rues du Prince-Édouard et du Chalutier (anciennement nommée de Varennes), se trouvent une voie ferrée principale de la Canadian Pacific Railway (CPR), ainsi qu'une voie ferrée auxiliaire desservant les bâtiments en bordure de la rue du Chalutier;
- Au nord-est de l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard se trouvent un garage d'entretien des locomotives de la CPR et une buanderie industrielle;
- À l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard se trouvent un garage d'entretien mécanique avec un réservoir souterrain de produits pétroliers et une usine de fabrication de chaussures;
- Au droit de la partie nord du tronçon à l'étude, entre les intersections des rues de la Couronne et du Prince-Édouard ainsi que des rues de la Couronne et du Chalutier, se trouvent des bâtiments à vocations résidentielle et commerciale (entrepôts de nourriture). Un axe routier est aussi présent, soit la rue Gosford, perpendiculaire à la rue du Prince-Édouard et située entre les rues du Prince-Édouard, et du Chalutier;
- Au nord de l'intersection des rues de la Couronne et du Chalutier, à l'intérieur des limites de la propriété, se trouvent un entrepôt de charbon et la rivière Saint-Charles;
- À l'est de la rue de la Couronne, entre les rues du Chalutier et des Embarcations (anciennement nommée Gignac), se trouvent une usine de transformation du tabac et deux axes routiers morcelant l'usine de tabac, soit les rues Smith et Langevin, toutes deux parallèles à la rue du Chalutier;
- À l'intérieur des limites du tronçon à l'étude, sur la rue de la Croix-Rouge, entre les rues de la Pointe-aux-Lièvres et de la Couronne, se trouve une usine de fabrication de chaudières;
- Au droit de la portion de la rue de la Couronne, entre les rues du Chalutier (anciennement nommée de Varennes) et de la Croix-Rouge (anciennement nommée Oldbridge), se trouve le lit de la rivière Saint-Charles.

Le plan de **1957** montre que le secteur à l'étude s'est transformé par rapport à 1923. Le tronçon à l'étude est occupé par de plus en plus de commerces de proximité et par quelques usines. Ainsi, du sud vers le nord, les éléments qui représentent une préoccupation environnementale sont les suivants :

- À l'est de la rue de la Couronne, entre les rues de Saint-Vallier Est et Fleurie (la rue Fleurie rejoignait la rue de la Couronne en 1957), un garage d'entretien mécanique se trouve en bordure de la rue de la Couronne et des réservoirs souterrains, exploités par ce commerce, se trouvent en bordure de la rue Fleurie;

- Au sud-est de l'intersection du boulevard Charest Est et de la rue de la Couronne se trouve une imprimerie;
- Au sud-ouest de l'intersection de la côte d'Abraham et de la rue de la Couronne se trouvent trois réservoirs souterrains de produits pétroliers;
- À l'ouest de la rue de la Couronne, entre la côte d'Abraham et la rue Victor-Revillon (anciennement nommée Fleurie), se trouvent une imprimerie et un concessionnaire d'automobiles. Le concessionnaire abrite également des activités d'entretien mécanique et de distribution de carburant (présence de deux réservoirs souterrains);
- À l'ouest de la rue de la Couronne, entre les rues Victor-Revillon et Sainte-Hélène, se trouvent des commerces de vente de carburant et d'entretien mécanique;
- Sur la rue de la Couronne, entre la côte d'Abraham et la rue du Prince-Édouard, se trouvent plusieurs grands bâtiments à vocation commerciale dans lesquels des ascenseurs et des systèmes de chauffage, dont la nature n'est pas précisée, sont présents. Il est donc possible que les systèmes de levage utilisent un procédé avec de l'huile hydraulique et que les systèmes de chauffage soient alimentés par des hydrocarbures pétroliers et/ou du charbon. De plus, au sud-est de l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard se trouve un centre commercial, dont le système de chauffage est alimenté par de l'huile et du charbon;
- Au nord-est de l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard se trouve un garage d'entretien des locomotives de la CPR;
- À l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard, à l'intérieur des limites du tronçon à l'étude, se trouvent une partie de l'entrepôt d'une entreprise de transport de marchandises avec un garage d'entretien mécanique et un poste d'utilisateur;
- À l'intérieur des limites du tronçon à l'étude, entre les intersections des rues de la Couronne et du Prince-Édouard ainsi que des rues de la Couronne et du Chalutier, deux voies ferrées auxiliaires, une voie ferrée principale et des bâtiments à vocations résidentielle et commerciale sont présents;
- Au sud de la rue de la Couronne, de part et d'autre de la rue Lallemant, se trouvent une vitrerie, une entreprise de récupération de pièces métalliques et un garage d'entretien mécanique;
- Au nord-est de l'intersection des rues de la Couronne et du Chalutier se trouve une usine de transformation du tabac, dont la chaufferie alimentée à l'huile à chauffage située à 5 m du tronçon à l'étude;
- À l'intérieur des limites du tronçon à l'étude, sur la rue de la Croix-Rouge, entre les rues de la Pointe-aux-Lièvres et de la Couronne, se trouve une usine de fabrication de chaudières;

- Au droit de la portion de la rue de la Couronne, entre les rues du Chalutier (anciennement nommée de Varennes) et de la Croix-Rouge (anciennement nommée Pont Drouin), se trouve le lit de la rivière Saint-Charles;
- Au sud de la rue de la Croix-Rouge, entre les rues de la Couronne et de la Pointe-aux-Lièvres, se trouvent une entreprise de vente de charbon et un lave-auto avec station-service;
- Au sud-est de l'intersection des rues de la Croix-Rouge et de la Pointe-aux-Lièvres se trouve une aire d'entreposage de véhicules hors d'usage.

Ainsi, plusieurs éléments de préoccupation environnementale ont été observés sur les plans de 1923 et de 1957 dans le secteur industriel du tronçon au nord de la rue du Prince-Édouard et dans le secteur commercial et résidentiel du tronçon à l'étude, au sud de la rue du Prince-Édouard.

L'emplacement des éléments de préoccupation environnementale est localisé sur la figure 3 du présent rapport.

La copie des plans d'assurance incendie consultés est disponible en annexe 5.

4.4 Documentation du MDDELCC

4.4.1 Demande d'accès à l'information

Une demande d'accès à l'information, concernant le tronçon à l'étude, a été transmise au MDDELCC, direction régionale de la Capitale nationale. La réponse de cette instance a été reçue le 19 janvier 2016. Une fiche technique, provenant du Système de Gestion des Terrains Contaminés (fiche GTC), a été transmise par le MDDELCC. Les informations pertinentes contenues dans cette fiche sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Informations de la fiche GTC transmise par le MDDELCC

N°	NOM DU DOSSIER ADRESSE	N° FICHE GTC	NATURE DES CONTAMINANTS		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	DISTANCE APPROXIMATIVE DU SITE
			EAU SOUTERRAINE	SOL		
1	Thibaudeau Métal inc. 325, rue Lalemant	8249	-	Métaux	Sols contaminés (15 m^3) trouvés lors d'un réaménagement d'une partie du site. Aucune caractérisation environnementale du reste du site n'a été effectuée.	5 m au sud-ouest

Étant donné sa distance par rapport au tronçon à l'étude, ce site représente une source d'inquiétude environnementale pour le tronçon à l'étude.

4.4.2 Consultation des répertoires et registres du MDDELCC

Le MDDELCC tient un inventaire des dépôts de sols et de résidus industriels qui ont été identifiés comme ayant un impact potentiel sur l'environnement, ainsi qu'un inventaire des terrains contaminés. Ces inventaires ont été consultés sur le site Internet du MDDELCC.

Un examen de ces inventaires, en date du 7 décembre 2015, a permis de constater que dix sites contaminés sont répertoriés pour la ville de Québec dans un rayon de 250 mètres autour du tronçon à l'étude et leurs informations sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Extrait du Répertoire des terrains contaminés du MDDELCC

NO	NOM DU DOSSIER ADRESSE	NO FICHE	NATURE DES CONTAMINANTS		RÉHABILITATION (R) ET QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION (Q)	DISTANCE APPROXIMATIVE DU SITE
			EAU SOUTERRAINE	SOL		
1	Société immobilière de l'Université du Québec (SIUQ) 575, rue de Sainte-Hélène	6924	-	Métaux, HAP et HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 2004 Q : <= B"	200 m à l'est
2	Les Ateliers du Roulement à Billes 473, rue Dorchester Sud	1021	-	Hydrocarbures légers et HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 2000 Q : plage B-C	100 m à l'ouest
3	Stationnement Hôtel Royal William inc. 350, boulevard Charest Est	826	-	BTEX et HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 1998 Q : plage B-C	25 m à l'ouest
4	Cabaret Les Folies de Paris 252, rue Saint-Joseph Est	584	-	HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 1998 Q : plage B-C	225 m à l'ouest
5	L'intermarché 280, rue St-Joseph Est	814	-	BTEX et HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 1998 Q : plage B-C	200 m à l'ouest
6	Théâtre de la Bordée 315, rue St-Joseph Est	6759	-	HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 2001 Q : <= A	100 m à l'ouest
7	Terrain d'un garage d'automobiles 361, rue des Commissaires	855	-	HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 2008 Q : <= B	50 m à l'ouest
8	École Saint-Roch 510, rue du Prince-Édouard	7464	HAP, sulfures	Métaux, HAP et HP C_{10}-C_{50}	R : terminée en 2010 Q : > B	150 m à l'est
9	Trans-Spec Outaouais ltée 265, rue du Chalutier	565	-	HP C_{10}-C_{50} et HAM	R : non terminée	5 m au nord
10	Industries I.F.L. ltée 90, rue de la Pointe-aux-Lièvres	616	-	Soufre, HP C_{10}-C_{50} et HAM	R : terminée en 1993 Q : plage A-B	150 m au nord

Les sites 1, 2 à 8 et 10 ne représentent pas une source d'inquiétude environnementale pour le tronçon à l'étude, puisque la distance par rapport au tronçon à l'étude, l'hétérogénéité probable des sols et la présence de discontinuités (infrastructures souterraines) dans les sols constituent des facteurs limitatifs à la progression de la contamination en direction du site à l'étude. Toutefois, les sites 2 et 9 ont été retenus comme source de préoccupation environnementale, puisqu'ils se trouvent en bordure d'une des limites du tronçon à l'étude.

Par ailleurs, aucun dépôt de sols et de résidus industriels ne se trouve dans un rayon 250 m autour du tronçon à l'étude.

Le MDDELCC tient également un registre des interventions de son service d'Urgence-Environnement concernant toute situation qui menace, altère ou est sur le point de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou de l'environnement dans lequel évolue l'être humain et qui nécessite une intervention immédiate. Ce registre a été consulté sur le site Internet du MDDELCC, le 8 décembre 2015, et a permis de constater qu'aucune urgence environnementale n'est enregistrée pour le secteur dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude depuis la création du registre le 1er avril 2008.

Le positionnement des sites répertoriés est indiqué sur la figure 2 et la documentation du MDDELCC est disponible en annexe 6.

4.5 Documentation de la RBQ

4.5.1 Demande d'accès à l'information

La RBQ est responsable de la gestion des équipements pétroliers. Auparavant, cette supervision était effectuée par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). Un site Internet a donc été mis en place où sont inventoriées toutes les propriétés qui possèdent des dossiers auprès de la RBQ concernant des installations d'équipements pétroliers. Il est important de mentionner que cet inventaire compile les dossiers des cinq dernières années seulement. Ainsi, tout dossier datant de cinq ans et plus ne sera ni disponible ni inventorié. Un examen de cet inventaire a permis de constater que la RBQ ne possède aucun dossier environnemental concernant le site à l'étude.

4.5.2 Consultation des registres de la RBQ

Une recherche a été réalisée dans la Liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé et dans le Registre des sites d'équipements pétroliers, publiés par la RBQ, Direction territoriale de l'Est-du-Québec, Services des équipements pétroliers et des appareils sous pression.

Cette recherche a permis de découvrir que deux sites, situés dans un rayon de 250 m autour du tronçon à l'étude, sont répertoriés dans ces listes pour la ville de Québec et présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Extrait des registres de la RBQ

TITULAIRE DU PERMIS (N° DOSSIER RBQ)	ADRESSE	NB DE RÉSERVOIRS ET CAPACITÉ	DISTANCE APPROXIMATIVE DU SITE À L'ÉTUDE
1- Ville de Québec (409738)	275, rue de la Maréchaussée	1 réservoir 22 500 L	Plus de 65 m à l'ouest
2- Dépanneur du Coin (302732)	223, rue Dorchester Sud	3 réservoirs 85 000 L	5 m au sud-ouest

Étant donné la distance (environ 5 m au sud-ouest), le site 2 peut représenter une source d'inquiétude environnementale pour le tronçon à l'étude. En revanche, le site 1, situé à plus de 65 m à l'ouest du site à l'étude et séparé de ce dernier par des voies de circulation (rue Dorchester et aires de stationnement), ne constitue pas un risque environnemental potentiel pour le site à l'étude en raison de la distance, de l'hétérogénéité probable des sols et de la présence de discontinuités (infrastructures souterraines) dans ces secteurs.

Le positionnement des sites répertoriés est indiqué sur la figure 2 et la documentation de la RBQ est disponible en annexe 7.

4.6 Documentation de la Ville de Québec

Dès le début du mandat, la Ville a rendu disponibles des documents, par l'intermédiaire d'un site FTP, pour les tronçons à l'étude du projet SRB. Les informations obtenues sont présentées dans la section 4.8 du présent rapport.

4.7 Consultation de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux

Une recherche a été réalisée dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF). La politique du Conseil du Trésor sur les inventaires des sites contaminés fédéraux et des décharges de déchets solides fédéraux (2000) exige que les ministères et organismes établissent et entretiennent une base de données sur les sites contaminés sous leur responsabilité. Cette information est inscrite, au moins une fois par année, à l'ISCF. Cet inventaire est disponible au public depuis juillet 2002 et est maintenu à jour par la Direction des biens immobiliers et de l'intégration des services du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Cette investigation a permis de constater qu'un site contaminé fédéral se trouve dans un rayon de 250 m autour du tronçon à l'étude. Il s'agit d'une propriété située au 155, rue de la Pointe-aux-Lièvres à environ 30 m à l'est du tronçon à l'étude. Le site possédait un réservoir souterrain de produits pétroliers. Celui-ci a été retiré du sol et disposé hors site. Au cours de ces travaux, des travaux de réhabilitation environnementale des sols ont été requis et 250 m^3 de sols contaminés ont été excavés et disposés hors site. Bien que ce site fédéral ait été réhabilité, il représente tout de même une source de préoccupation environnementale pour le tronçon à l'étude.

Le positionnement des sites répertoriés est indiqué sur la figure 2 et la documentation de l'ISCF est disponible en annexe 8.

4.8 Étude antérieure ou autre documentation disponible

Quatre études géotechniques et une fiche IPMC ont été retenues comme documents pertinents au présent mandat. Les informations des études géotechniques sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau 6 : Informations provenant des études géotechniques

LOCALISATION DES SECTEURS ÉTUDIÉS	DU BOUL. CHAREST EST À LA RUE DU PRINCE-ÉDOUARD	DU BOUL. CHAREST EST À LA RUE SAINT-VALLIER EST	DE LA RUE VICTOR-REVILLON À LA RUE SAINT-VALLIER EST	SUR LA RUE DE LA CROIX-ROUGE
Référence	LSB Juin 1992 R92-040	Technisol Décembre 2000 PRR2000-657	Ville de Québec Juin 2001 PRR2001-142	LSB Juillet 2003 PRR2002-293
Épaisseur de la couche de béton bitumineux	De 0,25 m à 0,27 m	De 0,08 m à 0,30 m	De 0,14 m à 0,30 m	De 0,10 m à 0,20 m
Épaisseur de la couche de béton de ciment	Lorsque rencontrée, 0,25 m	De 0,13 m à 0,20 m	De 0,0 m à 0,45 m	Non rencontré
Épaisseur de pierre concassée	Lorsque rencontrée, 0,20 m	De 0,12 m à 0,25 m	Peu de similitudes entre chacun des sondages pour définir des horizons stratigraphiques généraux	De 0,45 m à 1,10 m
Épaisseur du remblai de sable	De 0,40 m à 0,60 m	Non rencontré		Lorsque rencontré, De 0,25 m à 0,80 m
Nature des sols naturels	Silt sableux	Non rencontrés		Silt sableux
Profondeur du socle rocheux	Non rencontré	De 2,10 m à 2,20 m	De 0,7 m à 3,6 m	Non rencontré
Profondeur de l'eau souterraine	Non rencontrée	Non rencontrée	Non observée	Non rencontrée

De plus, l'étude de Technisol mentionne que deux sondages réalisés près de l'intersection de la rue de la Couronne et de la rue de Sainte-Hélène ont montré des indices organoleptiques de contamination par des hydrocarbures à des profondeurs variant de 0,40 m à 2,20 m. Aucune analyse chimique n'a cependant été faite pour permettre une classification environnementale des sols à ces profondeurs.

Par ailleurs, la fiche IPMC fournie donne des renseignements sur une étude de caractérisation environnementale faite par ABS en août 2015 sur un terrain vacant situé aux 250 à 254, rue de la Couronne. Cette étude conclut que les remblais en surface contiennent des matières résiduelles et possèdent une qualité environnementale se situant dans la plage « B-C » des critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminé*s (Politique) pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les métaux. Bien que les remblais montrent des concentrations qui n'excèdent pas le niveau « C » défini pour les assiettes de chaussée, la présence de remblais contaminés en bordure du tronçon à l'étude est une source de préoccupation environnementale.

Le positionnement des sites répertoriés est indiqué sur la figure 2.

5.0 ENTREVUES

Monsieur Marcilio Gama Coelho, ingénieur à la Division réseaux périphériques de la Ville de Québec, a indiqué qu'à part les études présentées à la section précédente, aucune autre information n'était disponible pour le tronçon à l'étude.

6.0 RÉSUMÉ DE LA VISITE DU SECTEUR À L'ÉTUDE

6.1 Visite des lieux

La visite des lieux a été effectuée le 9 décembre 2015 par un représentant d'ABS. Une documentation photographique présentant les différents éléments observés lors de la visite est disponible en annexe 9.

6.1.1 Particularités du site à l'étude

Tableau 7 : Observations et problématiques environnementales potentielles

ÉLEMENTS	OBSERVATIONS				NOTES
	N	O	S	N/A	
Réservoir de stockage et autres équipements pétroliers	✓				Aucun indice visuel de la présence actuelle ou passée d'un réservoir de produits pétroliers n'a été décelé sur le site à l'étude.
Matières dangereuses	✓				Aucune matière dangereuse n'a été notée lors de la visite des lieux.
Matières résiduelles	✓				Aucune matière résiduelle n'a été notée lors de la visite des lieux.
Rejet des eaux usées et/ou de procédé				✓	
Amiante				✓	
Radon				✓	
Biphényles polychlorés (BPC)			✓		Aucun indice permettant de suspecter la présence de BPC n'a été observé lors de la visite des lieux.
Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)				✓	
Mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF)				✓	
Peinture à base de plomb				✓	
Tache / Fissure	✓				Aucune tache particulière n'a été observée sur le site à l'étude.
Drain et puisard / Fossé de drainage		✓			Des puisards et des regards ont été identifiés sur le tronçon à l'étude.
Installation septique et puits d'eau potable				✓	
Présence d'un milieu humide	✓				
Vérin hydraulique				✓	
Séparateur eau/huile				✓	
Émissions atmosphériques				✓	
Matériaux de remblai			✓		Aucun indice, permettant de suspecter la présence d'un remblai potentiellement contaminé, n'a été observé lors de la visite des lieux.
Odeurs	✓				Aucune odeur incommodante n'était perceptible sur le site lors de la visite.
Autres	✓				

N : non - O : oui - S : suspecté - N/A : non applicable

6.2 Voisins immédiats

En prenant comme axe nord-sud la rue de la Couronne, les propriétés voisines sont les suivantes :

ORIENTATION	TYPE DE SITE	DESCRIPTION	RISQUE POTENTIEL
Nord	Chaussée / Bâtiments résidentiels et commerciaux	Tronçon de l'autoroute Laurentienne, bâtiments résidentiels, entreprise de réparation de systèmes de chauffage et de climatisation	**Entreprise de réparation de systèmes de chauffage et de climatisation :** située au 124, rue de la Pointe-aux-Lièvres (présence d'un réservoir hors-sol)
Sud	Bâtiments résidentiels et commerciaux	Bâtiments résidentiels, entreprises de biens et services	**Réservoir de mazout :** présence suspectée de réservoirs de mazout
Est	Bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels / Espace vert	Bâtiments résidentiels, entreprises de biens et services, manufacturier de produits du tabac, parc	**Génératrice :** présence d'une génératrice à l'arrière de la propriété située au 325, rue de la Croix-Rouge **Manufacturier de produits du tabac :** présence d'une chaufferie au nord-est de l'intersection des rues du Chalutier et de la Couronne (présence suspectée d'un ou de plusieurs réservoirs) **Réservoir de mazout et diesel :** présence suspectée de réservoirs de mazout pour le chauffage de certains bâtiments résidentiels et de réservoirs de diesel pour alimenter de potentielles génératrices dans les grands bâtiments commerciaux
Ouest	Bâtiments résidentiels et commerciaux / Espace vert	Bâtiments résidentiels, entreprises de biens et services, site en construction, espace vert	**Station-service :** située au 223, rue Dorchester **Évents** (similaires à ceux utilisés pour l'évacuation des biogaz) : situés dans l'espace vert à l'intersection de la rue Lalemant et de la rue de la Couronne **Garage d'entretien mécanique :** situé à l'intersection des rues Lalemant et du Prince-Édouard **Grossistes-distributeurs de métaux recyclables :** situés à l'intersection des rues Lalemant et Bernard-Léonard **Réservoir de mazout et diesel :** Présence suspectée de réservoirs de mazout pour le chauffage de certains bâtiments résidentiels et de réservoirs de diesel pour alimenter de potentielles génératrices dans les grands bâtiments commerciaux

7.0 CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES ET HYDRIQUES

Selon la carte *Géologie des formations superficielles*, *Québec, Québec*, publiée en 2003 par la Commission géologique du Canada (dossier public 3835), les dépôts meubles à l'endroit du site varient selon trois secteurs :

- Entre la rue de la Croix-Rouge et la rue du Prince Édouard, les dépôts meubles sont composés de remblais;

- Entre la rue du Prince Édouard et le boulevard Charest Est, les dépôts meubles sont composés d'alluvions des terrasses fluviales, tels que du sable, du silt sableux, du sable graveleux et du gravier contenant un peu de matière organique, de 0,5 m à 5 m d'épaisseur;
- Entre le boulevard Charest Est et la côte d'Abraham, il s'agit d'une surface rocheuse altérée sur une épaisseur de 0,5 m à 1 m.

Selon les études géotechniques consultées (voir section 4.8), des sols naturels silteux ont été observés à quelques rares endroits, alors que le socle rocheux a été atteint à une profondeur très variable selon le secteur du tronçon à l'étude, variant entre 0,70 m et 3,36 m à partir de la surface.

Selon la carte interactive *Sigéom* du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le socle rocheux, entre les rues de la Croix-Rouge et Victor-Revillon, est constitué à environ 90 % d'ardoise et d'ardoise dolomitique de la Formation de Les Fonds. Le socle rocheux du secteur situé entre les rues Victor-Revillon et Saint-Vallier Est est plutôt composé de calcaire argileux homogène de 1 m à 5 m d'épaisseur avec des interlits de shales de moins de 1 m d'épaisseur et appartient à la Formation de la ville de Québec.

Selon le Centre d'expertise hydrique du Québec du MDDELCC, le site à l'étude fait partie de la région hydrographique du Saint-Laurent nord-ouest. L'interprétation de la carte topographique de l'Atlas du Canada de Ressources naturelles Canada, disponible en ligne, montre que la direction régionale de l'écoulement des eaux de surface s'effectue vers le nord, par le réseau d'égout pluvial, soit vers la rivière Saint-Charles. À cet effet, l'écoulement local de l'eau souterraine s'effectuerait vers la rivière Saint-Charles. Il est cependant impossible de définir le sens exact de l'écoulement de l'eau souterraine sans une étude hydrogéologique effectuée au préalable.

La consultation de la base de données du Système d'information hydrogéologique (SIH) du MDDELCC n'a fait ressortir aucun puits de captage de l'eau souterraine potentiellement existant dans un rayon de 250 m autour du site à l'étude, particulièrement en aval hydraulique du site à l'étude. Aucune autre étude hydrogéologique antérieure relative au tronçon visé n'est disponible.

8.0 CONTEXTE LÉGISLATIF

Sur la base des informations recueillies dans le cadre du présent mandat, il est possible de constater que le tronçon à l'étude a été occupé par une des activités commerciales et/ou industrielles potentiellement polluantes identifiées en annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT), soit une ancienne usine de fabrication de chaudières (code SCIAN 33241) présente au droit de l'intersection des rues de la Couronne et de la Croix-Rouge.

9.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le 18 novembre 2015, **Groupe ABS inc. (ABS)** a été mandaté par monsieur Marcilio Gama Coelho, ing., M. Sc. A. à la Division réseaux périphériques - Centre d'expertise de la **Ville de Québec**, afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase I dans le cadre du projet de service rapide par bus (SRB) sur un tronçon de la rue de la Couronne entre la côte d'Abraham et la rue de la Croix-Rouge dans l'arrondissement La Cité-Limoilou, à Québec (Québec). Le but de cette ÉES – Phase I était de déterminer si ledit site a ou n'a pas de passif environnemental et, s'il y a lieu, de faire des recommandations.

Les informations recueillies ont permis de mettre en évidence les indices de contamination potentielle suivants (voir figure 3) :

- Présence à l'intérieur des limites du tronçon à l'étude d'anciens bâtiments à vocation résidentielle dans la partie nord de la rue de la Couronne entre les rues du Chalutier et du Prince-Édouard, d'un ancien bâtiment industriel (fabrication de chaussures) et d'un ancien bâtiment industriel (fabrication de chaudières) à l'intersection des rues de la Couronne et de la Croix-Rouge;
- La partie du tronçon à l'étude se situant entre les rues du Chalutier et de la Croix-Rouge a été construite au droit de l'ancien lit de la rivière Saint-Charles. Aucune information n'a été trouvée sur la nature des matériaux utilisés pour le remblayage du lit de la rivière Saint-Charles;
- La partie du tronçon à l'étude se situant entre les rues du Chalutier et du Prince-Édouard a été construite à l'emplacement d'une ancienne voie ferrée principale et de deux voies ferrées auxiliaires desservant les industries et commerces dans ce secteur;
- Comme les abords du tronçon à l'étude sont composés de vieux bâtiments à vocation résidentielle ou de tours à bureaux, il est possible que des réservoirs de mazout (pour le chauffage des vieux bâtiments) ou de diesel (pour l'alimentation des groupes électrogènes des grands bâtiments) soient ou aient été présents tout au long du tronçon. D'ailleurs, des tuyaux de remplissage et de ventilation raccordés à des équipements de stockage des produits pétroliers ont été observés sur les murs des bâtiments situés aux 333 à 335 et 355 à 363, rue de la Couronne;
- Quatre terrains inscrits dans les différents répertoires et listes consultés représentent une source de préoccupation environnementale pour le tronçon à l'étude, soit celui situé aux 480 à 490, rue de la Couronne, celui situé aux 250 à 254, rue de la Couronne, celui situé au 223, rue Dorchester et celui situé au 265, rue du Chalutier;
- Un réservoir hors-sol d'au moins 10 000 litres a été observé à 30 m au nord de l'intersection des rues de la Couronne et de la Croix-Rouge et semblait utilisé aux fins d'entreposage d'huile à chauffage;

- À l'est de l'intersection des rues de la Croix-Rouge et de la Pointe-aux-Lièvres, un ancien site d'entreposage de véhicules hors d'usage était présent. Ce terrain est présentement occupé par les bureaux de la Croix-Rouge canadienne;
- Dans le quadrilatère possédant comme limites les rues de la Couronne, de la Croix-Rouge, de la Pointe-aux-Lièvres et des Embarcations, se trouvaient un lave-auto avec station-service et un commerce de vente de charbon. Ces terrains sont actuellement vacants;
- À l'ouest de l'intersection des rues de la Couronne et du Chalutier se trouvait un commerce de vente de charbon en bordure de la rivière Saint-Charles. Ce terrain constitue actuellement une partie de la rue Dorchester;
- À l'est et au nord de la rue de la Couronne, entre les rues des Embarcations et du Prince-Édouard, se trouve une usine de fabrication de cigarettes, dont la chaufferie est située au nord-est de l'intersection des rues de la Couronne et du Chalutier. Par le passé, l'usine avait une configuration différente et n'occupait que les terrains entre les rues des Embarcations et du Chalutier. La partie du terrain présentement occupée par l'usine de fabrication de cigarettes et une partie du tronçon à l'étude située entre les rues du Prince-Édouard et du Chalutier ont été occupées par d'anciens bâtiments à vocations résidentielle, commerciale (dont un ancien garage d'entretien mécanique avec poste d'utilisateur) et industrielle (ancienne usine de fabrication de chaussures);
- Au sud-ouest de la rue de la Couronne entre les rues du Prince-Édouard et Lalemant, des évents similaires à ceux utilisés pour l'évacuation des biogaz sont présent sur un terrain municipal;
- Au sud-ouest de la rue de la Couronne entre les rues Lalemant et Dorchester, se trouve une station-service. Cette propriété a déjà été occupée par une vitrerie;
- Au sud-ouest de la rue de la Couronne entre les rues Lalemant et du Prince-Édouard, se trouvent un récupérateur de métaux et un garage d'entretien mécanique;
- Au nord-est de l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard, se trouvaient un garage d'entretien des locomotives et une buanderie industrielle. Ces terrains sont actuellement occupés par des bâtiments à vocation résidentielle;
- Au sud-est de l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard, se trouvait une usine de fabrication de bière et, par la suite, un centre commercial qui était chauffé au charbon et à l'huile à chauffage. Lors de la visite du site, le bâtiment abritait des bureaux;
- Entre les rues de la Reine et des Commissaires Est, à l'ouest de la rue de la Couronne, se trouve un commerce de nettoyage à sec;
- Entre les rues du Roi et Saint-François Est à l'est de la rue de la Couronne, se trouvait une usine de vulcanisation. La propriété est actuellement occupée par une pharmacie au rez-de-chaussée et par des bureaux aux étages supérieurs;

- Entre les rues Saint-Joseph Est et Notre-Dame-des-Anges, à l'ouest de la rue de la Couronne, se trouvaient une centrale thermique et un garage d'entretien mécanique. Ce bâtiment est aujourd'hui occupé par des bureaux de l'arrondissement La Cité-Limoilou;
- Entre les rues de Sainte-Hélène et Victor-Revillon à l'ouest de la rue de la Couronne, ont été présents un garage d'entretien mécanique avec station-service et une usine de vulcanisation. La propriété est présentement occupée par un pavillon de l'Université du Québec;
- Entre les rues de Saint-Vallier Est et Victor-Revillon, à l'ouest de la rue de la Couronne, ont été présents un concessionnaire avec garage d'entretien mécanique et une station-service, ainsi qu'une imprimerie. Le site abrite actuellement des espaces à bureaux;
- Au nord-est de l'intersection de la rue de la Couronne et de la côte d'Abraham, au droit d'une partie du jardin Saint-Roch, se trouvait un garage d'entretien mécanique avec station-service;
- Au sud-ouest de l'intersection de la rue de la Couronne et de la côte d'Abraham, étaient présents trois réservoirs souterrains de produits pétroliers.

En conséquence, il est recommandé de procéder à une étude de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – Phase II dans les secteurs à risque.

10.0 PORTÉE, UTILISATION DU RAPPORT ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport d'évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase I a été préparé par **Groupe ABS inc.** à la demande et au bénéfice unique du client et est, de ce fait, destiné à son usage exclusif.

Les conclusions du présent rapport d'ÉES – Phase I sont basées sur la documentation disponible, les entrevues et l'interprétation d'observations ponctuelles (à un moment précis, à des endroits déterminés). **Groupe ABS inc.** considère que les informations qui ont été fournies par les différents intervenants sont exactes et bien fondées. Cependant, **Groupe ABS inc.** n'assume aucune responsabilité quant à leur justesse ou à leur fiabilité.

Le lecteur doit être conscient qu'une ÉES – Phase I ne peut confirmer avec une certitude absolue que certains passifs environnementaux, telle une contamination possible au niveau des sols et/ou des eaux souterraines, sont totalement absents. À ce titre, **Groupe ABS inc.** est tenu à une obligation de moyens et ne peut être tenu responsable desdits passifs qui sont dissimulés ou qui n'ont pu être vérifiés lors de la visite du site.

De plus, il est à noter que les conclusions ne sont valables que pour la période à laquelle ledit rapport fut émis. Ces dernières pourraient varier, entres autres, selon le changement d'activités sur le site ou sur les terrains adjacents, ainsi que selon toutes modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques environnementales.

Groupe ABS inc. n'est pas responsable des dommages résultant de décisions prises en se basant sur ledit rapport.

En aucun temps, ledit rapport, ses conclusions et ses recommandations ne peuvent être utilisés par un tiers sans l'obtention préalable de l'autorisation de **Groupe ABS inc.** et du client.

Finalement, il est important de noter que le contenu dudit rapport ne constitue pas une opinion légale.

11.0 TITRES ET QUALITÉS DES CONSULTANTS

Monsieur Hamdi Zaghdane est biologiste. Il détient un baccalauréat en biologie et un DESS en toxicologie de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. Monsieur Zaghdane est évaluateur environnemental de site agréé (EESA®) depuis 2006 et cumule plus de 14 ans d'expérience dans le domaine de l'environnement. Il est spécialiste en évaluations environnementales – Phase I, caractérisations environnementales des sols et de l'eau souterraine et réhabilitations des terrains contaminés. Il possède également de l'expérience dans la gestion des substances désignées et des matières dangereuses.

Monsieur Pascal Prud'homme est géographe. Il détient un baccalauréat en géographie physique de l'Université de Montréal et une maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke. Monsieur Prud'homme cumule 10 années d'expérience en environnement, principalement dans les évaluations environnementales – Phase I, les caractérisations des sols et des eaux, les travaux de réhabilitations environnementales et les vérifications de conformité environnementale (audits). De plus, il a réalisé plusieurs études en application des dispositions de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE
FIGURE 2 : SITES ET OUVRAGES RÉPERTORIÉS DANS UN RAYON DE 250 MÈTRES
FIGURE 3 : LOCALISATION DES ZONES À RISQUE

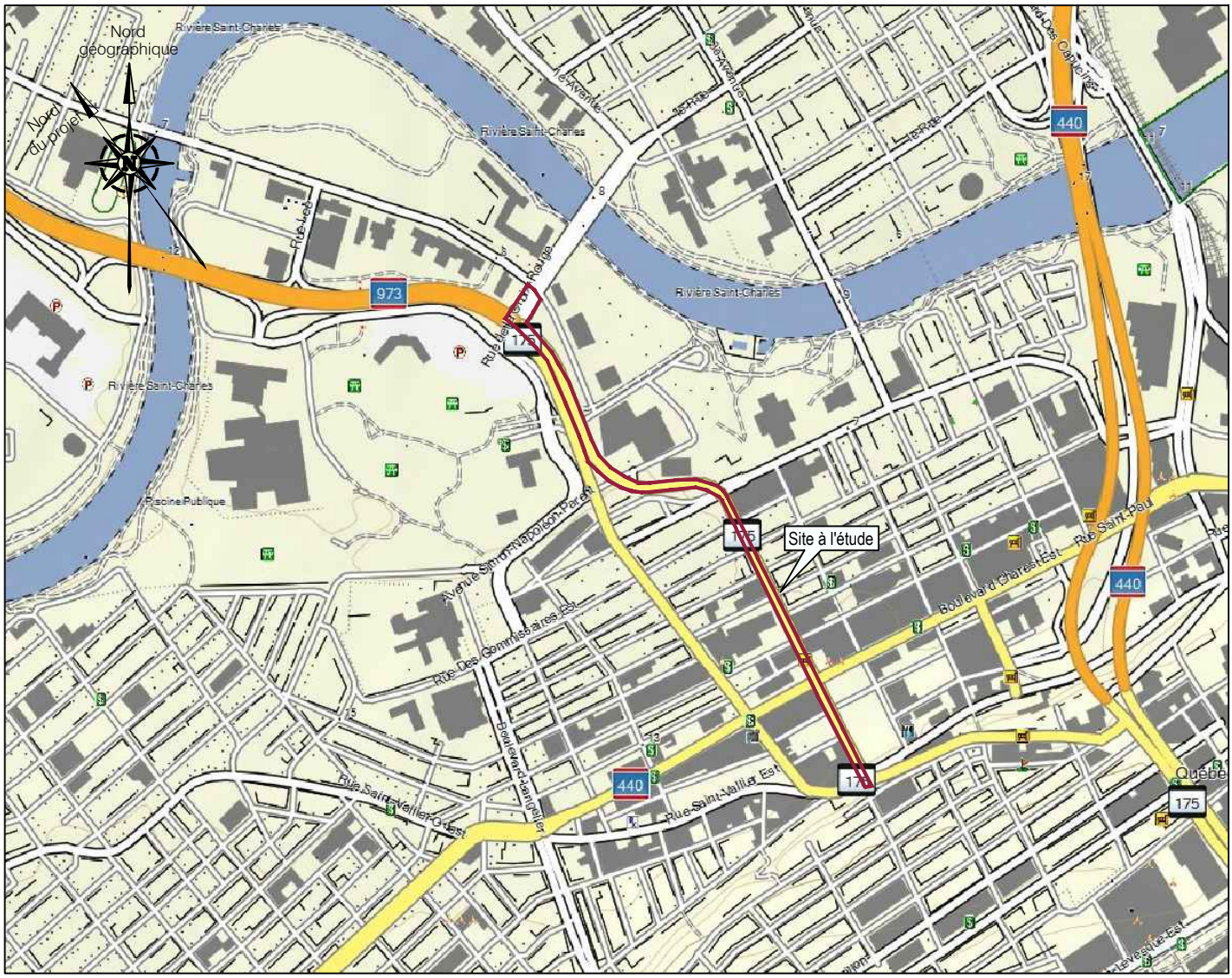

Source : Ministère des Ressources Naturelles/Topo QC v4/TrakMaps 1:20000 | Image © 2014 Google / © 2014 DigitalGlobe

Groupe ABS
44, rue John-A.-Scott, local 200
à Lévis, Québec, G6Z 8K7
Tél. : 418-210-0243 | courriel : quebec@groupeabs.com
Téléc. : 418-988-0724

Dessiné par : D. Lapierre, dessinateur
Vérifié par : P. Prud'Homme, B. Sc., M. Env.
Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS, EESA®
Date : février 2016
Client : Ville de Québec

Titre : Localisation du site
Projet : Évaluation environnementale de site - Phase I
Emplacement : Rue de la Couronne entre la côte d'Abraham et la rue de la Croix-Rouge, arrondissement La Cité-Limoilou à Québec, Québec

No. Client : QUEBEC103
No Projet : E7-14-1933-37
No Figure : FIG-01

Dernière sauvegarde: 2/5/2016 8:16 | Format : ANSI full bleed A (8.50 x 11.00 Inches)
Chemin: P:\8. Clients\2014\QUEBEC103 - Ville de Québec\14-1933 - VQ-47017\E7-14-193337 - rue Couronne et Laurentienne\3. Rédaction du rapport\Plans et dessins\Dessin maître CAD\E714193337.dwg

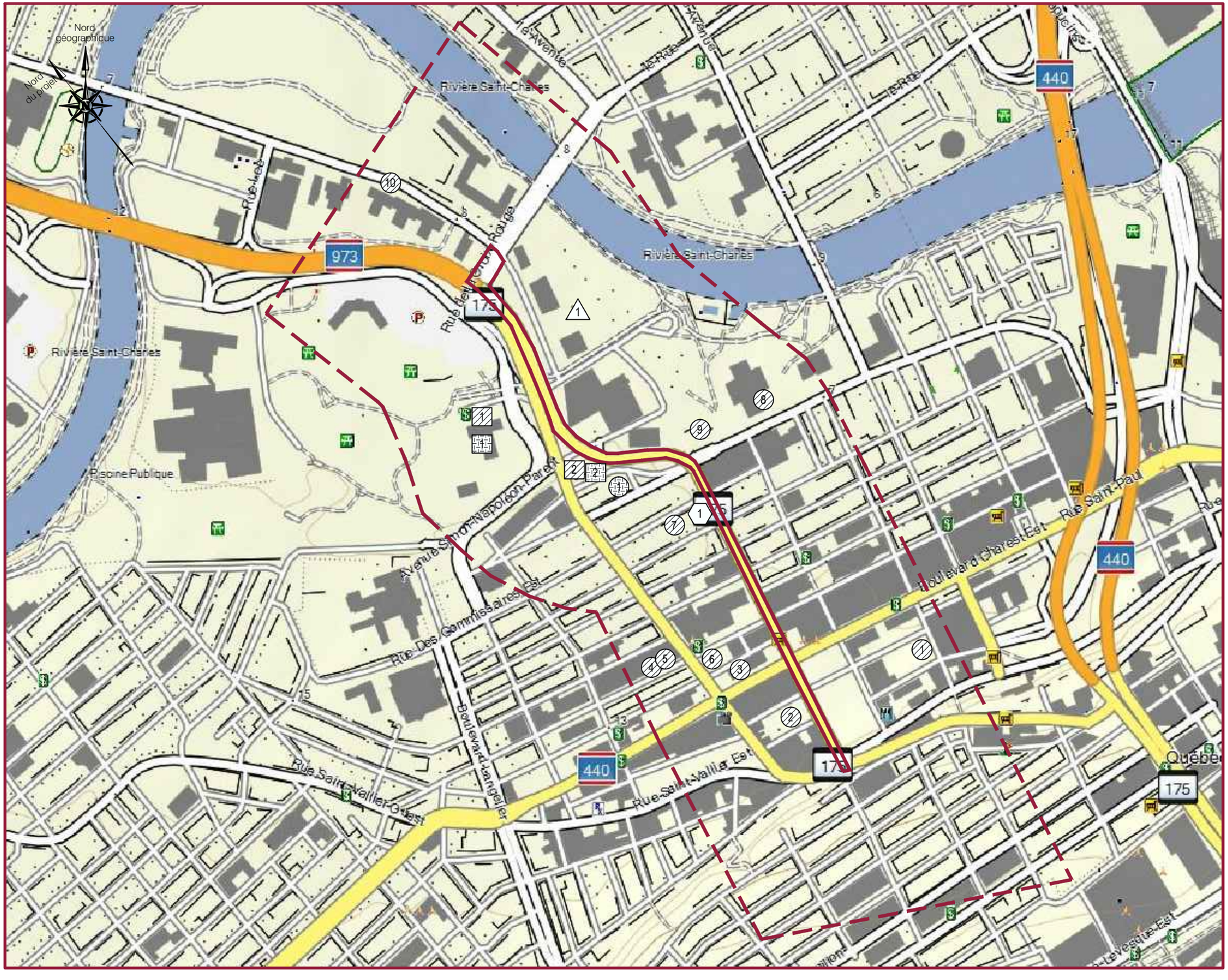

Source : Ministère des Ressources Naturelles/Topo QC v4/TrakMaps 1:20000

LÉGENDE :

- Limites du site à l'étude
- Rayon de 250 m autour des limites de propriété
- RBQ - Liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé
- RBQ - Registre des sites d'équipements pétroliers
- MDDELCC - Répertoire des terrains contaminés
- MDDELCC - Fiche GTC
- 1 — Ville de Québec - IPMC
- 1 — Inventaire des sites contaminés fédéraux

Date d'émission : février 2016

Client : Ville de Québec

Groupe ABS
44, rue John-A.-Scott, local 200
à Lévis, Québec, G6Z 8K7
Tél. : 418-210-0243 | courriel : quebec@groupeabs.com
Téléc. : 418-988-0724

Dessiné par : D. Lapierre, dessinateur
Vérifié par : P. Prud'Homme, B. Sc., M. Env.
Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS, EESA®

Titre :
Sites et ouvrages répertoriés dans un rayon de 250 mètres autour des limites de propriété

Projet :
Évaluation environnementale de site - Phase I

Emplacement :
Rue de la Couronne entre la côte d'Abraham et la rue de la Croix-Rouge, arrondissement La Cité-Limoilou à Québec, Québec

Échelle : Aucune	No. Client : QUEBEC103	
No Projet : E7-14-1933-37	No Figure : FIG-02	1/1
No projet du client : Projet SRB		

Dernière sauvegarde: 2/5/2016 8:16 | Format: ANSI full bleed B (11.00 x 17.00 Inches)
Chemin: P:\8. Clients\2014\QUEBEC103 - Ville de Québec\14-1933 - VQ-47017\E7-14-193337 - rue Couronne et Laurentienne\3. Rédaction du rapport\Plans et dessins\Dessin maître CADIE714193337.dwg

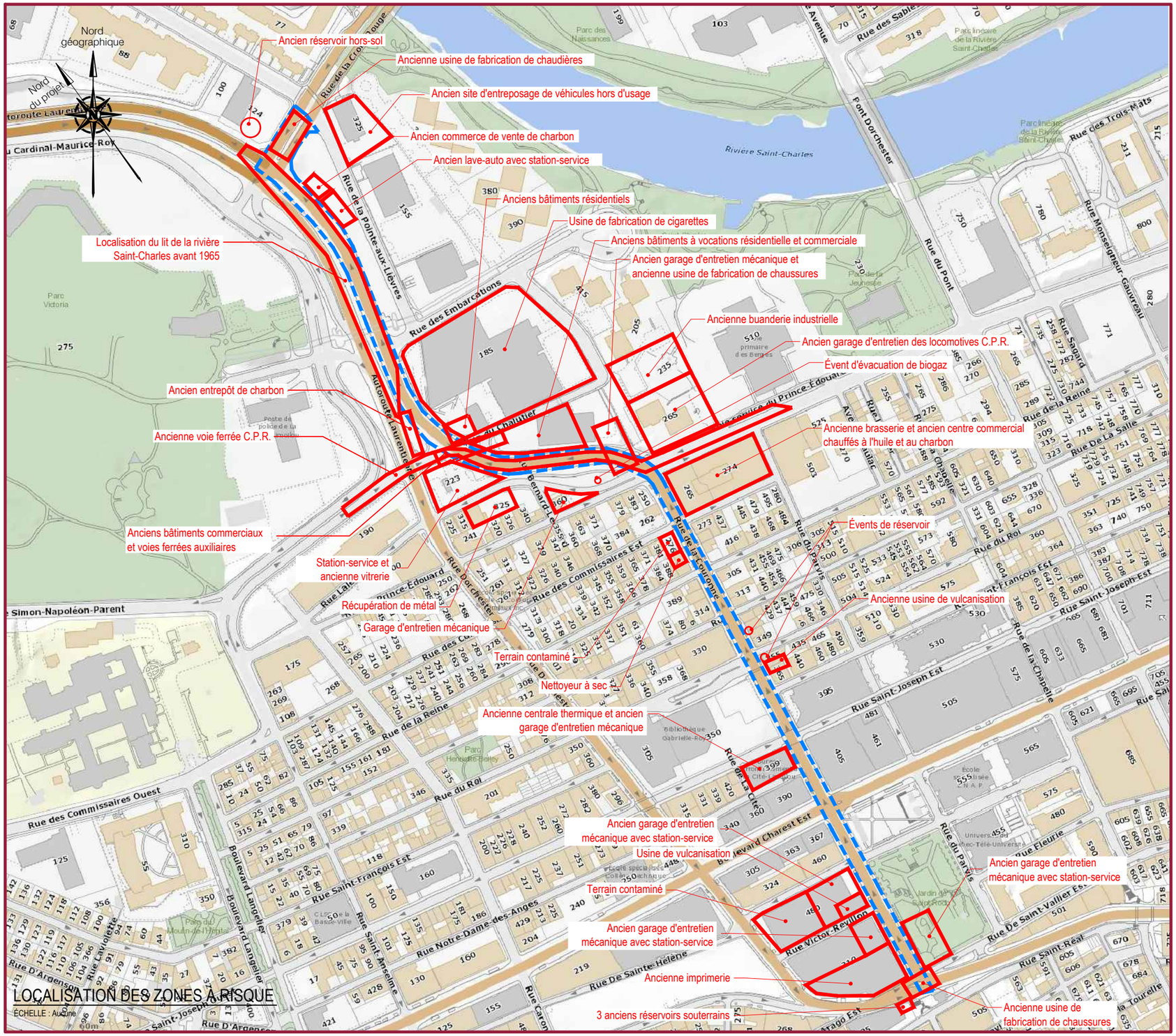

Source : Carte interactive de la ville de Québec

LÉGENDE :

- Limites de la zone à l'étude
- Bâtiment résidentiel existant
- Bâtiment commercial existant
- Zone à risque

Date d'émission : février 2016

Client : Ville de Québec

Groupe ABS
44, rue John-A.-Scott, local 200
à Lévis, Québec, G6Z 8K7
Tél. : 418-210-0243 | courriel : quebec@groupeabs.com
Téléc. : 418-988-0724

Dessiné par :	D. Lapierre, dessinateur
Vérifié par :	P. Prud'Homme, B. Sc., M. Env.
Approuvé par :	H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS, EESA®

Titre :

Localisation des zones à risque

Projet :

Évaluation environnementale de site - Phase I

Emplacement :

Rue de la Couronne entre la côte d'Abraham et la rue de la Croix-Rouge, arrondissement La Cité-Limoilou à Québec, Québec

Échelle : Aucune	No. Client : QUEBEC103	
No Projet : E7-14-1933-37	No Figure : FIG-03	1 / 1
No projet du client : Projet SRB		

Dernière sauvegarde: 2/5/2016 8:16 | Format : ANSI full bleed B (11.00 x 17.00 Inches)
Chemin: P:\8. Clients\2014\QUEBEC103 - Ville de Québec\14-1933 - VQ-47017\E7-14-193337 - rue Couronne et Laurentienne\3. Rédaction du rapport\Plans et dessins\Dessin maître CADIE714193337.dwg

ANNEXE 1

PLANS CADASTRAUX DU TRONÇON À L'ÉTUDE ET DES TERRAINS ADJACENTS

Source : Carte interactive de la Ville de Québec

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (PARTIE NORD DU TRONÇON)

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

Source : Carte interactive de la Ville de Québec

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (PARTIE CENTRALE DU TRONÇON)

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

Source : Carte interactive de la Ville de Québec

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (PARTIE SUD DU TRONÇON)

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

ANNEXE 2

DOCUMENTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

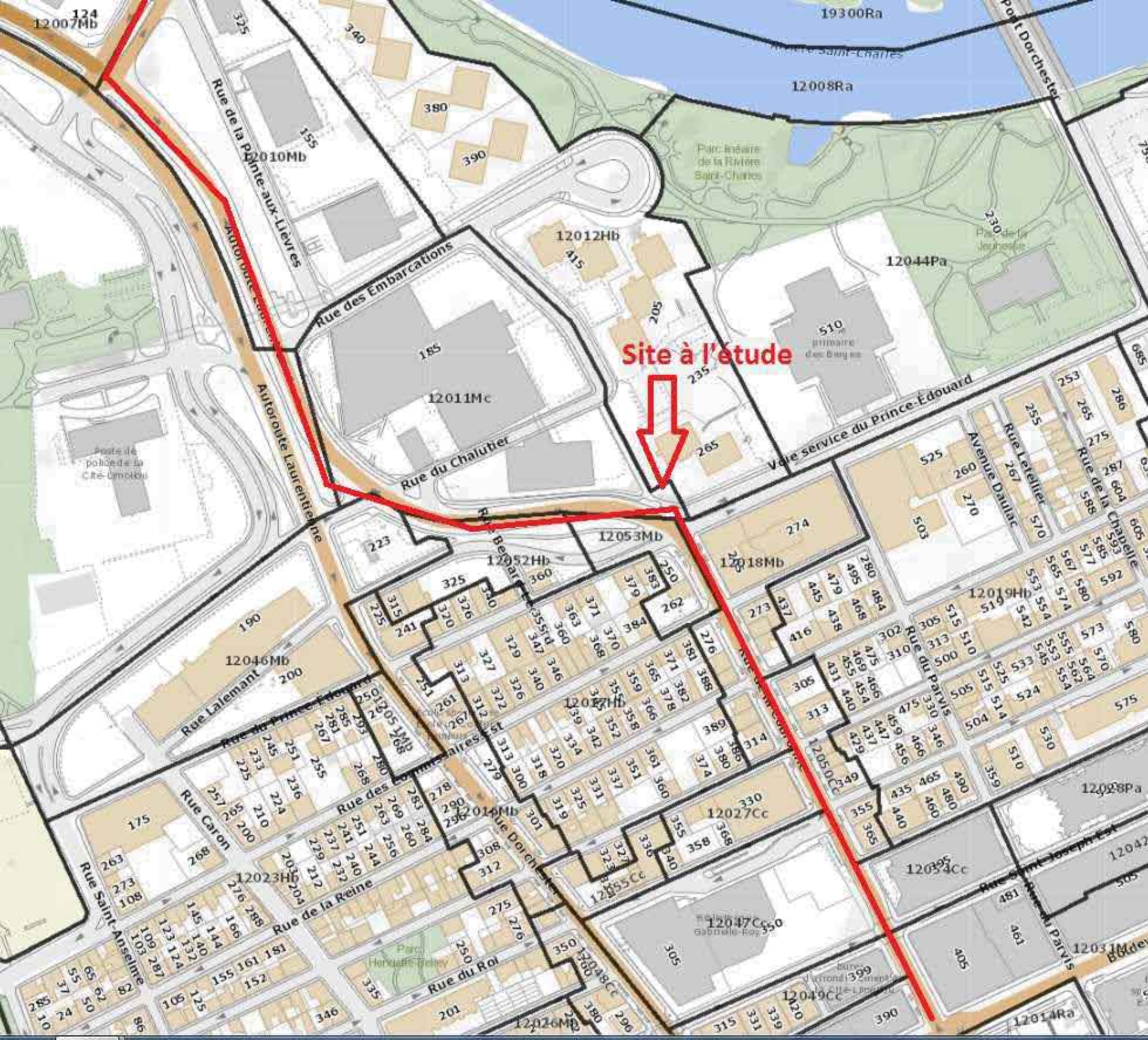
Site à l'étude
12007Mb
12008Ra
19300Ra
12010Mb
12011Mc
12012Hb
12044Pa
12053Mb
12052Hb
12018Mb
12019Hb
12046Mb
12017Hb
12051Mb
12050Cc
12027Cc
12054Cc
12023Hb
12047Cc
12049Cc
12048Cc
12055Cc
12026Mb
12014Ra
Autoroute Laurentienne
Rue de la Pointe-aux-Lièvres
Rue des Embarcations
Rue du Chalutier
Voie service du Prince-Édouard
Rue Bégin
Rue Lalemant
Rue du Prince-Édouard
Rue des Commissaires
Rue Caron
Rue Saint-Anselme
Rue de la Reine
Rue du Roi
Rue Dorchester
Avenue Dallac
Rue Letellier
Rue de la Chapelle
Rue du Parvis
Rue Saint-Joseph Est
Parc linéaire de la Rivière Saint-Charles
Parc de la Jeunesse
Parc Henriette-Bailey
Poste de police de la Cité-Limoilou
Bureau d'arrondissement de la Cité-Limoilou

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12006Pb**

USAGES AUTORISÉS

	Superficie maximale de plancher			
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	**par établissement**	**par bâtiment**	**Localisation**	**Projet d'ensemble**
C3 Lieu de rassemblement				
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES	**Type**	**%**	**Localisation**	
C30 Stationnement et poste de taxi				
PUBLIQUE	**Superficie maximale de plancher**			
	par établissement	**par bâtiment**	**Localisation**	**Projet d'ensemble**
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P3 Établissement d'éducation et de formation				
P8 Équipement de sécurité publique				
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE				
R1 Parc				
R2 Équipement récréatif extérieur de proximité				
R3 Équipement récréatif extérieur régional				

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	Une aire de stationnement est associée à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 197
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un bar est associé à un usage de la classe Publique - article 236
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Un bar associé est autorisé en dehors des heures de présentation d'un spectacle - article 213
	Un usage du groupe C1 services administratifs est associé à un usage de la classe Publique - article 238
	Un restaurant est associé à un usage de la classe Publique - article 237
	Un restaurant ou un restaurant exercé sur un café-terrasse sont associés à un usage de la classe Publique - article 243
Usage spécifiquement autorisé :	Un club où la vente de boissons alcoolisées, pour consommer sur place, est limitée aux membres du club ou à leurs invités
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				21 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %	10 %	4 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

GESTION DES DROITS ACQUIS

USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875

Agrandissement autorisé uniquement à l'intérieur du bâtiment - article 880

Agrandissement autorisé uniquement sur l'étage de l'usage dérogatoire - article 881

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

ENSEIGNE

TYPE

Type 9 Public ou récréatif

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518

Protection des arbres en milieu urbain - article 702

Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12007Mb**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
		Maximum					

		Superficie maximale de plancher			
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs				
C2	Vente au détail et services	300 m²			
C3	Lieu de rassemblement				

		Nombre maximal d'unités			
COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier				
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant	100 m²			
C21	Débit d'alcool				

		Superficie maximale de plancher			
PUBLIQUE		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation				
P5	Établissement de santé sans hébergement				

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Une aire de stationnement est associée à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 197
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Une aire de stationnement autorisée à titre d'usage associé doit être souterraine - article 200
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Une aire de stationnement autorisée à titre d'usage associé doit être intérieure - article 199
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 50 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				60 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %	10 %	4 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
Ru 1 E e	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	2200 m²	2200 m²	2200 m²	65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

GESTION DES DROITS ACQUIS

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

ENSEIGNE

TYPE

Type 6 Commercial

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12010Mb**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1 Logement	Minimum					
	Maximum					
		Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2 Habitation avec services communautaires	Minimum					
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs				
C2 Vente au détail et services				
C3 Lieu de rassemblement				

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

	Nombre maximal d'unités			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10 Établissement hôtelier				
C11 Résidence de tourisme				
C12 Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL

	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20 Restaurant	100 m²			
C21 Débit d'alcool				

PUBLIQUE

	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P3 Établissement d'éducation et de formation				
P5 Établissement de santé sans hébergement				
P8 Équipement de sécurité publique				

INDUSTRIE

	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1 Industrie de haute technologie				
I2 Industrie artisanale				

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Une aire de stationnement est associée à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 197
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Une aire de stationnement autorisée à titre d'usage associé doit être souterraine - article 200
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Une aire de stationnement autorisée à titre d'usage associé doit être intérieure - article 199
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 50 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				21 m				

NORMES D'IMPLANTATION

	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES					35 %	10 %	4 m²/log

NORMES DE DENSITÉ

CV* 1 A a

Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 90 % - article 585

GESTION DES DROITS ACQUIS

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12011Mc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1 Logement	Minimum					
	Maximum					
		Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2 Habitation avec services communautaires	Minimum					
	Maximum					
		Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3 Maison de chambres et de pension	Minimum					
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs				
C2 Vente au détail et services				
C3 Lieu de rassemblement				

INDUSTRIE	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1 Industrie de haute technologie				
I2 Industrie artisanale				
I3 Industrie générale				

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé : Une aire de stationnement est associée à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 197

Une aire de stationnement autorisée à titre d'usage associé doit être intérieure - article 199

Usage spécifiquement autorisé : Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				21 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						40 %	10 %	

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
				65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

GESTION DES DROITS ACQUIS

USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875

Agrandissement autorisé uniquement à l'intérieur du bâtiment - article 880

Agrandissement autorisé uniquement sur l'étage de l'usage dérogatoire - article 881

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

Agrandissement autorisé d'un bâtiment implanté sur un lot qui n'est pas contigu à une rue publique ou à une rue en cours de réalisation - article 902

ENSEIGNE

TYPE

Type 5 Industriel

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518

Protection des arbres en milieu urbain - article 702

Aucune enseigne n'est autorisée pour un service de lave-auto à l'extérieur du bâtiment dans lequel il est exercé - article 766

En vigueur le 2012-05-18 **R.C.A.1V.Q. 47** **12014Ra**

USAGES AUTORISÉS

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES	Type	%	Localisation	
C30 Stationnement et poste de taxi	Souterrain	100		

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

BÂTIMENT PRINCIPAL

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

GESTION DES DROITS ACQUIS

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

ENSEIGNE

TYPE

Type 9 Public ou récréatif

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518

Protection des arbres en milieu urbain - article 702

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12018Mb**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum					
		Maximum					
	nombre maximal de bâtiments dans une rangée						
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum					
		Maximum					
			Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3	Maison de chambres et de pension	Minimum					
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs			R,1,2	
C2	Vente au détail et services			R,1	
C3	Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier	40	40		
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL

		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant			R,1	
C21	Débit d'alcool	100 m²	100 m²	R	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi	Intérieur	100		

PUBLIQUE

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5	Établissement de santé sans hébergement				

INDUSTRIE

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie			R,1,2	
I2	Industrie artisanale	100 m²		R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
	Un logement est associé à certains usages -article 194
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 50 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				16 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %		5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12027Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs			R,2,3,4,5	
C2	Vente au détail et services			R,2,3,4,5	
C3	Lieu de rassemblement			R,2,3,4,5	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier			R,2,3,4,5,6	
C11	Résidence de tourisme			R,2,3,4,5,6	

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant			R,1	
C21	Débit d'alcool			R,1	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi	Souterrain	100		

PUBLIQUE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5	Établissement de santé sans hébergement				
P6	Établissement de santé avec hébergement				

INDUSTRIE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie			R,2,3,4,5	
I2	Industrie artisanale	100 m²			

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Terminus d'autobus relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)
	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				19 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	0 m	0 m	0 m		0 m	35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Malgré la hauteur maximale prescrite, 15 % de la projection au sol d'un bâtiment principal peut atteindre 40 mètres - article 331.0.2

Malgré la hauteur maximale prescrite, 15 % de la projection au sol d'un bâtiment principal peut atteindre 36 mètres - article 331.0.2

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

En vigueur le 2012-05-18 **R.C.A.1V.Q. 47** **12031Mc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum	2	1	1	2,2+	
		Maximum					
	nombre maximal de bâtiments dans une rangée						

			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
		Maximum					

			Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3	Maison de chambres et de pension	Minimum				2,2+	
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

		Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
		par établissement	par bâtiment		
C1	Services administratifs				
C2	Vente au détail et services			R,1	
C3	Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier				
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL

		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant			R,1	
C21	Débit d'alcool			R	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi	Souterrain	100		

PUBLIQUE

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5	Établissement de santé sans hébergement				
P6	Établissement de santé avec hébergement				

INDUSTRIE

		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie				
I2	Industrie artisanale	100 m²		R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Une aire de stationnement autorisée à titre d'usage associé doit être souterraine - article 200
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Un usage du groupe C36 atelier de réparation est prohibé à titre d'usage associé à un usage du groupe C33 vente ou location de véhicules légers - article 230

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			15 m	33 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %		3 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

En vigueur le 2012-05-18 **R.C.A.1V.Q. 47** **12034Mc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum	2	1	1		
		Maximum					
	nombre maximal de bâtiments dans une rangée						
	logement protégé						

			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum					
		Maximum					

			Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3	Maison de chambres et de pension	Minimum					
		Maximum					

		Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		par établissement	par bâtiment		
C1	Services administratifs				
C2	Vente au détail et services			R,1	
C3	Lieu de rassemblement			R,1	

		Nombre maximal d'unités			
COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier				
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant			R,1	
C21	Débit d'alcool			R	

		Type	%	Localisation	
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES					
C30	Stationnement et poste de taxi	Intérieur	100		

		Superficie maximale de plancher			
PUBLIQUE		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5	Établissement de santé sans hébergement				

		Superficie maximale de plancher			
INDUSTRIE		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie				
I2	Industrie artisanale	100 m²		R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

R2 Équipement récréatif extérieur de proximité

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
	Un logement est associé à certains usages -article 194
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Un usage du groupe C36 atelier de réparation est prohibé à titre d'usage associé à un usage du groupe C33 vente ou location de véhicules légers - article 230

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			11 m	28 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %		5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Calcul de la hauteur maximale d'un bâtiment sur un terrain en pente - article 340

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12046Mb**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
		Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1 Logement	Minimum					
	Maximum					
		Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2 Habitation avec services communautaires	Minimum					
	Maximum					
		Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3 Maison de chambres et de pension	Minimum					
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs				
C2 Vente au détail et services			R,1	
C3 Lieu de rassemblement			R,1	
COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	**Nombre maximal d'unités**			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10 Établissement hôtelier	40	40		
C11 Résidence de tourisme				
C12 Auberge de jeunesse				
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	**Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation**			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20 Restaurant			R,1	
C21 Débit d'alcool	100 m²	100 m²	R	
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES	**Type**	**%**	**Localisation**	
C30 Stationnement et poste de taxi	Intérieur	100		
	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment		Projet d'ensemble
C31 Poste d'essence				
PUBLIQUE	**Superficie maximale de plancher**			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P3 Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5 Établissement de santé sans hébergement				
P6 Établissement de santé avec hébergement				
INDUSTRIE	**Superficie maximale de plancher**			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1 Industrie de haute technologie				
I2 Industrie artisanale	100 m²			

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
	Un logement est associé à certains usages -article 194
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 50 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				25 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						50 %		5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12047Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée		
		Nombre de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H1 Logement	Minimum				2,2+	
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs			2,3,4	
C2 Vente au détail et services			R,1	
C3 Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

	Nombre maximal d'unités			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10 Établissement hôtelier			R,2,3,4,5	
C11 Résidence de tourisme			R,2,3,4,5	

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL

	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20 Restaurant			R,1	
C21 Débit d'alcool			R,1	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

	Type	%	Localisation	
C30 Stationnement et poste de taxi	Souterrain	100		

PUBLIQUE

	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P5 Établissement de santé sans hébergement				

INDUSTRIE

	Superficie maximale de plancher			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1 Industrie de haute technologie			2,3,4	
I2 Industrie artisanale	100 m²			

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Terminus d'autobus relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)
	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				60 m				

NORMES D'IMPLANTATION

	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	0 m	0 m	0 m	0 m	35 %	5 %	4 m²/log

NORMES DE DENSITÉ

	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV¹ 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

GESTION DES DROITS ACQUIS

USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12049Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée		
		Nombre de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H1 Logement	Minimum				2,2+	
	Maximum					
nombre maximal de bâtiments dans une rangée						

		Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2 Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
	Maximum					

		Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3 Maison de chambres et de pension	Minimum				2,2+	
	Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
C1 Services administratifs				
C2 Vente au détail et services				
C3 Lieu de rassemblement				
C4 Salle de jeux mécaniques ou électroniques				

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	Nombre maximal d'unités		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
C10 Établissement hôtelier				
C11 Résidence de tourisme				
C12 Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
C20 Restaurant				
C21 Débit d'alcool				

PUBLIQUE	Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P3 Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5 Établissement de santé sans hébergement				
P6 Établissement de santé avec hébergement				

INDUSTRIE	Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
	par établissement	par bâtiment		
I1 Industrie de haute technologie				
I2 Industrie artisanale	100 m²			

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				22 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12050Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée		
			Nombre de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H1	Logement	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3	Maison de chambres et de pension	Minimum				2,2+	
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs				
C2	Vente au détail et services				
C3	Lieu de rassemblement				
C4	Salle de jeux mécaniques ou électroniques				

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier				
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant				
C21	Débit d'alcool	100 m²	100 m²		

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi	Souterrain	100		

PUBLIQUE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5	Établissement de santé sans hébergement				
P6	Établissement de santé avec hébergement				

INDUSTRIE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie				
I2	Industrie artisanale	100 m²			

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				22 m				

NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES					35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12052Hb**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

		Type de bâtiment				
		Isolé	Jumelé	En rangée		
		Nombre de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H1 Logement	Minimum					
	Maximum					
logement protégé						

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				21 m			75 %	20 %
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %	15 %	4 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV¹ 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'empiètement d'un escalier extérieur en cour avant est autorisé - article 383

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'aménagement d'une aire de stationnement devant une façade d'un bâtiment principal est prohibé - article 633

GESTION DES DROITS ACQUIS

USAGE DÉROGATOIRE

Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire - article 856

Un atelier d'artists est autorisé dans une zone dont la dominante est H - Article 867

Maintien autorisé d'un usage dérogatoire - article 866

Agrandissement autorisé d'un usage autre qu'un usage du groupe H1 logement d'au plus trois logements ou un usage du groupe C21 débit d'alcool - article 875

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 899

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Deux bâtiments accessoires peuvent être adossés ou jumelés - article 569

Une clôture ajourée à au moins 80% ou une haie peut être implantée en cour avant à la limite du lot - article 518

L'installation d'un auvent ou d'un parasol est autorisée au-dessus d'un café terrasse - article 507

Protection des arbres en milieu urbain - article 702

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12053Mb**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum					
		Maximum					
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum					
		Maximum					
			Nombre de chambres autorisées par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H3	Maison de chambres et de pension	Minimum					
		Maximum					

COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1	Services administratifs			R,1,2	
C2	Vente au détail et services			R,1	
C3	Lieu de rassemblement			R,1	

COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE		Nombre maximal d'unités			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10	Établissement hôtelier	40	40		
C11	Résidence de tourisme				
C12	Auberge de jeunesse				

COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20	Restaurant			R,1	
C21	Débit d'alcool	100 m²	100 m²	R	

COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES		Type	%	Localisation	
C30	Stationnement et poste de taxi	Intérieur	100		

PUBLIQUE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1	Équipement culturel et patrimonial				
P3	Établissement d'éducation et de formation	5000 m²			
P5	Établissement de santé sans hébergement				

INDUSTRIE		Superficie maximale de plancher			
		par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I1	Industrie de haute technologie			R,1,2	
I2	Industrie artisanale	100 m²		R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
	Un logement est associé à certains usages -article 194
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 50 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				22 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES						35 %		5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV⁴ 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

En vigueur le 2013-04-09 **R.C.A.1V.Q. 135** **12054Cc**

USAGES AUTORISÉS

HABITATION

			Type de bâtiment				
			Isolé	Jumelé	En rangée	Localisation	Projet d'ensemble
			Nombre de logements autorisés par bâtiment				
H1	Logement	Minimum				2,2+	
		Maximum					
			Nombre de chambres ou de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble
H2	Habitation avec services communautaires	Minimum				2,2+	
		Maximum					

	Superficie maximale de plancher			
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C1 Services administratifs			2,3,4	
C2 Vente au détail et services			R,1	
C3 Lieu de rassemblement			R,1	

	Nombre maximal d'unités			
COMMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C10 Établissement hôtelier				
C11 Résidence de tourisme				

	Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation			
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
C20 Restaurant				
C21 Débit d'alcool				

	Type	%	Localisation	
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES				
C30 Stationnement et poste de taxi	Souterrain	100		

	Superficie maximale de plancher			
PUBLIQUE	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
P1 Équipement culturel et patrimonial				
P5 Établissement de santé sans hébergement				

	Superficie maximale de plancher			
INDUSTRIE	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
I2 Industrie artisanale	100 m²		R,1	

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

USAGES PARTICULIERS

Usage associé :	La location d'une chambre à une clientèle de passage est associée à un logement - article 178
	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212
	Un bar est associé à un restaurant - article 221
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225
	Un restaurant est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 210
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205
Usage contingenté :	La distance minimale prescrite entre deux établissements destinés à des usages du groupe C21 débit d'alcool est de 25 mètres - article 299
Usage spécifiquement autorisé :	Terminus d'autobus relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)
	Atelier d'artiste - article 85
	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				60 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	0 m	0 m	0 m		0 m	35 %	5 %	5 m²/log

NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher			Nombre de logements à l'hectare	
	Vente au détail		Administration	Minimal	Maximal
CV* 1 A a	Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment		
	4400 m²			65 log/ha	

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Urbain dense

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 100 % - article 585

Un mur écran doit être aménagé autour d'une aire de chargement ou de déchargement - article 686

ANNEXE 3

RECHERCHE DE TITRES

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R.023097

du cadastre Cité de Québec, quartier St-Roch

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec

Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19

Par Devant

Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire.

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 110 Cité de Québec quartier St-Roch

Déposé le: 1870-10-01

2001-11-13

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Jos. I. Lavery à D. R. Baile	Avis	1/2/93	C-4	2755		int. $46.55 dépenses hypothèque ptie $302.02
à A. Baile & al	Hérédité	5/10/93	B174	90674		
Jos. I. Lavery à D. R. Baile	Avis	11/10/93	C-4	2863	T 28155	hypothèque $352.87 int.
" " " Vs " "	Adresse	"		55		
Le Shérif à A. Baile	Vente ptie	30/4/94	B174	91900		de partie $6.00 payées
" " à Dme E. Baile	Vente	8/5/94	B176	91938		de 1/6 ind. $31.00 pay
Camille Bernier à F. Martel & al	Oblig ation	27/6/94	B179	92273	T 31972	$500. à 6% à demande
F. Martel & al à Louis Roberge	Accord	"	B176	92274		
A. Baile & al à F. Martel & al	Vente	"	B179	92275		$1,025. payées
O. Larochelle à " " "	Obligation	21/12/99	B194	103520	T 36814	$700. à 5% à demande
Fr. Martel & al à Falardeau Co	Bail	22/8/05	B216	117048		
à E. Baile	Ratification	14/1/09	B233	127227		
F. Martel & al à C. N. Falardeau	Vente	19/1/09	B232	127274		$5,000 payées
J. Brown à " "	Obligation	"	B233	127275	T 117308	$5,000 conditions à lire
Canadian Import Co à " "	Obligation	26/5/10	B243	132413	T 46041	$10,000 à 6% en 6 mois
La Prévoyance à " "	Hypothèque	26/7/11	B248	136900	T 45854	$35,000
Banque Hochelaga à " "	"	31/3/13	B262	143730	T 117308	$18,000
J. H. Gignac à " "	Obligation	18/8/13	B261	145385	T 117308	$28,796. à 7% à demande $500. payées
C. N. Falardeau à Th. Carette	Promesse	10/12/13	B268	146726	T 117308	de vente $18,000 dont $5
Le Shérif à J. E. Lachance & Frères	Vente	4/4/14	B272	148064		$17,500 payées
J. Brown à " " "	Obligation	8/4/14	B274	148104	T 50879	$5,000 à 6% dans 3 ans pt ptie payable dans 1 an
J. H. Gignac à " " "	"	"	B274	148132	T 50539	$7,500 à 6% dont $2,000
Cité de Qué. Vs " " "	Avis de	12/9/44	C-11	9457		jugement avec 289626
Percepteur Revenu à Succ Dme J. L. Lachance	Quitt	9/4/54		4474 S		des droits sur ¼ ind.
à J. L. Lachance	Hérédité	"		386558		sur ¼ ind.
J. A. Lachance & al à Cité de Qué.	Vente	11/5/54		387473		$71,123. payées

Le lot 110 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 031

Index aux immeubles
2002250336

19

Estate. Cadastral Number.	Names	Register.	Vol.	Page.	No.
	The Corporation	Renewal	D	6	3581
109					
	John Baile to North Shore Rlwy.	Sale of part	B	148	73440
110					
	John Baile to North Shore Rlwy.	Sale of part	B	148	73440
111					
	John Baile to North Shore Rlwy.	Sale of part	B	148	73440
	Mrs. F. X. Fortier	Declaration	C	3	1701
112					
Notice of Seizure No 225.	Sheriff to F. W. Gray et al	Sale	B	140	67232
	F. W. Gray to R. T. W. Campbell	"	B	149	72714
113					
113 A see page 539.					
114					
114 A. & 114 C. see page 539.					

Index aux immeubles
2002243390

Index aux immeubles
2001759089

QUARTIER ST-ROCH.

No. de Cadastre.	Noms.	Registre.	Vol.	Page.	No.
	Jesuits Estate vs Heirs Phil. Huot. Renewal	D	1	119	99
107					
	Jesuits Estate vs Heirs Phil. Huot. Renewal	D	1	119	99
108					
	Jesuits Estate vs Corpn de Québec. Renewal	D	1	125	107
109					
	Jesuits Estate vs John Baile. Renewal	D	1	125	107
110					
111					
	Jesuits Estate vs Corpn de Québec & J. Baile. Renewal	D	1	125	107
	W. H. Jeffery to John Baile Sale	B	103		46347
112					

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre quartier St-Roch — Lot nº 112

Division d'enregistrement de Québec — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Québec le 92-07-02 (A M J) par J Fillettaz — Régistrateur

Concordance

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
suite ens. 1439140					
Raymond Chabot Fafard (syndic) Inc C. 2431-8206 Québec Inc.	certificat ptie	92.07.02	1473238	faillite	494076 T
— — — C. — —	Avis	92.07.02	1473239		494076 T
Le Shérif vs Robert Faucher et al	Saisie ptie	92-11-02	14174	Bque Nal. Canada	568807 T
Raymond Chabot (syndic) C. Soc. Comm. Edifice 190 Dorchester Sud Inc	certificat	92.11.10	1490712	faillite	494894 T
— — C — —	Avis ptie	92.11.10	1490713		494894 T
Société Coriamatic inc et Edifice le 190 Dorchester Sud Soc. comm.	Bail ptie	92-12-07	1494318	de bail	
Le Shérif Vs Robert Faucher et als	Avis vente ptie	92-12-16	14265	Banque nationale Cda	568807 T
Le Shérif vs Banque Nationale du Cda	Vente ptie	93-04-14	1506047	984 475,00$ payé	
B. Nationale du Canada à La Majesté La Reine	bail ptie	93.12.06	1535974	pour 5 ans	
B Nat. Canada à Soc. Comm. Navard	Vente ptie	96-11-04	1625352	prix payé	
S.E.C. Navard à S.E.C. Édifice du Parc	vente ptie	98-03-06	1665792	525 000$ payé	
PARTIE DE CE LOT REMPLACÉE LE 1998-12-09 à 10H.30M. Voir une partie du lot 5201 sur le plan no: 042077. (Ens. 1665792).					
Le lot 112 est rénové					
Voir nouveau(x) lot(s): 1 479 031					

Index aux immeubles

2002250340

• BE-34 (91-03)

Copie de l'Index aux Immeubles pour le No P.L.R. 023097
du cadastre de Quartier St-Roch
autorisée par ordre en conseil du 24 août 19 60
examinée et vidimée, et certifiée conforme à l'original.
Attesté à Québec, le 15 novembre 19 60
Par Lionel Roy, Dép. Régistrateur. Devant Léon Pérusse, Dép. Protonotaire.

Index aux immeubles
2002250339

F. 4332

...LES

No. 112 Cité de Québec, quartier St-Roch

VOIR RECTO

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Imm St-Roch Inc à J. H. Wood & Co Ltd	Bordereau	10-5-73		247677		ptie de bail à 4 mois
" " et Editions Françaises Inc	"	12-1-77		861218		bail
" " Mendes Inc	"	14-3-77		866106	318911T	
Trust Général C. de " " "	Fiducie ptie	17-3-77		866471	348248T	$125,000.00
" " "	adresse			(174049)		
Im. St-Roch Inc " " "	Consent ptie	21-3-77		866668	389259T	transp. bail
Ct. Foncier Franco-Can. de Imm. St-Roch Inc	Hyp. ptie	79-2-15		940328	391247T	$1,150,000.00 à 11½%
" " vs " "	adresse	"		(204839)		
48615 Imm. St-Roch Inc à Ct. Foncier Franco-Can.	Transport Bail	79-2-19		940545	391247T	re: 861218 bail
Commiss. Chem. Fer Transcont. A Ville de Quebec	Vente ptie	79-08-21		960988		$1,922,000.00 Payé
+ Ville de Québec à Imm. St-Roch Inc	"	79-12-14		972073	299814T	$52,000.00 solde
Banq. Nation. de " "	HYP (ptie)	81-1-5		1,005,107	350316 T	70000.- RoT.
" " vs " "	adresse	"		(230725)		
CRÉDIT FONCIER A IMM. ST-ROCH INC	RETROCESSION ptie	81-12-11		1031541		Re TRANSPORT de BAIL 940545
Desriault Inc. à Mendes Inc.	Bordereau ptie	82-01-18		1033643	396226 T	bail 60 mois
Trust Gen. Can. de Mendes Inc	Fiducie (ptie)	83-5-31		1077287	425095 T	Priorité 993630 $ 100 000 - 25%
" vs " "	Adresse	-		(251153)		
Roynat Inc	-	-		(252381)		
Coin-à-Matie Inc	Bordereau ptie	83-08-08		1086432		Bail, 5 ans
Enrico Inc. à Ville Québec	vente ptie	84-06-19		1115839		988 $ payé
Enrico Inc	Saisie ptie	85-03-11		1140081		Re: Fusion (Imm St-Roch)
Enrico Inc a Mendes Inc	Bordereau (ptie)	87-3-27		1224565		Bail - 12 mois
Banq. Nationale (Cde) De Edif le 190 Dorchester Soc. Command. Sud	Hyp. ptie	87-5-1		1229600	398136T	(AA262958) 2000000 $
Enrico Inc. à —	vente ptie	87-05-04		1229897		3454414 $ payé
Banq. Nationale (Cde) De " " "	Hyp. Ptie	87-6-18		1238675	568807 T	(AA262958) 2700000 $ @ 11 3/4%
Félix Roussin De " " "	Hyp. Ptie	"		1238684	568807 T	(AA264229) 150000 $
~~" " @ Banq. Nation. Cde~~	~~Priorité Ptie~~	Entrée nulle		~~1238684~~		~~Re 1238675~~
Doux el Soc. En Comm. De Edif 190 Dorc. Sud Soc. en Comm.	Hyp. Ptie	"		1238691	568807 T	(AA264239) 250000 $
~~" " @ Banq. Nation. Cde~~	~~Priorité~~	Entrée nulle				~~Re 1238675~~
Maurice Roussin de Ed. le 190 Dorchester Sud, Soc. en Comm.	Hyp. p. ptie	88-07-08		1290231	568807 T	200000 $
Douxel, Soc. en Comm. à Maurice Roussin	priorité	-	-	1290231	568807 T	re: 1238691
Edifice Le 190 Dorchester Sud Soc. en Comm. et Hydro-Québec	servitude ptie	90-11-05		1393855		fds servant
Poissant, Thibault, Peat Marwick Thorne Inc (Syndic) Vs Yvon Ally	Certificat	91-03-07		1405602	570020T	faillite
" " Vs " "	avis ptie	"	"	1405603	570020T	"
" " Vs Laurette Dupuis	Certificat	"	"	1405604	570021T	faillite
" " Vs " "	avis ptie	"	"	1405605	570021T	"
Hydro-Québec VS Edifice le 190 Dorchester Sud	privilège ptie	91-07-11		1425167	531379T	23 025.32 $ + frais
Maurice Roussin a " " " "	avis 60 jrs ptie	91-09-19		1433870	568807 T	re: 1290231
BNC " "	— —	91-10-30		1439140	568807 T	re 1238675

Index aux immeubles
2002250338

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 112 Cité de Québec, quartier St-Roch

Déposé le: 1870-10-01

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R.023097
du cadastre St-Roch
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec
Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19
Par Devant
Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire. 2001-11-13

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
à Andrew Baile & al	Hérédité	5/10/93	B174	90674		
Le Shérif à " " "	Vente ptie	30/4/94	B174	91900		$5,00 payée
" " à Dme Esther Baile	Vente 1/6	8/5/94	B176	91938		de ind. $51.00 payées
A. Baile & al à Frédéric Martel & al	Vente ptie	27/6/94	B179	92275		$1,025. payées
Frédéric Martel & al à Jos. Dufresne	" "	"	B176	92276		$425. payées
Jos. D. Marier à " "	Obligation	30/11/00	B201	105647	T 35512	sur ptie $300. à 6% en 3 ans à demande
" " " à " "	"	13/11/02	B206	110030	T 35512	sur ptie $300. à 6% à demande
Proteau & Carrignan à Jos. Dufresne	"	28/5/04	B212	113938	T 36157	sur ptie $1,355. à 5% à
Jos. Dufresne à Proteau & Carrignan	Vente ptie	15/2/05	B214	115640		$4,600 payées
Frédéric Martel & al à Falardeau & Co	Bail	22/8/05	B216	117048		
à Erther Bell	Ratification	14/1/09	B233	127227		affectant ptie payées Comptant
Dme Vve E. X. Fortier & al à Dme Vve G. Fortune	Vente	2/8/09	B235	129261		de la partie sud $300. demande
Succ J. Boucher à " " " "	Obligation	"	B234	129262	T 45693	sur partie $300. à 5% à 6% à demande
Jos. A. Bouchard à " " " "	Obligation	23/4/13		m 144024	T 46321	sur partie sud $900. à
Vve G. Fortune à Comm. Transcontinantal	Vente	17/10/13	B269	146095		de partie sud $2,350. pay
Proteau & Carrignan à " " "	Vente	22/10/13	B268	146168		de partie sud $9,170.
Cité de Qué. à	Avis de	11/9/44	C-11	9457		jugement avec 289626
Sa Majesté La Reine à Cité de Québec	Echange ptie	23/4/52		364154 lot 4484 [illegible]		
Dow. Brasseries Ltd à S. Germain	Vente	25/4/53		374835		ptie $20,000
S. Germain à Menuserie Deslauriers Inc	Vente	"		374836		sur ptie $25,000 payées
Menuserie Deslauriers Inc à Imm. St Roch Inc	Vente ptie	29/11/56		424473		sur droit $43,370. payées
Transcontinantal R. à Menuserie Deslauriers	Vente "	9/9/57		433589		$24,600 payées
Menuseries Deslauriers Inc à Imm. St Roch Inc	Vente ptie	19/12/57		437455		$30,915.25 payées
Crédit Foncier Franco C. à " " "	Inc Oblig. "	30/1/59		453244	P 182461 178316 m	$250,000 à 7¼% par vers
" " " " Vs " " "	Adresse	"		38574		
" " " " à " " "	Obligation	19/12/59		467642	217109 171009 m	$50,000 à 7½% dans 5 ans
" " " " Vs " " "	Adresse	"		42602		
" " " à " "	Oblig Ptie	28-2-63		522015	P 182461 178316 m	$300.000 à 7½%
" " Vs " "	Adresse	" "		59557		
" " a " "	Oblig Ptie	" "		522016	217109 171009 m	$200.000 à 7½%
" " Vs " "	Adresse	" "		59558		
" " " a " " Inc	Oblig Ptie	19-12-63		538409	P 182461 178316 m	$250.000 à 7½%
" " Vs " "	Adresse	20-12-63		64566		
A. Deslauriers et Fils Ltée à " " "	Oblig. ptie	25-5-64		546363	274617 t P-177666 m	$200,000.00 à 7½%
" " " " Vs " "	Adresse	" "		67289		
Crédit F.F. Canadien Vs " " "	" "	29-10-65		76458		
Sa Majesté	Expropriation	20-6-66		589614		ptie
" " " " à Im St Roch Inc	Obligation	2-4-68		625144	263100 T	re: 546363 $575,000.00 8¾%
" " " Vs " " "	adresse	" " "		90896		
Immeubles St Roch Inc à Sa Majesté	Quittance	30-10-69		657903		$12,000

19

Estate. Cadastral Number.	Names	Register.	Vol.	Page.	No.
	The Corporation	Renewal	D	6	3581
109					
	John Baile to North Shore Rlwy.	Sale of part	B	148	73440
110					
	John Baile to North Shore Rlwy.	Sale of part	B	148	73440
111					
	John Baile to North Shore Rlwy.	Sale of part	B	148	73440
	Mrs. F. X. Fortier	Declaration	C	3	1701
112					
Notice of Seizure No 225.	Sheriff to F. W. Gray et al	Sale	B	140	67232
	F. W. Gray to R. T. W. Campbell	"	B	149	72714
113					
113 A see page 539.					
114					
114 A. & 114 C. see page 539.					

Index aux immeubles
2002243390

Index aux immeubles
2001759089

QUARTIER ST-ROCH.

No. de Cadastre.	Noms.	Registre.	Vol.	Page.	No.
	Jesuits Estate vs Heirs Phil. Huot. Renewal	D	1	119	99
107					
	Jesuits Estate vs Heirs Phil. Huot. Renewal	D	1	119	99
108					
	Jesuits Estate vs Corpn de Québec. Renewal	D	1	125	107
109					
	Jesuits Estate vs John Baile. Renewal	D	1	125	107
110					
111					
	Jesuits Estate vs Corpn de Québec & J. Baile. Renewal	D	1	125	107
	W. H. Jeffery to John Baile Sale	B	103		46347
112					

Copie de l'Index aux Immeubles pour le No

du cadastre de LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER SAINT-ROCH)

autorisée par ordre en conseil du 19 ,

examinée et vidimée, et certifiée conforme à l'original.

Attesté à Québec, le 19 ,

Par Devant

M Ribeir

Dép. Régistrateur 2011-11-13 Dép Protonotaire.

F 4392

INDEX AUX IMMEUBLES

No 4484

VOIR RECTO

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Maurice Roussin de Éd. le 190 Dorchester Sud, Soc. en Comm.	Hyp. ptie	88-07-08		1290231	568807 T	200 000,$
Dorxel, Soc. en Comm. à Maurice Roussin	priorité	–	–	1290231	568807 T	rl: 1238691
Édifice le 190 Dorchester Sud, S.E.C. Com.	jugement ptie	89-01-18		1311617		décl. de propriété
Ernst Thibault Int. (Syndic) Thomas Inc. vs Yvon Alley	Certificat	91-03-07		1405602	570020 T	faillite
" " vs " "	avis ptie	"	"	1405603	570020 T	"
" " vs Jeanette Dupuis	Certificat	"	"	1405604	570021 T	"
" " vs " "	avis ptie	"	"	1405605	570021 T	"
Hydro-Québec vs Édifice le 190 Dorchester Sud	privilège ptie	91-07-11		1425167	531379 T	23025.32$ + frais
Maurice Roussin à " " " "	avis 60 jours ptie	91-09-19		1433870	568807 T	re: 1290231
BNC " "	"	91-10-30		1439140	568807 T	re 1238675
Raymond Chabot Fafard Inc. (Syndic) c. 2431-8206 Québec	certificat ptie	92-07-02		1473238	494076 T	faillite
— — c. — —	Avis ptie	92-07-02		1473239	494076 T	
Le Shérif c. Robert Faucher et al Le 190 Dorchester Sud Ltée	Saisie ptie	92-11-02		14174	568807 T	Banque Nat. Canada
Raymond Chabot (syndic) c. Soc. Comm. Édifice	Certificat	92-11-10		1490712	494894 T	faillite
— — c — —	Avis ptie	92-11-10		1490713	494894 T	
Soc. Canimmobilière et Édifice le 190 Dorchester Syndic soc. comm.	Bordereau ptie	92-12-07		1494318		de bail
Le Shérif vs Robert Faucher et als	Avis ptie vente	92-12-16		14265	568807 T	Banque Nationale Cda
Le Shérif à Banque Nationale Cda	Vente ptie	93-04-14		1506047		984475,00$ payé
B. Nat. Canada à Soc. Comm. Navard	vente ptie	96-11-05		1623352		prix payé
S.E.C. Navard à S.E.C. Édifice du Parc	Vente ptie	98-03-06		1665792		525 000$ payé

PARTIE DE CE LOT REMPLACÉE LE 1998-12-09 à 1998.2011. Voir une partie du lot 8201 sur le plan no: 012077. (Rec. 1668792).

Le lot 4484 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 031

Index aux immeubles
2002248830

Index aux immeubles

2002248829

I… ES

No. 4484 Cité de Québec, quartier St-Roch

Déposé le 17/12/57

P.L.R. 023097

Feuillet No 1 destiné au No 4484 du cadastre Quartier St-Roch de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement, de Québec.

Attesté à Québec, le 17 décembre 1957

Par Lionel Roy, Dép. Régistrateur. Devant J. Olivier Brassé, Dép. Protonotaire.

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Menuiserie Deslauriers Inc.	Declaration	19-12-57		437454		Re 436933
Men. Deslauriers Inc. à Imm. St Roch Inc.	Vente	19-12-57		437455		$30,915.25 payés
Crédit F. Canadien à Im. " " "	Oblig	30-1-59		453344	182461	$150,000.00 a 6¼ ...
" " " " " " " "	Adresse	" "	"	38574		
" " " " " "	Oblig.	19-12-59		467642	217109 171609	$50,000.00 a 7½%
" " " VS " "	Adresse	"	"	42602		
" " " a " "	Oblig	28-2-63		522016	182461	$300,000. a 7½%
" " " VS " "	Adresse	"	"	59557		
" " " a " "	Oblig.	"	"	522016	217109 171609	$200,000. a 7½%
" " VS " "	Adresse	"	"	59558		
" " a " "	Oblig.	19-12-63		538409	182461	$250,000. a 7½%
" " " VS " "	adresse	20-12-63		64566		
P. Deslauriers Fils Ltée " " " in	Oblig.	25-5-64		546363	274617 T	$200,000.00 a 7½%
" " " " VS " " "	Adresse	"	"	67289		
Crédit F.F. Canadien VS " " " "	"	29-10-65		76458		
" " " à " " "	Oblig	2-4-68		625144	263100 T	$525,000. à 8⅜% Priorité Re: 546363
" " " VS " " "	Adresse	" "	"	90896		
Imm. St-Roch Inc. à J.H. Woodtle Ltd	Bordereau	10-5-73		747677		du bail 64 mois
" " et Editions Françaises Inc.		12-1-77		861218		bail.
Trust Général de Mendes Inc.	Fiducie	17-3-77		866471	348284 T	$125,000.00
" VS "	Adresse			174049		
Im. St-Roch Inc. à " " "	Consent.	21-3-77		866669	389259 T	Transp. Bail
Ct-Foncier Franco-Can. de Imm. St-Roch Inc.	Hyp.	79-2-15		940328	391247 T	$1,150,000.00 à 11½%
" " VS " "	adresse	"		204839		
Imm. St-Roch Inc. à Ct-Foncier Franco-Can.	Transport Bail	79-2-19		940545	391247 T	re: 861218 et al.
CREDIT FONCIER À IMM. ST-ROCH	RETROCESSION	1981-12-11		1031541		Re TRANSF. de BAIL 940545
Devault Inc. à Mendes Inc.	Bordereau	1982-01-18		1033643	296226 T	Bail 60 mois
Trust G. Can. de Mendes Inc.	Fiducie	83-5-31		1077287	425095 T	Priorité 993620, et al. 100000 - 25%
" " VS " "	Adresse	"		251153		
Roynat Inc.	"	"		252381		
Cain-a-Matic Inc.	Bordereau	83-08-08		1086432		Bail, 5 ans.
Enrico Inc. à Villeneuve	vente ptie	84-06-12		1115839		988 $ payé
Enrico Inc.	Saisine ptie	85-03-11		1140081		Re Fusion (Imm St-Roch)
Enrico Inc. a Mendes Inc.	Bordereau (ptie)	87-3-27		1224565		Bail 12 mois
Banq. Nationale du Ca. Soc. en Comm. Edif. 90 Dorchester	Hyp. ptie	87-5-7		1229600	398136 T	AA262958 2000000 $
Enrico Inc. à " "	vente ptie	87-05-04		1229897		3454414 $ payé
Banq. Nationale du Ca. De " " "	Hyp. Pts	87-6-18		1238675	568807 T	AA262958 2700000 @ 11¾%
Felix Poussin De " " "	Hyp. Pts	"		1238684	568807 T	AA264229 300000 $
" " @ Banq. Nationale Cda	Pri. Pts	Nulle Entrée		1238684		Re 1238675
Daniel Soc. Ed. Comm. De Edif. 190 Dorchester Sud (Soc. en Comm.)	Hyp. Pts	"		1238691	568807 T	AA264230 250000 $
" " @ Banq. Nationale Cda	Pri. Pts	Entrée Nulle		1238691		Re 1238675

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: Québec

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°: **1 479 031**

CONCORDANCE AVEC LE(S) LOT(S) SUR LEQUEL (LESQUELS) LE TITRE S'EXERÇAIT:
Cité de Québec (quartier Saint-Roch)
43 ptie,44 ptie,45 ptie,46 ptie,47 ptie,109 ptie,110,111,112 ptie,
4471 ptie,4484 ptie,Territoire sans désignation cadastrale

N° DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE: 21L14-010-1122

ZONE DE REPÉRAGE: C-6

DATE D'ÉTABLISSEMENT: 2000 -02- 14 à 9 heures

SIGNATURE DE L'OFFICIER:

(Voir le document joint au plan pour le nom du propriétaire, le mode d'acquisition, le numéro d'inscription du titre de propriété et la concordance avec le lot mentionné au titre d'acquisition)

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		

• BE-35 (95-10)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: QUÉBEC

INDEX DES IMMEUBLES

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°: 1.4790.31

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: Québec

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°: **1 479 058**

CONCORDANCE AVEC LE(S) LOT(S) SUR LEQUEL (LESQUELS) LE TITRE S'EXERÇAIT:
Cité de Québec (quartier Saint-Roch)
Territoire sans désignation cadastrale

N° DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE: 21L14-005-2244

ZONE DE REPÉRAGE: D-7

DATE D'ÉTABLISSEMENT: 2000 -02- 14 à 9 heures

SIGNATURE DE L'OFFICIER: Daniel Raymond

(Voir le document joint au plan pour le nom du propriétaire, le mode d'acquisition, le numéro d'inscription du titre de propriété et la concordance avec le lot mentionné au titre d'acquisition)

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		

Page 2 101

• BE-35 (95-10)

PAGE 1

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: **QUÉBEC**

INDEX DES IMMEUBLES

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°: 1479058

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		

• BE-35 (95-10)

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 59 Cité de Québec, quartier St-Roch

Déposé le: 1870-10-01

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R.023097

du cadastre Cité de Québec, quartier St-Roch

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec

Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19

Par Devant

Dép. Régistrateur. 2001-11-13 Dép. Protonotaire.

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Vve F. Coveny à Jos. H. Gignac	Bail de	29/5/93	B172	89998		partie loyer annuel $60.
Ed. Bouchard à Vve Frs. Coveney	Hypothèque	9/6/98	B191	100187	T 3537 1	en garantie $700.
Denis Coveney & al à Jos. E. Blais & al	Promesse	20/4/09	B232	128284	T 40554	de vente $6,525. résiliée
Vve Frs. Coveney à " " "	Vente	17/5/09	B235	n 128605		$5,000 payées
Jos. Eug. Blais à A. Frigon	Vente Promesse	18/5/09	B234	128614	T 99746	$3,262.50 conditionsàlire
Nap. Brousseau à J. E. Blais	Obligation	9/11/10	B249	134035	T 58227	$2,500 à 6% en 3 ans
" " à " "	Obligation	30/1/11	B248	134876	T 58227	$2,000 à 6% dans 3 ans
Alfred Frigon à Jos. E. Blais	Résiliation	29/2/12	B257	139005		
Nap. Brousseau à " " "	Ratification	6/2/13	B253	143028	T 58227	& titre nouvel
Mlle L. Deblois à Jos. E. Blais	Obligation	3/5/15	B278	152222	T 58226	$700. à 6% dans 1 an
Banque Nationale St Roch à " " "	"	20/6/18	B302	164566	T 58228	$5,000 ans à 6%
J. E. Blais à J. A. Duchaine & al	Vente	9/8/22	B337	n 183773	T 65229 T 71311	$10,000 payable dans 5 a $34,000. payées
J. Ad. Duchaine ;à J. Perkins.	Cession	16/2/25	B361	196055	P 65229	& transport $109,200 dont
J. Perkins. à Alex. Diman & al	Bail	7/2/29	B399	215455		pour 1 an $4,800
Banque de Mon tréal à J. Perkins.	Garantie	14/2/31	B436	225458	T 76369	hypothèquaire $150,000.
Ls. D. Hudon esq. Vs W "	Avis de	12/5/34	C-10	8453		cession
Taschereau & Taschereau à " "	Avis de	12/10/34	C-10	8506	T 99184	subrogation
Banque de Montréal à J., Perkins.	Jugement	2/4/35		337 F		Re faillite
Percepteur Revenu à " "	Quittance	24/7/35	B433	242389		des droits
R. Kennedy esq. à Banque de Montréal	Cession	"	B466	242390		$104,000. payées tel ind.
Banque de Montréal à J. B. Baillargeon express	Vente	20/10/45	B602	299338		$25,000. payées
Société Nationale & Fiducie à " " "	Fiducie	19/9/47		318010	218935 P 107804	$640,000.
" " " Vs " " "	Adresse	29/9/47		9288		
" " " à " W "	Supp Fiducie	18/5/60		472861	218935	Re 318010
J. B. Express Ltée à Cie Rothmans de Pall Mall Cda Ltée	vente	2-10-73		761502		$ 200,000. payés
Trust Royal Co à " " "	Fid supp	24-2-75		799954	P 492314T	
Rothmans à Ville de Québec	Echange Ptie	84-11-16		1130881		Sans soulte

Partie de ce lot remplacée le 1984-12-21. Cur. 761502. Voir une partie du lot 4708.

Le lot 59 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 152

Index aux immeubles
2002249456

Sixth Leaf

DE LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER SAINT-ROCH)

Estate. Cadastral Number.	Names.		Register.	Vol.	Page.	No.
	Owen Murphy ès qua to Peter McCune	Sale	B	114		52,160
	P. McEwan to Andrew Thomson	"	B	150		74066
	A. Thomson to Mrs. V. A. Emond	"	B	157		76891
55	Mrs. V. A. Emond to W. J. Miller	Obligation	B	154		77426
	" " " " "	" "	B	156		77848
	" " " " John McCormick	" "	B	159		77851
	Frs. X. Trudelle & ux. to Jos. Vandry	Obligation	B	125		56817
	M. W. Anderson & al. to Est. Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
	F. X. Trudel to Est. of Wm. H. Anderson	Titre Nouvel	B			64019
56	" " " Geo. Robitaille	Sale	B	150		74901
	Geo. Robitaille to Mrs. Thos. Larivière	Sale	B	159		47955
	P. C. D'Auteuil vs. " "	Notice	C	3		1864
	Continued at page 564.					
	M. W. Anderson & al. to Est. Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61026
	Miville Déchêne " " "	Titre Nouvel	B			64018
57	" " to Thos. Duchaine	Sale	B	156		78912
	M. W. Anderson & al to Est. Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
58	Frs. Coveney " " " "	Titre Nouvel	B			64014
58a see page 479						
	M. W. Anderson & al. to Est. Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
59	Franç. Coveney " " "	Titre Nouvel	B			6[illegible]
	Catherine Trudel to Trust & Loan Company	Sale	B			54916
	Sheriff to Catherine Trudel	Sale	B			54938
60	Trust & Loan Co. to Oct. Mignier	Sale	B	128		54950
	Nicolas Trudel to " "	Cession	B	129		60061
	" " from " "	Retrocession	B	143		67761
	" " to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	142		68186
	Continued at page 512.					

Index aux immeubles
2002243381

Index aux immeubles
2001759248

QUARTIER ST-ROCH.

No. de Cadastre.	Noms.	Registre.	Vol.	Page.	No.
	P. A. DeBlois vs. Mrs Jno. Auld -	Renewal	D	2	425
	Mrs. John Auld to Queb. Per. Bdg. Soc.y	Obligation	B	103	46223
	" " " " Artisans " " "	"	"	109 226	48331
1001	" " " " " " " "	"	"	106 806	48332
	Onés. Chalifoux à Mat. H. Anderson -	Oblig.n	B	97 761	43355
	" " @ J. E. H. Simard	"	"	100	45320
	" " to Oblg. P. Venner	"	"	103	46443
572	H. H. Nuttele esqua. to M. H. Anderson -	Vente	"	111 221	49145
	Jean Turcotte vs. Chs. Brochu - Cession de priorité	B	99	74	43639
	Mrs. L. F. Chaperon to minor J. Hewitt.	Oblig.n	"	"	66644205
979					
	Ferdinand Gosselin a Bazile Monier - Cautionnem.t	B	98	169	43778
835					
	Estate J. B. Morisset à Fps. Simard -	Vente	B	98 234	43848
	" " " " " " "	Declaration	"	"	820 44490
	Vac.t Est. of H. S. Anderson vs M. H. Anderson & al.	Judg.t	"	100 67	44606
690	Fps. Simard à Chas. Lavoie -	Vente	"	107	48019
	H. D. Anderson vs Wm Walker èsqual.	Judg.t	B	100 67	44606
59					

Index aux immeubles
2001759081

QUARTIER ST-ROCH.

No. de Cadastre.	Noms.		Registre.	Vol.	Page.	No.
	Francis Coveney purchase from Widow John Donohue		B	95	89	41763
	Francis Coveney to Denis Dunn	Sale	"	92	762	41764
59	Denis Dunn to Mrs. Frs. Coveney	"	"	96	289	42960
	Heirs Ant. Anderson vs Mrs "	" Renewal	D	2		374
	Wm & Francis Coveney - Decl. of heirship.		B	99	724	44259
	→ Continué à la Page 180.					
	Nicolas Trudelle to the Trust and Loan Company of Upper Canada	(Oblig.)	B	92	638	41614
	Heirs Ant. Anderson vs. Nic. Trudelle - Renewal		D	2		376
60	" " " " " "	"	"	"		379
	Vac^t Est. H.S. Anderson vs M.W. Anderson & al - Judg^t		B	100	67	44606
	Nic. Trudel & P.E. Blais -	(Mitoyenneté	"	106		47888
	Heirs Ant. Anderson vs. Pre. Eug^ne Blais - Renewal		D	2		382
	N.D. Anderson vs. Wm Walker - égual.	Judgt.	B	100	67	44606
	Ls. Eug. Blais à Pre. Eug. Blais	Vente	"	101	230	44625
61	Nic. Trudel & P.E. Blais -	(Mitoyenneté	"	106		47888
	Heirs Ant. Anderson vs Mr. Grimaud -	Renewal	D	2		378
	N.D. Anderson vs. Wm Walker égual.	Judgt.	B	100	67	44606
62						
	Josephine Cliche to Nicholas Trudelle (Ratifn & Mainlevée in favor of said Trudelle - Ls. Sans façon		B	93	559	41353
	Nicolas Trudelle to the Trust and Loan Company of Upper Canada	Oblig.	"	92	638	41614
63	Heirs Ant. Anderson vs. Nic. Trudelle - Renewal		D	2		400
	N.D. Anderson vs. Wm Walker égual.	Judgt	B	100	67	44606
	Heirs Ant. Anderson vs Wm & Frs. Coveney -	Renewal	D	2		407
	Wm & Frs. Coveney - Decl. of Heirship		B	99	724	44259
	" " " "	Partition	"	98	620	44260
64	Vac^t Est. H.S. Anderson vs. M.W. Anderson & al.	Judg^t	"	100	67	44606
	Wm Coveney to vac^t Est. H.S. "	Jugement	"	102	645	46076

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R. 023097

du cadastre Cité de Québec, quartier St-Roch

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec

Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19

Par Devant

Dép. Régistrateur 2001-11-13 Dép. Protonotaire.

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 63 Cité de Québec, quartier St-Roch

Déposé le: 1870-10-01

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Le Shérif à Alfred St- Pierre	Vente	1/4/95	B178	93848		$110.00 payées
Pierre Crépault à " " "	Oblig.	3/10/95	B183	94823		$700 6% dans 5 ans
Alfred St- Pierre à Victor Gagnon	Vente	14/8/00	B201	104919		$1,050 comptant
Victor Gagnon à Transcontinental	" Ptie	31/3/14	B273	148011		$11,000 payées
Commis. Chem. Fer Trancont. à Ville de Québec	" "	19-08-21		960988		$1,922,000.00 Payé

Le lot 63 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 152

Index aux immeubles
2002249460

Estate. Cadastral Number.	Names.		Register.	Vol.	Page.	No.
	P. Eug. Blais to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	142		68180
	The North Shore Rlwy. Co. to A. Gendron	"	B	147	281	70595
61	" " " " " "	Sale of part	B	149		71847
	" " " " " "	" " "	B	149		72199
	A. Gendron to Ad. Davis	" " "	B	146		72200
	Ad. Davis to P. Eug. Blais	" " "	B	146		72236
	Michael Greenow	Declaration	B	140		67206
	" " to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	142		68170
62	P. Benj. Vanasse from " " "	Cession	B	143		68185
	" " to L. A. Sénécal & al	Sale	B	152		76034
	Nicolas Trudel to Oct. Mignier	Cession	B	129		60061
	" " from " "	Retrocession	B	143		67761
63	" " to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	142		68186
	P. B. Vanasse to Ls. A. Sénécal & al	"	B	155		7603[illegible]
Avis de Saisie N° 79	J. B. Pruneau vs. Wm. Coveney	Notice	C	1		605[illegible]
	Sheriff to Thos. Et. Roy	Sale of rent	B			62892
	Wm. Coveney to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	143		68183
64	" " " Pierre Gaulin	"	B	158		79950
	P. Gaulin to P.B.S.	Sale of part	B	161		80175
	Wm. Coveney " "	" " "	B	160		81438
	Jean Côté	Memorial	A	5		3430
	" " to Ed. Hurst	Sale	B	128		60512
	Ed. Hurst to Mrs. Jean Côté	"	B	129		60513
65	M. W. Anderson & al. to Est. of Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
	Mrs. Jean Côté to Henry B. Brown	Security	B			64591
	" " " " Loan Sy	Obligation	B			65785

→ Continued at page 506

Estate. Cadastral Number.	Names.		Register.	Vol.	Page.	No.
	Jean Côté	Memorial	A	5		3430
	" " to Ed. Hurst	Sale	B	128		60512
	Ed. Hurst to Mrs. Jean Côté	"	B	129		60513
66	M. W. Anderson & al. to Est. of Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
	Mrs. Jean Côté to Henry B. Brown	Security	B			64591
	" " " " Loan Sy.	Obligation	B			65785

→ Continued at page 506

Index aux immeubles
2002243382

Index aux immeubles
2001759081

QUARTIER ST-ROCH.

No. de Cadastre.	Noms.		Registre.	Vol.	Page.	No.
	Francis Coveney purchase from Widow John Donohue		B	95	89	41763
	Francis Coveney to Denis Dunn	Sale	"	92	762	41764
59	Denis Dunn to Mrs. Frs. Coveney	"	"	96	289	42960
	Heirs Ant. Anderson vs Mrs "	" Renewal	D	2		374
	Wm & Francis Coveney - Decl. of heirship.		B	99	724	44259
	→ Continué à la Page 180.					
	Nicolas Trudelle to the Trust and Loan Company of Upper Canada	(Oblig.)	B	92	638	41614
	Heirs Ant. Anderson vs. Nic. Trudelle - Renewal		D	2		376
60	" " " " " "	"	"	"		379
	Vac^t Est. H.S. Anderson vs M.W. Anderson & al - Judg^t		B	100	67	44606
	Nic. Trudel & P.E. Blais -	(Mitoyenneté	"	106		47888
	Heirs Ant. Anderson vs. Pre. Eug^ne Blais - Renewal		D	2		382
	N.D. Anderson vs. Wm Walker - égual.	Judgt.	B	100	67	44606
	Ls. Eug. Blais à Pre. Eug. Blais	Vente	"	101	230	44625
61	Nic. Trudel & P.E. Blais -	(Mitoyenneté	"	106		47888
	Heirs Ant. Anderson vs Mr. Grimaud -	Renewal	D	2		378
	N.D. Anderson vs. Wm Walker égual.	Judgt.	B	100	67	44606
62						
	Josephine Cliche to Nicholas Trudelle (Ratifn & Mainlevée in favor of said Trudelle - Ls. Sans façon		B	93	559	41353
	Nicolas Trudelle to the Trust and Loan Company of Upper Canada	Oblig.	"	92	638	41614
63	Heirs Ant. Anderson vs. Nic. Trudelle - Renewal		D	2		400
	N.D. Anderson vs. Wm Walker égual.	Judgt	B	100	67	44606
	Heirs Ant. Anderson vs Wm & Frs. Coveney -	Renewal	D	2		407
	Wm & Frs. Coveney - Decl. of Heirship		B	99	724	44259
	" " " "	Partition	"	98	620	44260
64	Vac^t Est. H.S. Anderson vs. M.W. Anderson & al.	Judg^t	"	100	67	44606
	Wm Coveney to vac^t Est. H.S. "	Jugement	"	102	645	46076

Index aux immeubles
2002249470

IND[EX]

No. 69 Cité de Québec, quartier St-Roch
Déposé le: 1870-10-01

PARTIE de ce LOT SUBDIVISÉE (69-1) VOIR PLAN

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R.023097
du cadastre Cité de Québec, quartier St-Roch
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec
Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19
Par ~~St-Roch~~ [signature] D... 2001-11-13
Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire.

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
à Félix Nadeau	Hérédité	6/6/90	C -4	2218		sur Ptie
Félix Nadeau à Etienne Nadeau &ux	Donation	"	B165	83235		" " 436
André Nadeau à Société de construction	Vente	22/6/92	B173	88003		ciation Réméré par quitt33 Réméré $200. patées Renon-
à Rev. J.E. Lafortune	Hérédité	16/8/99	B194	102698		sur moitié Nord
Rev. J.E. Lafortune Esq. à Félix Nadeau	Rétrocession	"	B197	102701		de la moitié "
Société de const. à Aimé Verreault	Vente	6/12/01	B205	107933		" " Sud $525. payées
Joseph Gagnon à " "	Oblig.	30/12/01	B202	108046	94958	" " " $400.6%4 ans
à Dme Pierre A. Ferland	Hérédité	3/3/02	B202	108454		" " N.E.
André Nadeau à " " " & al	Transport	"	B205	108455		de droit successifs
Dme P.E. Ferland & al à Arthur Filion	Vente	25/3/02	B204	108602	37388	Vve L. Filion Subrogation de la moitié N.E.$400. payées
Arthur Filion à Pierre Paré	"	14/3/06	B218	118712		de la moitié N.E. $650.payée en 110 vers. Mens.
Pierre Paré à Edmond Giroux	"	3/12/08	B233	126883	51682	" " " " "$1,100
Emile Bouchard à Aimé Verreault	Oblig.	11/4/12	B255	139481	94964	sur Ptie $4,000 à 6% 1 an
à Vve " "	Hérédité	20/4/17	B292	160020		sur Ptie
Percepteur Revenu à Succ " "	Quitt.	"	B287	160021		des droits
" " à " " "	"	27/1/19	B301	166505		" " sur ½ ind. Ptie
Edouard Giroux à Ls.A. Létourneau	Vente	23/8/19	B315	168933		½ N.E. $2.420. payées
Ls.A. Létourneau à Qué. Préserving. Co Ltd	Vente	2/3/21	B321	176153		2 " " $2.120 "
Emile Bouchard à Dme Vve A. Verreault	Oblig.	15/5/23	B348	187524	94964	$6.000 à 7% 3 ans ½ S.
Dme Vve A. Verreault à Emile Bouchard	Vente	6/10/23	B352	189562	94964	réméré $9,600 payées
Trust Générale Can. à Qué. Préserving. Ltd	Bordereau	26/1/31	T-1	49	Mainlevée 82701	$700.000 à 6% de fiducie Supp.sur ½ N.E.
" " " Vs " "	" Adresse	27/1/31		1204		
" " " à " "	" avis prise	21/2/34	B460	237352		de possession Ptie N.E.
Chs. Cantin Esq. à " " "	Acte dépôt	5/3/34	B434	237464		sur ½ N.E.
Trust Générale Can. à Vve Ls. Létourneau	Cession	26/9/40	B514	263384		sur Ptie
Vve Ls. Létourneau à Sa Majesté Reine	Vente	10/10/40	B515	263575	P 121338etc 121340	$85,000 dont $8.500 payées Ptie
" " " Vs " " "	Transport	28/5/41	B522	267082	121338	Industrielle Ass $68.000.00
Percepteur Revenu à Succ Dme A. Verreault	Quitt,	24/1/46	S	931		méré Ptie des droits sur droitde ré-
Adjutor Verreault & al à " " "	Renonciation	"	B574	301311		Ptie
Emile Bouchard " à Windsor Const. Inc.	Vente	25/1/46	B613	301359		" $3,500 payées
Windsor Const. Inc. à J.B. Baillargeon	ExpressCession	20/11/46	B640	309978		sur Ptie
à " " "	" Avis	19/9/47		318007		
Société Nationale Fiducie à " " "	" Fiducie	"		318010	218935 107804	$640.000
" " " Vs " " "	" Adresse	29/9/47		9288		
" " " à " " "	" Fiducie	18/5/60		472861	218935	Supp. Re 318010 Ptie
Sa majesté à Leo Rothman	Vente Ptie	4-5-72		717608		$200,000 payé
J.B. Baillargeon à Léo Rothman	Vente	20-10-72		761502		sur droit
Trust Royal cie " "	fid supp. Ptie	24-7-75		799954	P 493314T	
Rothmans à Ville de Québec	Échange Ptie	84/1/16		1130881		sans soulte

Partie de ce lot remplacée le 1984-12-21. Enr. 717608 & 761502. Voir une partie du lot 4708.

Le lot 69 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 152

Bonnette Leaf
2nd [illegible]

Estate. Cadastral Number.	Names.		Register.	Vol.	Page.	No.
	J. Bte. Parent to Alexis Rhéaume	Sale	B	127		59813
67						
	Jean Lévégaré to Alexis Rhéaume	Sale	B	127		59823
	M. W. Anderson & al. to Est. Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
68						
	M. W. Anderson & al. to Est. Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
	Félix Nadeau " " "	Titre Nouvel	B			64010
	Ve. Ol. Labbé to Félix Nadeau	Cession	B	157		77125
69	Félix Nadeau to André Nadeau	"	B	157		77127
	A. Nadeau to Jos. Martineau	Sale	B	156		78416
	M. W. Anderson & al. to Est. W. H. Anderson	Transfer	B	131		6102[illegible]
	Barney Mahon " "	Titre Nouvel	B			64011
	" " " & al. to North Shore Rlwy	Sale	B	145		6942[illegible]
70	Heirs of B. Mahon	Declaration	C	2		1140
	North Shore Rlwy. to T. D. Caron	Sale of part	B	148		72302
	T. D. Caron to Pierre Morel	Sale	B	155		756[illegible]
	Continued at page 550.					
	Est. of Wm. H. Anderson to The North Shore Ry. Co.	Sale	B	143		6818
	T. D. Caron to Pierre Morel	Sale of part	B	155		754[illegible]
71	P. Morel to Ve. Et. Ov. Benoit	Obligation on part	B	152		75672
	" " " P. B. S.	Sale of part	B	159		789[illegible]
	M. W. Anderson & al. to Est. Wm. H. Anderson	Transfer	B	131		6102[illegible]
	James Tobin " " "	Titre Nouvel	B			64015
72	" "	Declaration	B	140		6719
	" " to The North Shore Rlwy Co.	Sale	B	143		68169

Index aux immeubles
2002243383

QUARTIER ST-ROCH.

Index aux immeubles
2001759082

No. de Cadastre.	Noms.		Registre.	Vol.	Page.	No.
	M. W. Anderson vs. Wm Walker èsqual.	Judgt	B	100	67	4466
	Jas. Flynn à Jean Côté	Vente	"	101		4509
	Jean Côté à Jos. X. Lavoie	"	"	106		4792
65	Jos. X. Lavoie à Mme Jean Côté	"	"	107		4792
	Mat. W. Anderson vs. Wm Walker èsqual.	Judgt	B	100	67	4466
	Jean Ger. Dufresne & al	Decl. L'hereditè	"	101	382	4478
	" " " " " à Jean Côté	Vente	"	100	231	4478
66	Jean Côté à Jos. X. Lavoie	"	"	106		4792
	Jos. X. Lavoie à Mme Jean Côté	"	"	107		4792
	Heirs Ant. Anderson vs. J. B. Parent	Renewal	D	2		377
	Mat. W. Anderson vs. Wm Walker èsqual.	Judgt	B	100	67	4466
67						
	W. D. Anderson vs. Wm Walker èsqual.	Judgt	B	100	67	4466
68						
	W. D. Anderson vs. Wm Walker èsqual.	Judgt.	B	100	67	4466
69						
	Heirs Ant. Anderson vs Barney Mahon	Renewal	D	2		404
	W. D. Anderson vs. Wm Walker èsqual.	Judgt	B	100	67	4466
70						

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R.023097
du cadastre Cité de Québec, Quartier St-Roch
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec
Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19
Par ... Dép. Régistrateur. Devant ... Dép. Protonotaire.
2001-11-13

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 75 Cité de Québec, quartier St-Roch

Déposé le: 1870-10-01

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Francois Boudreau à Th. Gagnon	Vente	12/2/91	B169	84863		$1,250. payées
Th. Gagnon à Adélard Gagnon	Vente	14/2/91	B166	84898		$1,250. dont $500. pay
Adélard Gagnon à Jos. H. Lachance	Vente	29/6/93	B175	90185	T 27388	$1,750. payées
Mlle M.A.L. Hébert à " " "	Contrat de	28/9/94	B179	92777	T 66749	mariage $10,000 int.
à Transcontinantal Ry	Avis	1/1/15	C-8	6127		désistement
à Eug. Lachance	Hérédité	7/11/16	B292	158255		
Chs. Koening esq. à P. Eug. Lachance	Obligation	13/10/23	B351	189647	T 66748	$2,400 à 6½% dans 3 ans
Th. H. Lizotte à " " "	"	2/2/28	B386	210278	148705	$20,000 à 6% dans 5 ans
Vve H. Lachance à " " "	"	"	B397	210279	T 77014	$5,000 à 7% dans 5 ans
P. Eug. Lachance à Dme T. H. Lizotte	Dation en paiement	30/1/35	B462	240708		
Dme T. H. Lizotte à S. Lazarovitz	Vente	810/12/35	B474	243628	T 119730	$9,000 payable tel ind.
" " " à " "	Transport	27/2/36	B467	244267	T 115904	Vve J.H. Lachance $1,000
J. A. Rochette à " "	Hypothèque	23/10/44	B575	290721	T 119353 A	en garantie $13,200 Dme T. H. Lizotte $1,000
Dme H. J. Lachance Vs " "	Rétrocession	22/10/53		381667	T 119730	& transport Re 243628 & a
Dme Yves Tessier à " "	Obligation	9/12/54		395728	143699 M	$10,000 à 6% par vers
Juda Leib Lewuz et Cité Québec	Servitude	20-3-12		504788		
S. Sydney Lazarovitz	Jugement	27-3-62		505061		Déclaratif de propriété
S. Lazarovitz à J. Leib Lewuz	Vente	10-4-62		505669		$30.000. py
Etablissement Lewuz à " "	Oblig	25-11-68		638443	209019	$800,000.00 int. cp.
" " Vs " "	Adresse	"	"	(94679)		
Muleum Inc ltd " "	Oblig	2-10-72		730357	217895 MT.	$900,000 à 10¼%
" Vs "	Adresse	"		(125582)		
Ville Québec Vs Juda L. Lewuz	avis	83-01-06		1063219		expropriation
" " " "	avis	91-02-20		1404139		transfert propriété

Le lot 75 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 152

Index aux immeubles
2002249477

ESTATE Cadastral Number	Names		Register	Vol	Page	No
	Ed. Moisan to Art. Bouffard	Obligation	B	159		78961
DE LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER SAINT-ROCH) 209.						
	Ve N. Laforce to M. Jos. Ahern	Obligation	B	156		79004
	" " " R. D. Blouin	" "	B	158		79958
DE LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER SAINT-LOUIS)						
	" " " P. B. S.	" "	B	163		81419
2829.	R. D. Blouin to V. W. Lakue	Transfer	B	163		81953
	Ve N. Laforce to Z. Lafrance	Lease	B	162		82690
	Jos. T. Gagnon to Jos. Martineau	Obligation	B	159		79017
DE LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER SAINT-ROCH)	" " " Jos. Boudreau	Retrocession	B	161		79227
	Jos. Boudreau to Frs. Boudreau	Donation	B	161		79229
73.						
	Jos. T. Gagnon to Jos. Martineau	Obligation	B	159		79017
DE LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER SAINT-ROCH)	" " " Jos. Boudreau	Retrocession	B	161		79227
75.	Jos. Boudreau to Frs. Boudreau	Donation	B	161		79229
	Chs. A. Dubeau to Ls. Eug. Dubeau	Sale	B	156		79044
	P. Lapointe ux. " "	Notice	C	3		2022
DE LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER JACQUES-CARTIER) 1562.						
	Mrs. T. Chamberland & ux. B. & E. Dubeau	Mitoyenneté	B	156		79060
	Ls. E. Dubeau to Louis Dubeau	" "	B	163		81537
DE LA CITÉ DE QUÉBEC (QUARTIER JACQUES-CARTIER) 1095.						

Index aux immeubles
2002243936

Estate. Cadastral Number.	Names.		Register.	Vol.	Page.	No.
Notice of Seizure No 79.	Honoré Déry to Samuel Hobbs.	Sale	B	130		61714
Discharged	Sheriff to Thos. Et. Roy	Sale of rent	B			62892
	Sam. Hobbs to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	142		62176
73	The North S. R. Co. to Jos. Boudrault	Sale of part	B	149		72321
	Jos. Boudrault	Declaration	B	159		78259
	" " to Jos. T. Gagnon	Sale	B	156		78260
→	Continued at page 567.					
	Sheriff to John Hearn	Sale	B	112		57,276
	John Hearn to Samuel Hobbs.	"	B	140		67326
	Jos. Boudreau	Right of passage	D	6		3615
74	" " to J. T. Gagnon	" " "	B	156		78260
	J. T. Gagnon to Jos. Boudreau	Retrocession	B	161		79227
	Jos. Boudreau to Frs. Boudreau	Donation	B	161		79229
	Ignace Beaudreau to Provn Buil Society.	Obligation	B			53645
	Joseph " " " Hubert Rivière	"	B			58596
	" " " " Crédit Foncier	"	B			63403
75	" " " " Vve D. de Beaumont	"	B	146		71206
	Jos. Boudraulk	Declaration	B	159		78259
	" " to Jos. T. Gagnon	Sale	B	156		78260
→	Continued at page 567.					
	A. F. Hunt & al. to Jean Bte Noël	Sale	B	141		67355
	J. Bte Noël to James Tobin	"	B	140		67356
	Vve James Tobin	Declaration	B	145		69403
76						
	Seizure No 77 Vve F. X. Renaud to Adjutor Renaud	Donation	B			55077
	Discharged Sheriff to Thos. Et. Roy	Sale of rent	B			62892
	Ad. Renaud to Ant. Roussel	Obligation	B	148		72790
77						
78						

Index aux immeubles
2002243384

QUARTIER ST-ROCH.

Index aux immeubles
2001759083

No. de Cadastre.	Noms.		Registre.	Vol.	Page.	No.
	Heirs Ant. Anderson vs.	Chretien - Renewal	D	2		404
	Fred. Chrétien à W. W. Anderson	Cession	B	99	735	44275
71	W. D. Anderson vs Wm Walker èsqual.	Judgt.	"	100	67	44606
	Heirs Ant. Anderson vs. Jos te Jobin -	Renewal	D	2		384
72	W. D. Anderson vs. Wm. Walker èsqual.	Judgt.	B	100	67	44606
	Heirs Ant. Anderson vs. Honoré Déry -	Renewal	D	2		384
	Vac te Est. of H. S. Anderson vs. W. W. Anderson èsal.	Judgte	B	100	67	44606
73	Honoré Déry à Wm Walker èsqual		"	104		47238
	Heirs Ant. Anderson vs. Urbain Lapointe -	Renewal	D	2		385
	Vac te Est. H. S. " "	M. W. Anderson èsal	Judgte	B	100	67	44606
	Urbain Lapointe à Cyr. Morency -	Vente	"	"		45430
74	Cyr. Morency "	Urbain Lapointe - Retrocession	"	102	214	45658
	Thos. Bélanger vs. Jas. Boudreault.	Renewal	D	1	280	201
	Heirs Ant. Anderson vs " "	"	"	2		385
75	Vac te Est. of H. S. Anderson vs. W. W. Anderson èsal -	Judgte	B	100	67	44606
	Heirs Ant. Anderson vs. J. B te Leroy -	Renewal	D	2		386
	Vac te Est. of H. S. "	" W. W. Anderson èsal - Judgte	B	100	67	44606
76	Sheriff to Weston Hunt	Sale	B			51896

Feuillet No -1- destiné au No P. L. R. 023097

du cadastre Cité de Québec, quartier St-Roch

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec

Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 A.D.

Par _____ Devant _____

Dép. Régistrateur. _____ Dép. Protonotaire.

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 80 Cité de Québec quartier St-Roch

Déposé le; 1870-10-01

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Marie Valin à Eug. Leclerc	Vente	11/6/12	B204	109104		$900. payées comptant
Joseph D. Marier à " "	Oblig.	"	B205	109105	35542	$300. à 6% dans 3 ans
Eug. Leclerc à Transcontinental	Vente	17/10/14	B276	150158		$4,750 payées
Commis. Chem. Fer Transcont. à Ville de Québec	Vente	79-08-21		960 988		$1,922,000.00 Payé

Le lot 80 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 152

Index aux immeubles
2002249485

Eighth Leaf
(initials)

Estate. Cadastral Number.	Names.		Register.	Vol.	Page.	No.
Notice of Seizure No. 79 Discharged	Sheriff to Thos. Et. Roy	Sale of rent	B			62892
79						
	Sheriff to Ve Horatio S. Anderson	Sale	B	128		59860
	Ve H. S. Anderson to Marie Valin	"	B	142		68334
80	Gabriel Valin & al. to Jos. Ed. Boily	Obligation	B	154		76852
Notice of Seizure No. 79	Ls. Lepine & ux. to J. B. A. Noël	Memorial	A	5		[illegible]
Discharged	Adolphe Noël to F. X. Faucher	Sale	B	110		49812
	~~Adolphe Noël to Wm Walker, es qual.~~	~~Titre Nouvel~~	B	113	73	49943
81	J. B. A. Noël to Wm. Walker ès qual.	Titre Nouvel	B	110	519	49944
	Sheriff to Thos. Et. Roy	Sale of rent	B			62842
	H. Faucher to Ve F. X. Faucher	Donation of part	B	141		67313
	J. Bte Noël & al. to The North Shore Rlwy. Co.	Sale " "	B	142		68168
	→ Continued at page 502.					
	M. W. Anderson & al. to Est. W. H. Anderson	Transfer	B	131		61025
	Sheriff to Frs. Eus. Blondeau	Sale	B	132		62248
82	Frs. Eus. Blondeau to Gasp. Marcoux	"	B	140		66402
	G. Marcoux to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	143		68171
	Heirs of Bazile Lemelin	Declaration	B	127		59723
	M. W. Anderson & al. to Est. Wm H. Anderson	Transfer	B	131		61025
83	Ve B. Lemelin to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	142		68274
	The N. S. Rlwy Co. to F. X. Gouin	"	B	149		72625
	F. X. Gouin to J. E. Martineau	"	B	148		72724
	Gabriel Valin to Chs. Valin	Donation	B	143		68129
	" " & al to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	143		68201
84						

Index aux immeubles
2002243385

QUARTIER ST-ROCH.

Index aux immeubles
2001759084

No. de Cadastre.	Noms.		Registre.	Vol.	Page.	No.
	Heirs Ant. Anderson vs. F. X. Renaud	Renewal	D	2		418
	Vac^t Est of H.S. " " M.V. Anderson & al	Judg^t.	B	100	67	44606
	Ps. X. Renaud & Wm Walker esqua	Tiers-saisi.	"	111		49347
77						
	Vac^t Est. of H.S. Anderson vs M.V. Anderson & al.	Judg^t.	B	100	67	44606
	Elie Martineau to vac^t Est. H.S	T. nouvel	"	103		46075
78						
	Heirs Ant. Anderson vs. Félix Guay	Renewal	D	2		375
	Vac^t Est. of H.S. " " M.V. Anderson & al.	Judg^t.	B	100	67	44606
	Elie Martineau to vac^t Est. H.S	T. nouvel	"	103		46075
79						
	Joseph McKibbon to John McKee	Sale	B	93	756	41581
	Heirs Ant. Anderson vs " "	Renewal	D	2		404
	Rich^d Smith " " " "	"	"	"		427
80	Vac^t Est of H.S. Anderson " M.V. Anderson & al.	Judg^t.	B	100	67	44606
	Heirs Ant. Anderson vs. J. B^te Noel & al	Renewal	D	2		402
	Vac^t Est. of H.S. " " M.V. Anderson & al	Judg^t	B	100	67	44606
81						
	Heirs Ant. Anderson vs. J. Plante	Renewal	D	2		387
	" " " " " "	"	"	"		388
	M.V. Anderson vs Wm Walker esqual	Judg^t.	B	100	67	44606
82						

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R.023097

du cadastre Cité de Québec, quartier St-Roch

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec

Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19

Par [signature] Dép. Régistrateur. 2001-1443 Devant [signature] Dép. Protonotaire.

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 90 Cité de Québec, quartier St-Roch

Déposé le: 1870-10-01

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
Dme W. McGreevey ;à James Robinson	Vente	26/6/90	B162	83362		$100. payées
James Robinson à Guillaume Drolet	Vente	28/6/90	B165	83375		$175. payées
Guillaume Drolet à W. Paradis	Vente ptie	1/12/90	B167	84391		$100. payées ptie $300. payées
" " à Louis Drolet	Cession	20/4/93	B172	89756		de droit de réméree sur payées
W. Paradis à Société de Cons.	Vente à	19/5/93	B175	89939		réméré de partie $175.
Société de Cons. à Louis Drolet	Accord 7	18/9/96	B185	96819	T 46225	$73.65. int. ect
" " " à " "	Vente ptie	20/11/01	B202	107820		considération payées
" " " à " "	Obligation	"	B203	107821	T 46225	sur partie $375. int. cap
" " " à " "	"	20/4/07	B225	121935	T 46225	sur partie $375. " "
Louis Drolet à Comm. Transcontinantal	Vente	16/9/13	B268	145658		$4,550. payées
Gouvermement du Qué. à Louis Drolet	Quittance	19/9/13	B270	145695		& mainlevée $39.35
Société Adm. & Fiducie à Vitrerie Qué. Glass	Fiducie	9/6/60		473877	167918	sur droit
R. Garneau & Fils Enr à Vêtements R. Garneau Ltée	Vente ptie	8-1-73		737796		de droits.
Commis. Chem. de Fer Transcont. À Ville de Québec	Vente ptie	79-08-21		960988		$1,922,000.00 Payé
Banq. Féd. Dével. de E.T. Coulombe & Co. Ltée	HYP (ptie)	85-07-23		1155889	494783T	(AA 251080) 180000 - 12.75%
" " " Ltée " "	Hypot Ptie	86-11-19		1211293	494783T	(AA 251080) 180000.$ @ 12 3/4 %
Ville de Québec à " "	Échange ptie	87-07-08		1243059		prix Payé (a.a 251080)
B. Féd dév de E.T Coulombe cie ltée	hyp ptie	87-7-30		1246043	427793T	190 000$ (A.A. 268289)
Roland Garneau de " " " "	Hyp ptie	88-10-07		1301265	420250T	45,000.$ à T+1 1/2%
Banque Féd. Dévelop. de " "	Hyp. ptie	88-11-28		1306608	494783T	(a.a. 251080) 247720 # à 13 1/2 %

PARTIE DE CE LOT REMPLACÉE LE 1992-03-27. Enr. 1243059. Voir une partie du lot 5046.

Le lot 90 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 152

Index aux immeubles
2002249499

Estate. Cadastral Number.	Names.	Register.	Vol.	Page.	No.
	Jos. Bailey to The North Shore Rlwy. Co.	Sale	B	142	68284
85					
	Mathias Dickey et al to Vve Wm Dickey	Cession	B	127	59833
	Vve Wm Dickey to Marie Valin	Sale	B	128	59880
	M. Valin et al to The North Shore Rlwy. Co.	"	B	143	68201
86	" " " Louis Bloutier	"	B	147	70275
	" " " Ed. Bloutier	Subrogation	B	152	75406
	Ls. Bloutier " " "	Obligation	B	155	75407
	→ Continued at page 563.				
	Mathew Dickey to Eléonore Poulin	Sale	B	140	67922
	J. Valin et al to The North Shore Rlwy. Co.	"	B	143	68201
	" " " Louis Bloutier	"	B	147	70275
87	" " " Ed. Bloutier	Subrogation	B	152	75406
	Ls. Bloutier " " "	Obligation	B	155	75407
	" " to Et. Thérien	Sale	B	159	78243
	Sheriff to Jean Bte Brousseau	Sale	B	143	67925
	J. Bte Brousseau to The North Shore Rlwy. Co.	Sale of part	B	142	68184
88	" " " F. X. Bougie	Sale of part	B	145	70109
	Michael Rigney to Jas. Tierney	Sale	B		64686
	Jas. Tierney	Declaration	B	145	70083
89					
	Ed. Armstrong	Declaration	B	127	58889
	Wm McGreevy to The North Shore Rlwy Co.	Sale of part	B	155	76519
90					

Index aux immeubles
2002243386

QUARTIER ST-ROCH.

Index aux immeubles
2001759086

No. de Cadastre.	Noms.	Registre.	Vol.	Page.	No.
	Jesuits Estate vs. Michael Rigney - Renewal	D	1	119	99
89					
	Jesuits Estate vs. J. Jno. Armstrong - Renewal	D	1	119	99
90					
	Jesuits Estate vs. Fauchers Meyrand - Renewal	D	1	119	99
	F. X. Faucher à Jérémie Bironac - Donation	B	106		47980
91					
	Jesuits Estate vs. Jos. L'Heureux - Renewal	D	1	119	99
92					
	J. Bte Forgues à M. Delphine Dubeau épouse de F. X. Lepage	B	94	138	41992
	Jesuits Estate vs. Jean Forgues - Renewal	D	1	119	99
93					
	Jesuits Estate vs Vve Célestin Coté - Renewal	D	1	119	99
94					

Feuillet No -1- destiné au No P.L.R.023097

du cadastre Cité de Québec, quartier St-Roch

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Québec

Attesté à Québec, le 1 octobre 1870 19

Par ______ Dép. Régistrateur. Devant ______ Dép. Protonotaire.

20017173

INDEX AUX IMMEUBLES

No. 98 Cité de Québec, quartier St-Roch

Déposé le 1870-10-01

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Vol.	No	RADIATION	REMARQUES
F. X. Faucher à E. Boucher & al	Vente ptire	26/3/95	B181	93795	T 28634	payées de partie $40. dont $20.
à Chs. Lt Heureux	Hérédité	12/4/01	C-6	4068		sur partie
à Paul Asselin	Hérédité	20/4/03	B209	111127		sur partie
E. Paul Asselin à Nap. Asselin	Donation	19/9/05	B217	117271		charges de partie & passage avec
Gouvernement Qué. à E. Boucher	Quittance	17/6/13	B252	144672		$105.17 payées
E. Boucher & al à Transcontinantal	Vente ptie	4/10/13	B268	145908		$2,800 payées
P. & Nap. Asselin à " "	Vente ptie	10/3/14	B273	147753		nord est $2,400 pay
Dme Nap. Asselin à Nap. Asselin	Avis	16/6/16	C-8	6257	T 130373	mariage ptie $2,000 hypothèque légale par contrat de
Transcontinantal à Edifices Travailleurs Ltée	Vente	6/12/57		437076		$16,500 payées
Edifices Travailleurs Ltée à Jos. Thibodeau & al	Vente	5/7/60		475122		$20,000 payées
Gen. Rev. à succ " "	Quitt Dts	21-12-67		620690		1/3 Ind.
Ernest "	Hérédité	"	"	620695		" " Test 620693
C.P. [illegible] de [illegible] Thibodeau	Hyp	79/2/21		940875		40,000 x 13 1/2 %
— " —	adresse	— —		285061		
48253 Ernest Thibodeau et al A " "	vente	79-2-26		941277		correction RE 620695 $46,000.00 payé
Ville de Québec vs "	avis ptie	83-01-21		1064392		Expropriation
Réal Thibaudeau à Ville de Québec	vente ptie	86-06-17		1190487		10 000 $ payé
— — à Soc. Nat. affichage Omni Inc.	bordereau ptie	88-12-12		1352720		bail; 5 ans

Le lot 98 est rénové

Voir nouveau(x) lot(s):
1 479 152,1 479 323

Index aux immeubles
2002249510

DE LA CITÉ DE QUÉBEC QUARTIER SAINT-ROCH

Estate. Cadastral Number.	Names.		Register.	Vol.	Page.	No.
97	Sheriff to Chs. Jos. L. Lafrance	Sale	B	128		60896
	Corporation to John Coveney	"	B	130		61246
	John Coveney to John Hearn	"	B	147		70509
	John Hearn to Charles Roy	"	B	148		73360
98						
99	Frs. Alain & ux. to J. Bte. Gaulin & ux.	Cession	B	113		50767
	J. Bte. Gaulin & ux. to Philomène Plamondon	Sale	B	113		50937
	Chs. Gunner	Notice on part	C	2		970
	P. Plamondon to Z. Marcoux	Sale of half	B	159		78719
100	Juste Mâsse to Ed. Rousseau	Obligation	B	127		58335
	" " " " "	"	B	129		60399
	" " " Jacq. Falardeau	Sale	B	149		72433
	Jacq. Falardeau to Jos. Ed. Boily	Obligation	B	154		76652
101	Ve. Chs. D. Bédard to Jos. Villeneuve	Sale	B	145		70037
102	Victoire Gradette & al. au Vidoux? & Bonneville [illegible]	[illegible]	D	-		2622
	Sheriff to Geo. Boissonnault	Sale	B	153		74257
	G. Boissonnault to Nap. Brousseau	"	B	150		74310
	Nap. Brousseau to Juste Masse	"	B	156		78922
	J. Masse to P.B.S.	Obligation	B	159		78923
	" " " "	"	B	161		79337

Index aux immeubles
2002243388

QUARTIER ST-ROCH.

Index aux immeubles
2001759087

No. de Cadastre.	Noms.		Registre.	Vol.	Page.	No.
	Charles Brochu (26713)	Renewal	D	1	34	37
	" " (37764)	"	D	1	34	37
	Jesuits Estate vs. Jos. Cliche	"	"	1	119	99
95	Mme F. Cliche à Ed. Reinhart	Vente	B	106		48294
	Jesuits Estate vs. Ol. Vocelle	Renewal	D	1	119	99
96						
	Jesuits Estate vs. Ol. Derousselle	Renewal	D	1	119	99
97						
	Jesuits Estate vs. F.X. Faucher	Renewal	D	1	119	99
	F.X. Faucher à Jean Faucher	Vente	B			48680
	Jean " à Paul Asselin	"	"		109	48681
98						
	Jesuits Estate vs Jos. Alain & Chs. Gunnes	Renewal	D	1	119	99
99						
	Jesuits Estate vs. Just Moore	Renewal	D	1	119	99
100						

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: Québec

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°: **1 479 152**

CONCORDANCE AVEC LE(S) LOT(S) SUR LEQUEL (LESQUELS) LE TITRE S'EXERÇAIT:

Cité de Québec (quartier Saint-Roch)
59 ptie,60 ptie,61 ptie,62 ptie,63 ptie,64-1 ptie,64-2 ptie,67 ptie,
69 ptie,69-1 ptie,70 ptie,72 ptie,73 ptie,74,75,76,77 ptie,78-2 ptie,
79 ptie,80,81 ptie,82-1,83-1 ptie,85-1,86 ptie,89 ptie,90 ptie,91-1,91-2,
92 ptie,93 ptie,94 ptie,98 ptie,4471 ptie,
Territoire sans désignation cadastrale

N° DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE: 21L14-005-2244

ZONE DE REPÉRAGE: D-5

DATE D'ÉTABLISSEMENT: 2000 -02- 14 à 9 heures

(Voir le document joint au plan pour le nom du propriétaire, le mode d'acquisition, le numéro d'inscription du titre de propriété et la concordance avec le lot mentionné au titre d'acquisition)

SIGNATURE DE L'OFFICIER:

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		

• BE-35 (95-10)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: QUÉBEC

INDEX DES IMMEUBLES

CADASTRE DU QUÉBEC LOT Nº: 1479152

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	Nº		

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: Québec

CADASTRE DU QUÉBEC — LOT N°: **1 623 228**

CONCORDANCE AVEC LE(S) LOT(S) SUR LEQUEL (LESQUELS) LE TITRE S'EXERÇAIT:
Cité de Québec (quartier Jacques-Cartier)
Territoire sans désignation cadastrale

N° DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE: 21L14-005-2145

ZONE DE REPÉRAGE: D-2

DATE D'ÉTABLISSEMENT: 2000 -02- 14 à 9 heures

SIGNATURE DE L'OFFICIER:

(Voir le document joint au plan pour le nom du propriétaire, le mode d'acquisition, le numéro d'inscription du titre de propriété et la concordance avec le lot mentionné au titre d'acquisition)

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		
CE LOT EST REMPLACÉ LE	2001-05-24 à 14h00. Voir le lot 2453505 sur le plan no: PP: 1157					—
et parties des lots 2453508, 2453509, 2453510						
	NE PLUS INSCRIRE D'ENREGISTREMENTS					

Page 3 351

• BE-35 (95-10)

PAGE 1

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: QUÉBEC

CADASTRE DU QUÉBEC LOT Nº: 1623228

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	Nº		

• BE-35 (95-10)

BOULEVARD CHAREST EST
1 623 229
1 623 237
2 453 504
2 502 316
PC-23515
1 478 608
1 478 605
1 479 082
PC-10769
1 477 028
1 477 029
1 478 186
3 945 487
PC-08355
1 479 081
2 453 505
RUE SAINTE-HÉLÈNE
2 736 493
2 453 510
RUE SAINT-VALLIER EST
1 479 262
PC-13303
2 736 508
RUE VICTOR-REVILLON
1 479 154
1 477 659
1 479 097
RUE DORCHESTER
1 477 657
1 477 040
RUE DE LA COURONNE
CÔTE D'ABRAHAM
1 479 037
RUE DE SAINT-VALLIER-EST
1 477 043
1 479 132
S: 5 365,7
1 479 032
1 622 903

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: **QUÉBEC**

CADASTRE DU QUÉBEC LOT Nº: 2 453 505

CONCORDANCE: Ce lot remplace une partie du lot 1623228

Nº DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE: 21614-005-2145

ZONE DE REPÉRAGE: D-2

Index aux immeubles

2003443766

PLAN PARCELLAIRE Nº: P.P. 1157

DATE D'ÉTABLISSEMENT: 24 MAI 2001 à 14:00h.

SIGNATURE DE L'OFFICIER:

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	Nº		
	9089-0021 Québec inc. + al. à Ville de Québec	Servitudes ptles	2002-05-13	1789657	Fonds servant (aire surface)	

• BE-36 (95-10)

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: QUÉBEC

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°. 2453505

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		

• BE-36 (95-10)

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: Québec

CADASTRE DU QUÉBEC — LOT N°: **1 623 229**

CONCORDANCE AVEC LE(S) LOT(S) SUR LEQUEL (LESQUELS) LE TITRE S'EXERÇAIT:

Cité de Québec (quartier Saint-Roch)
Territoire sans désignation cadastrale

Cité de Québec (quartier Jacques-Cartier)
Territoire sans désignation cadastrale

N° DE FEUILLET CARTOGRAPHIQUE: 21L14-005-2145

ZONE DE REPÉRAGE: B-1

PLAN PARCELLAIRE NO : PP:989

DATE D'ÉTABLISSEMENT: 2000 -02- 14 à 9 heures

SIGNATURE DE L'OFFICIER: Slatter

(Voir le document joint au plan pour le nom du propriétaire, le mode d'acquisition, le numéro d'inscription du titre de propriété et la concordance avec le lot mentionné au titre d'acquisition)

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		
	Ville Qc et 14139229 Ontario Inc.	Servitude	2000-11-28	1745860	Tunnels-cal-fds servant	
CE LOT EST CORRIGÉ LE 2001-02-27 à 10h00.	Conséquence Limites Mesures.				Voir plan no: PP:989	
	13122316 Ontario inc. et al. à 3072930 Nova Scotia Co.	Vente	2003-01-10	1815244	~~1950~~ $ de droits	

Page 3 352

• BE-35 (95-10)

PAGE 1

INDEX DES IMMEUBLES

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE: QUÉBEC

CADASTRE DU QUÉBEC LOT N°: 1623229

AVIS D'ADRESSE	NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES	RADIATIONS
			DATE	N°		

• BE-35 (95-10)

ANNEXE 4

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET IMAGES SATELLITES CONSULTÉES

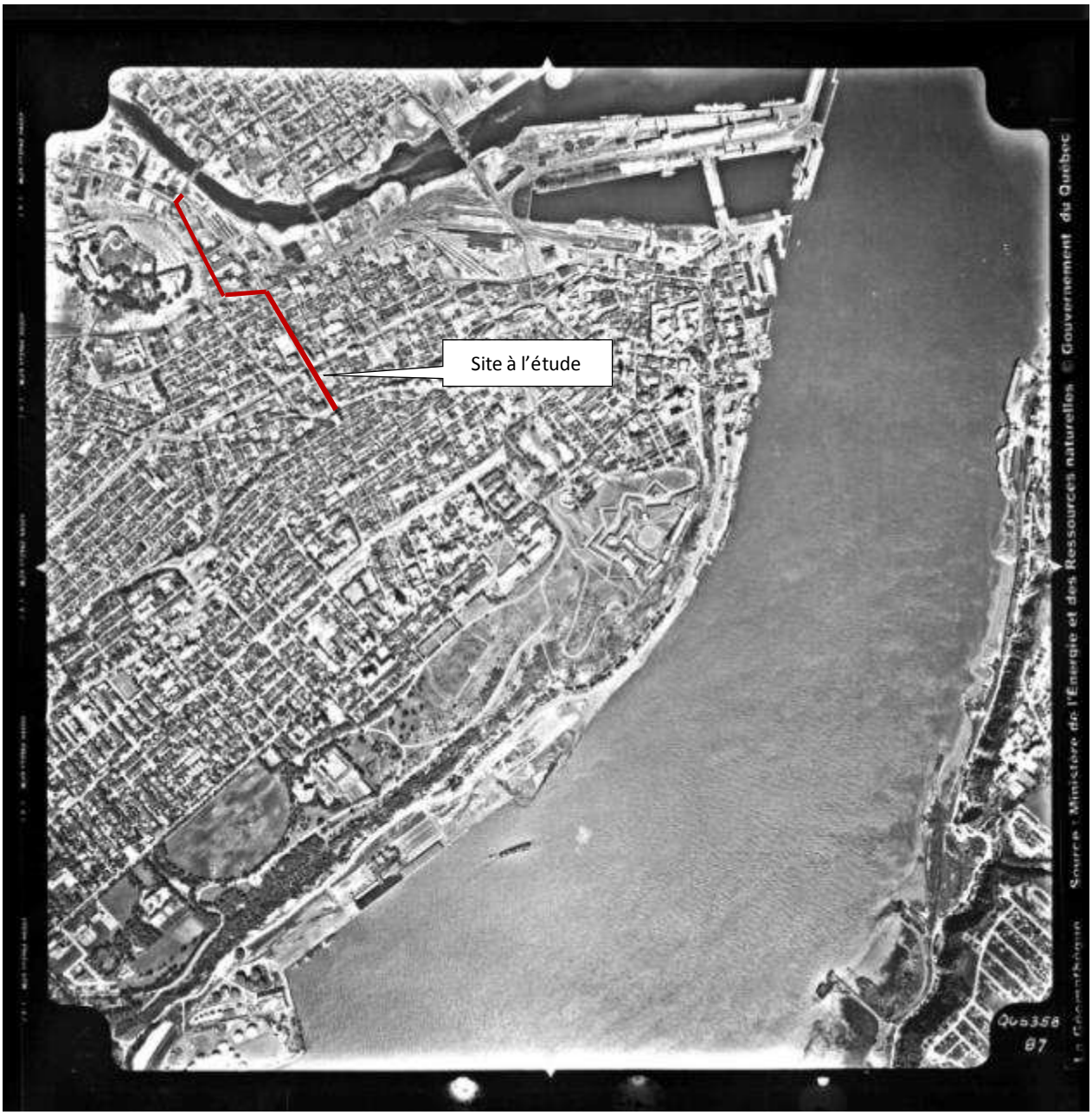

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOPTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1965

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

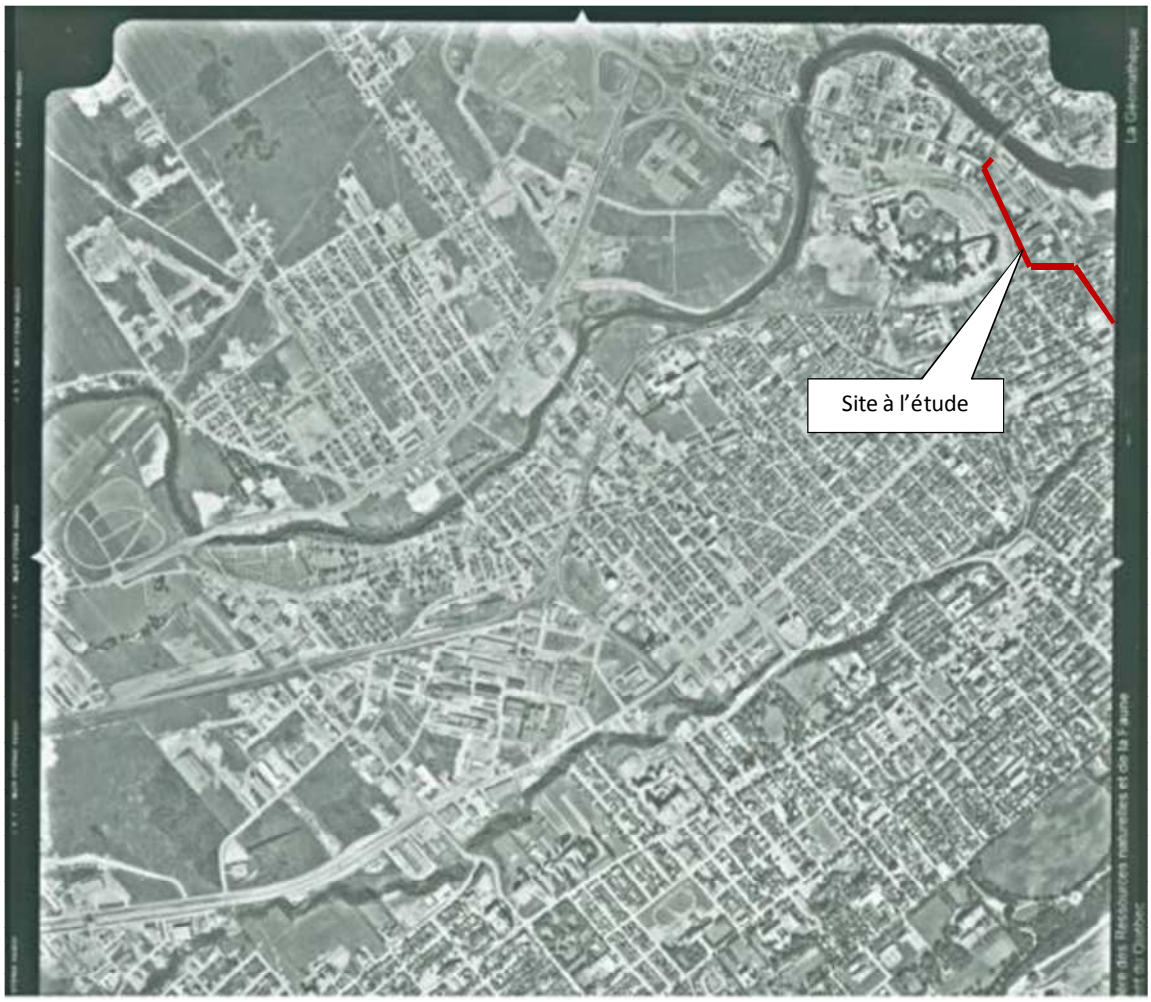

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOPTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1965

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

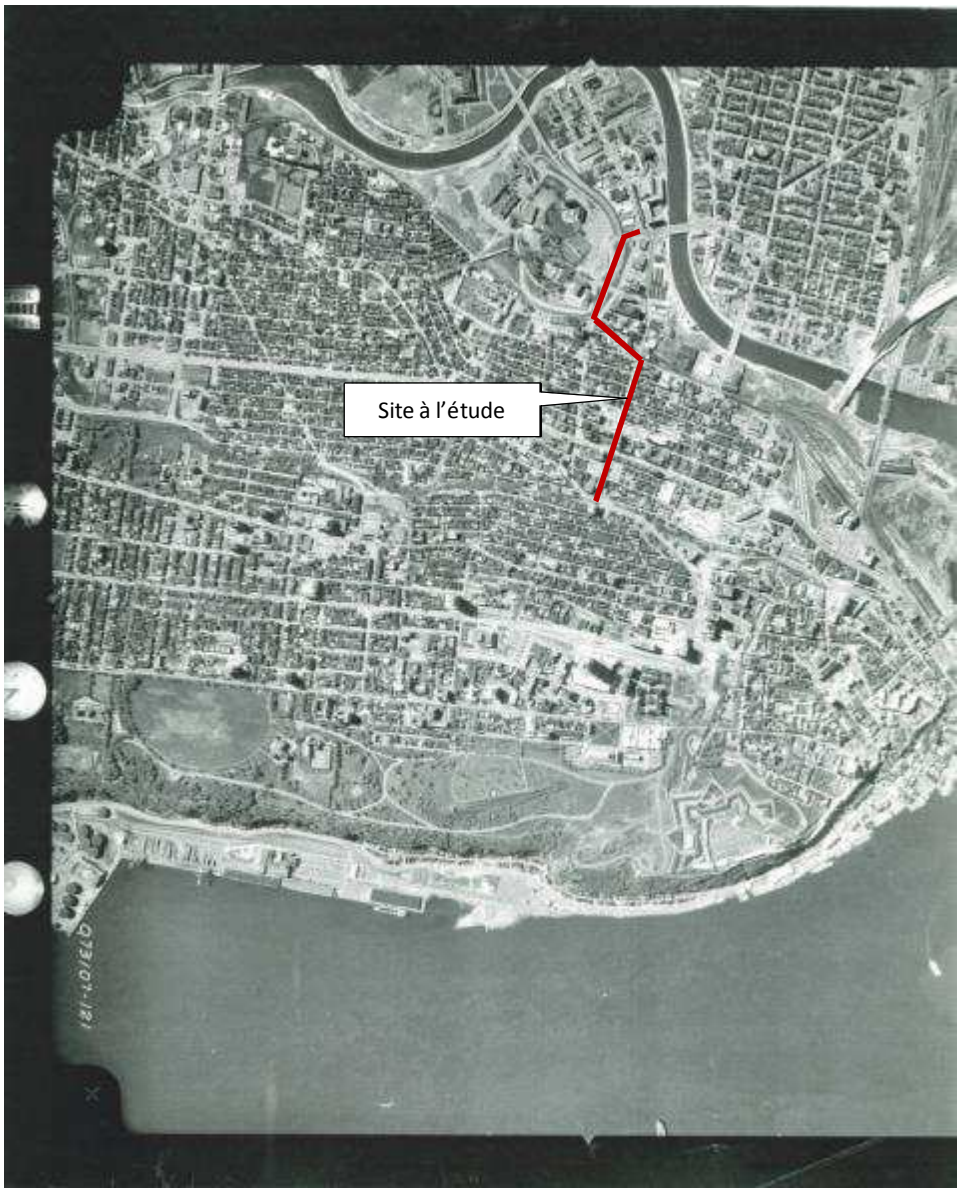

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOPTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1973

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOPTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1973

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOPTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1985

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

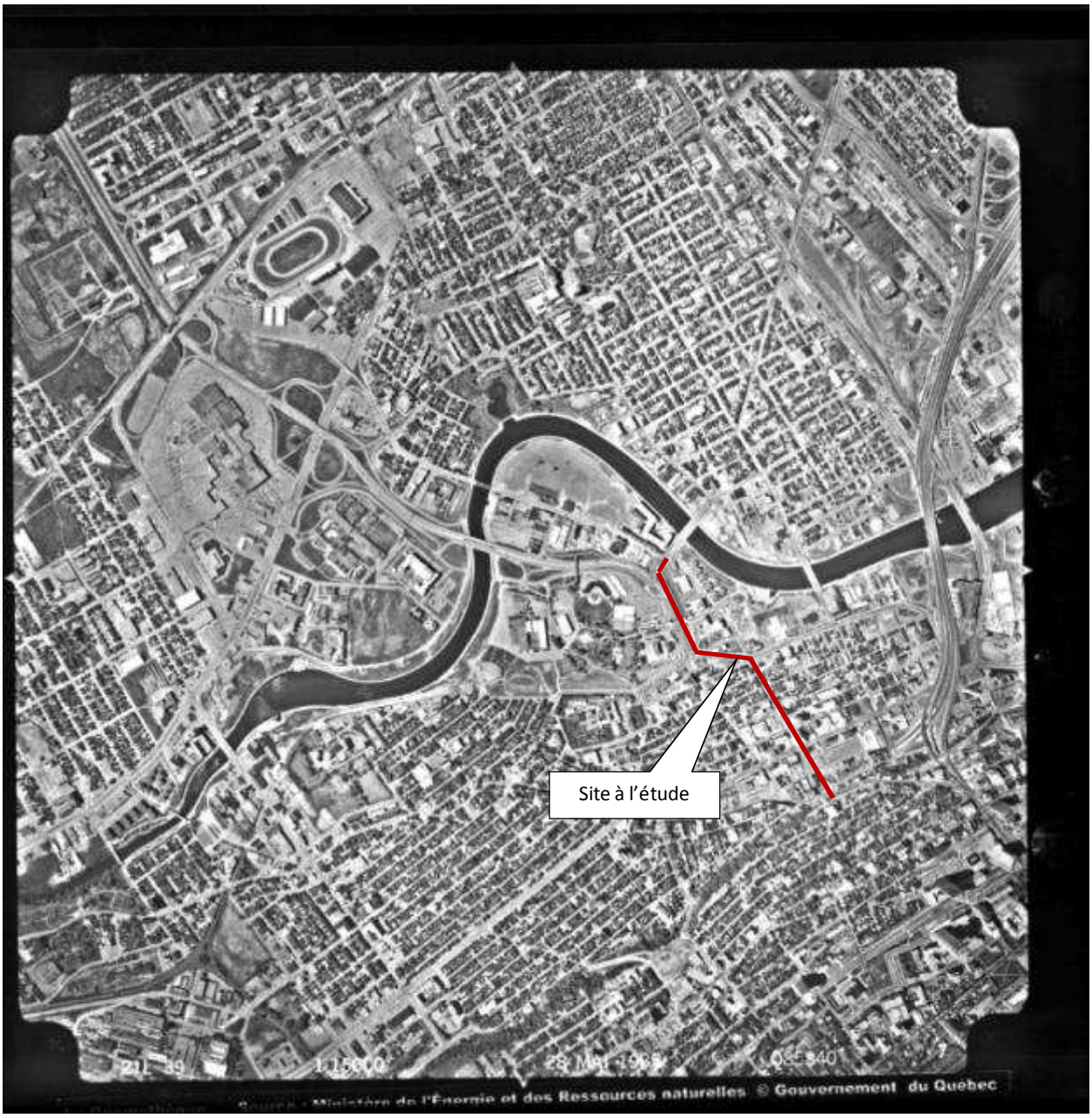

Source : Cartothèque d'ABS

EXTRAIT DE LA PHOPTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1985

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

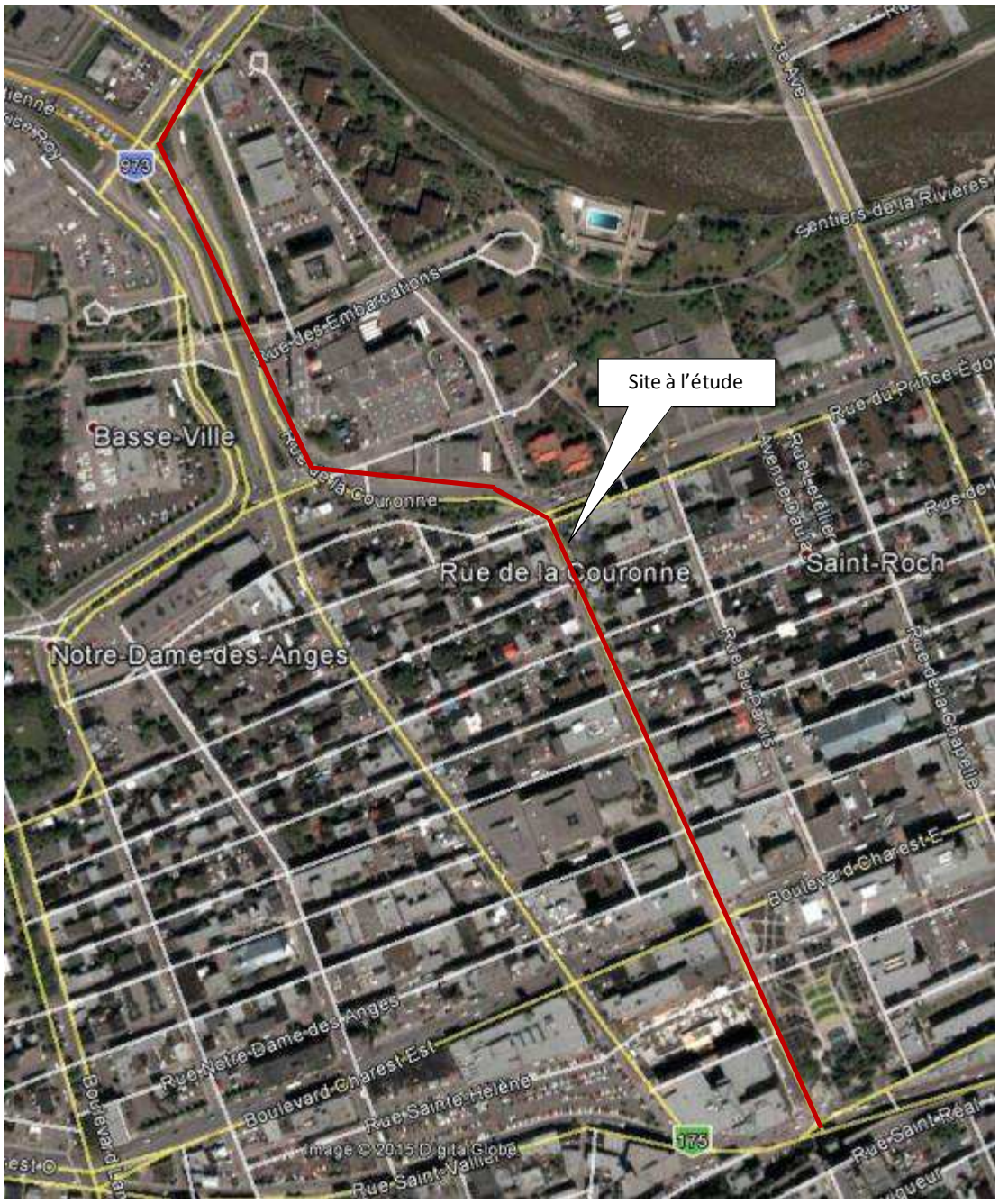

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2003

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

Source : Google Earth

EXTRAIT DE L'IMAGE SATELLITE DE 2015

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

ANNEXE 5

DOCUMENTATION DE LA BANQ

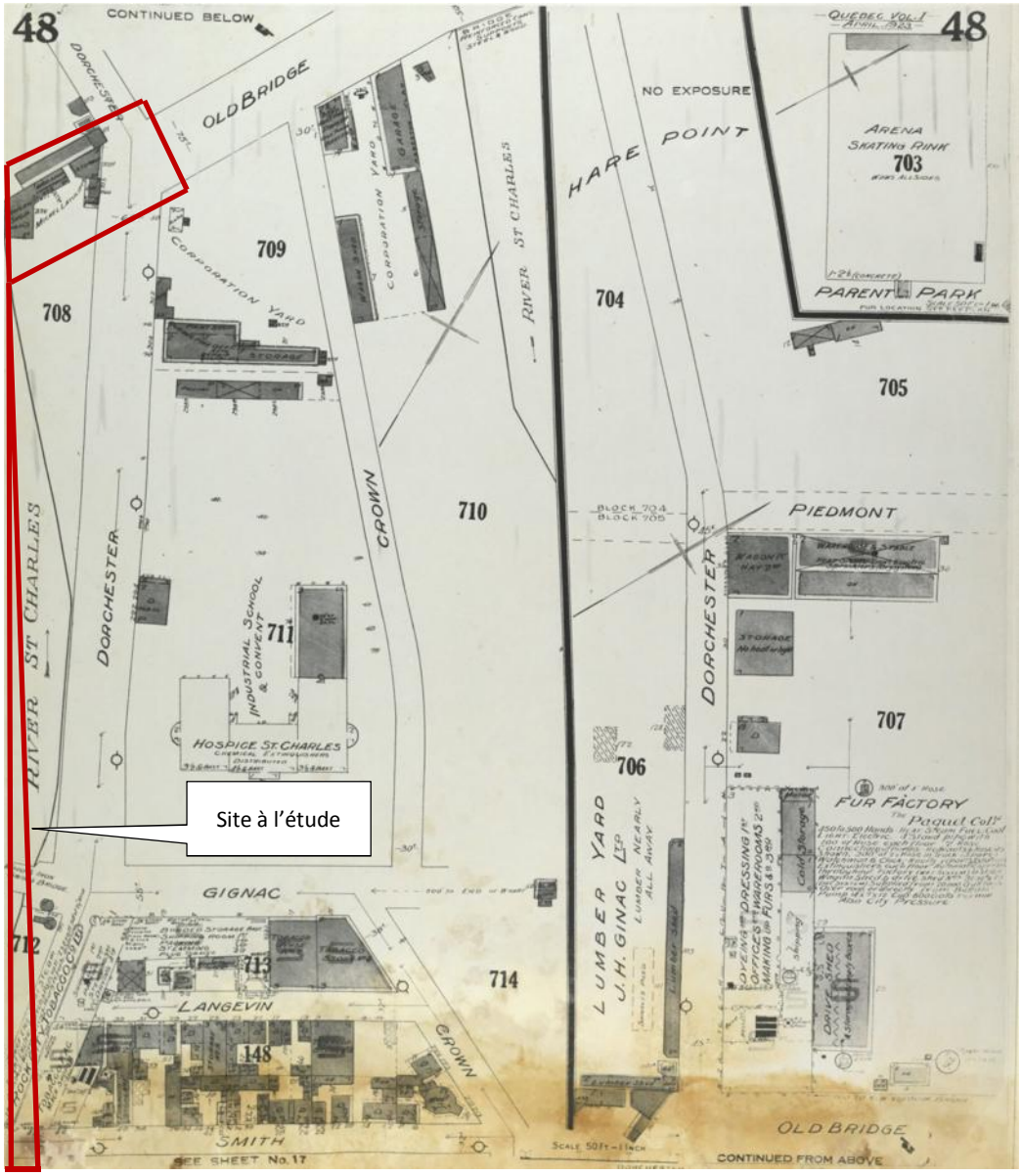

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1923

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

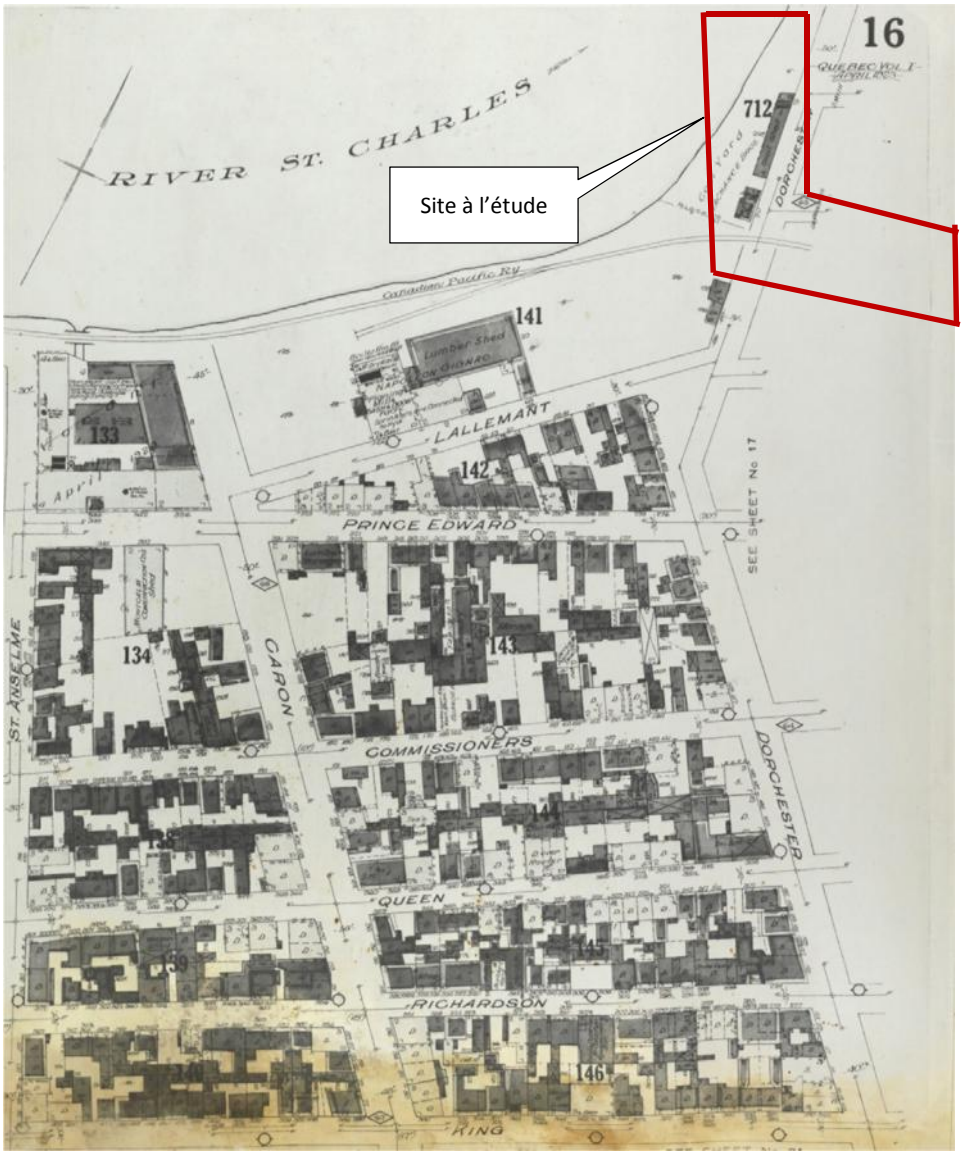

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1923

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

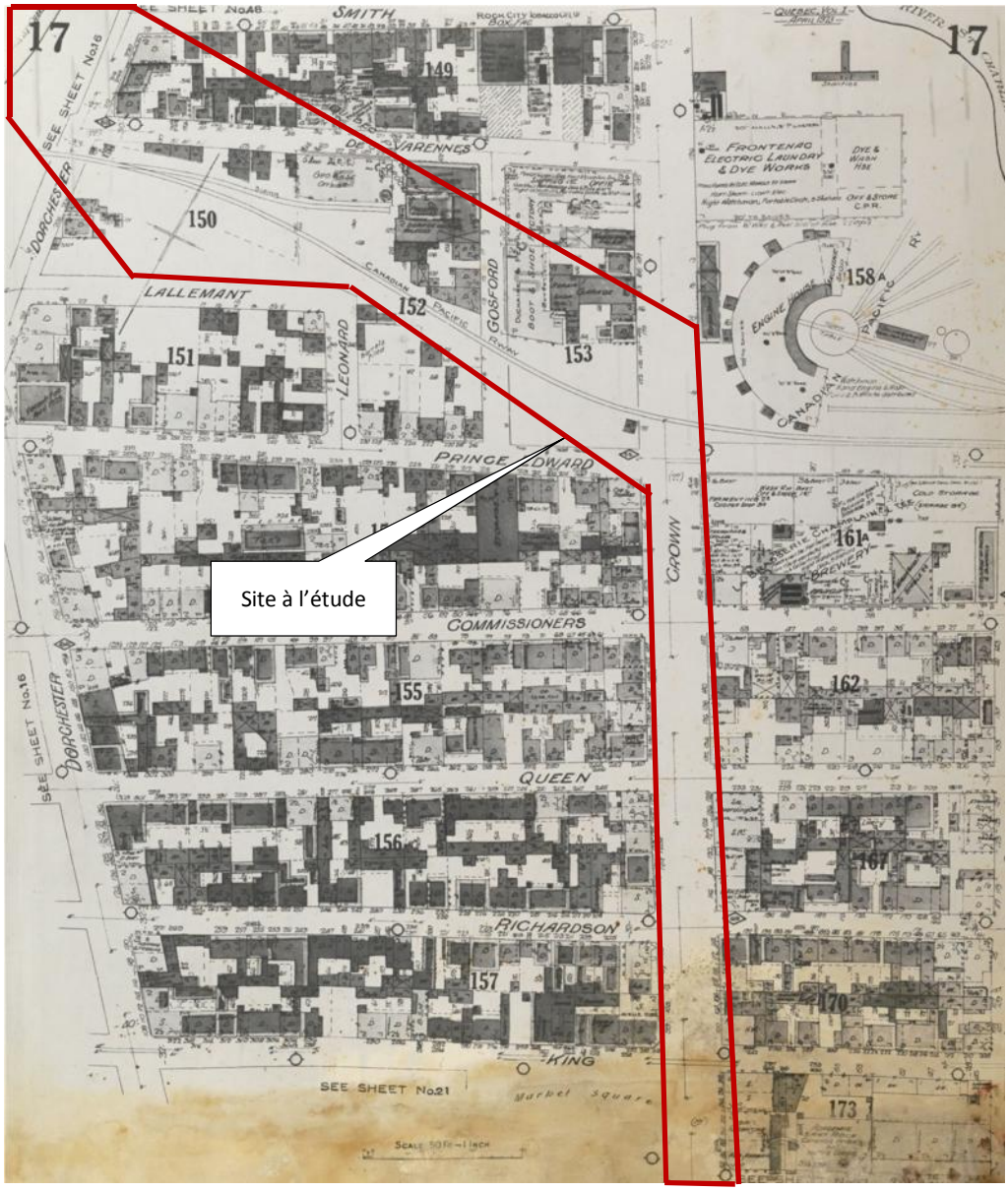

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1923

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

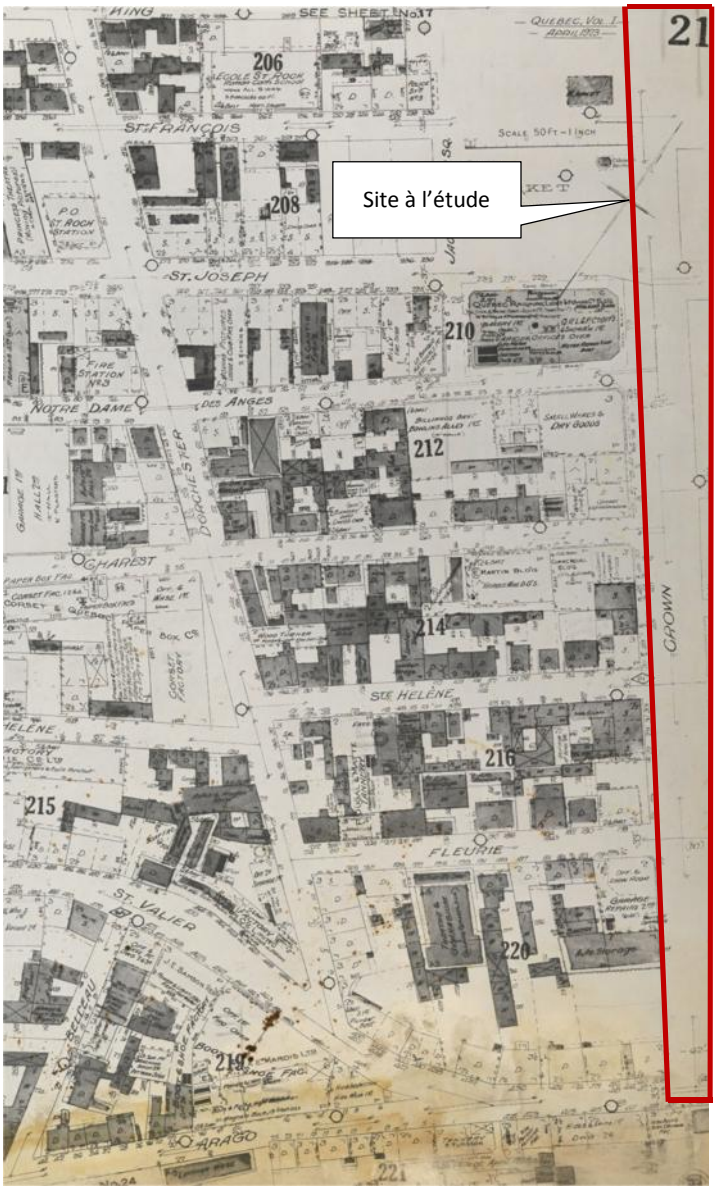

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1923

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

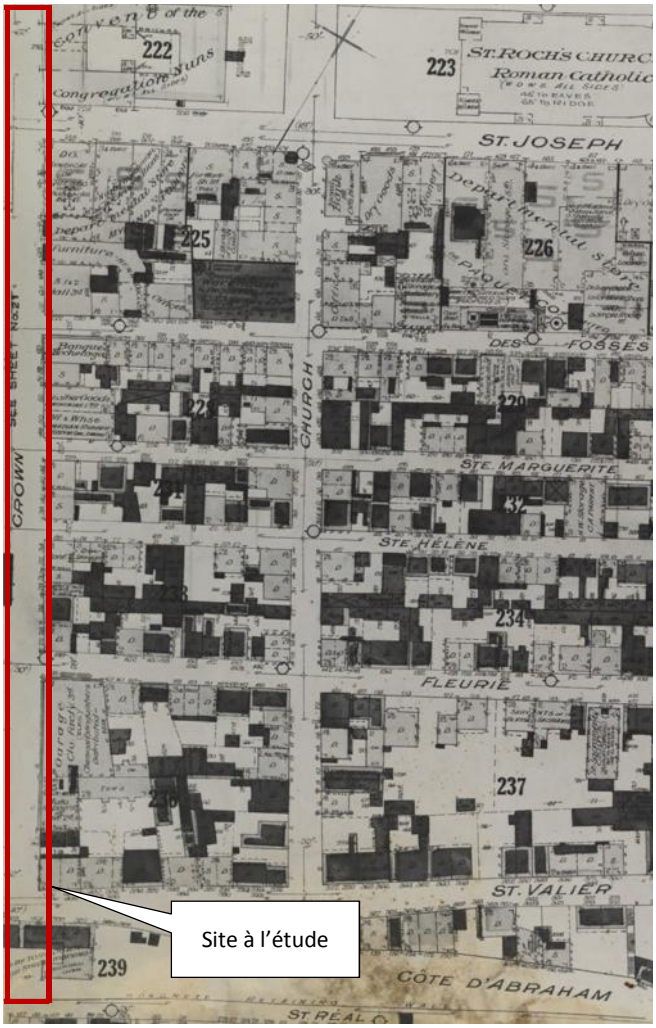

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1923

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

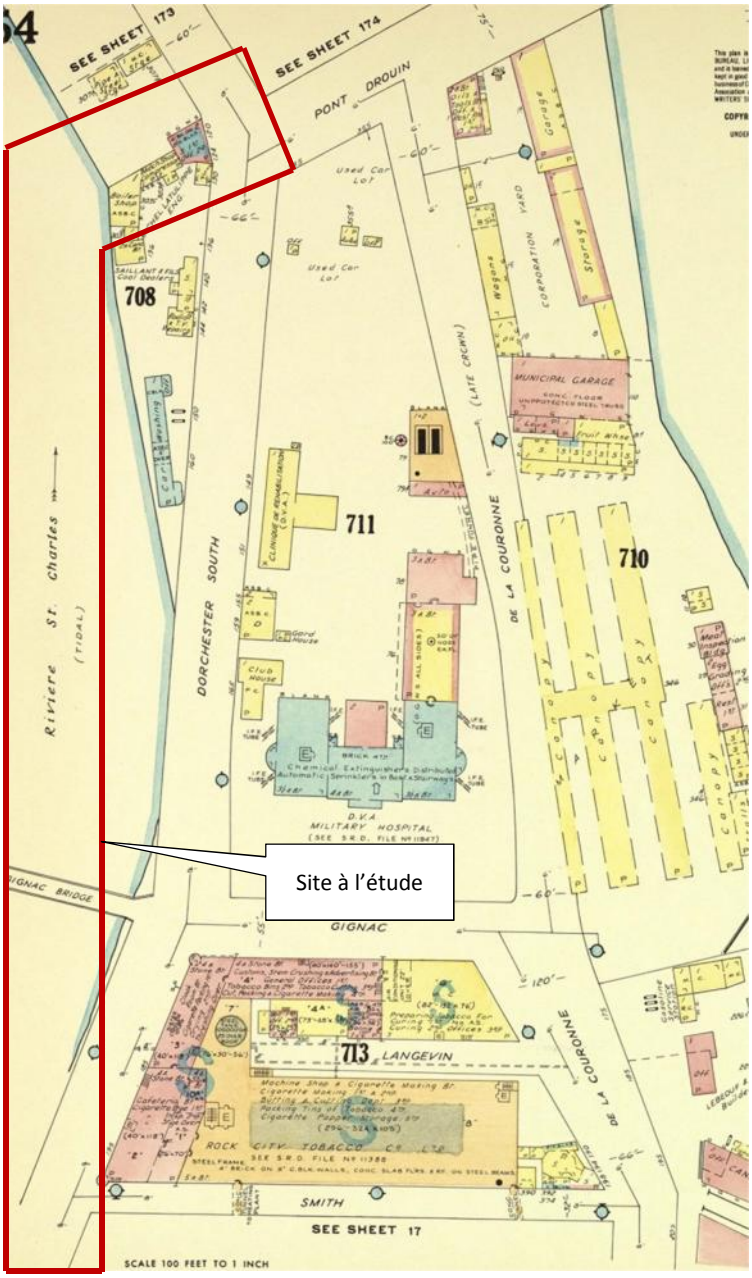

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1957

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1957

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

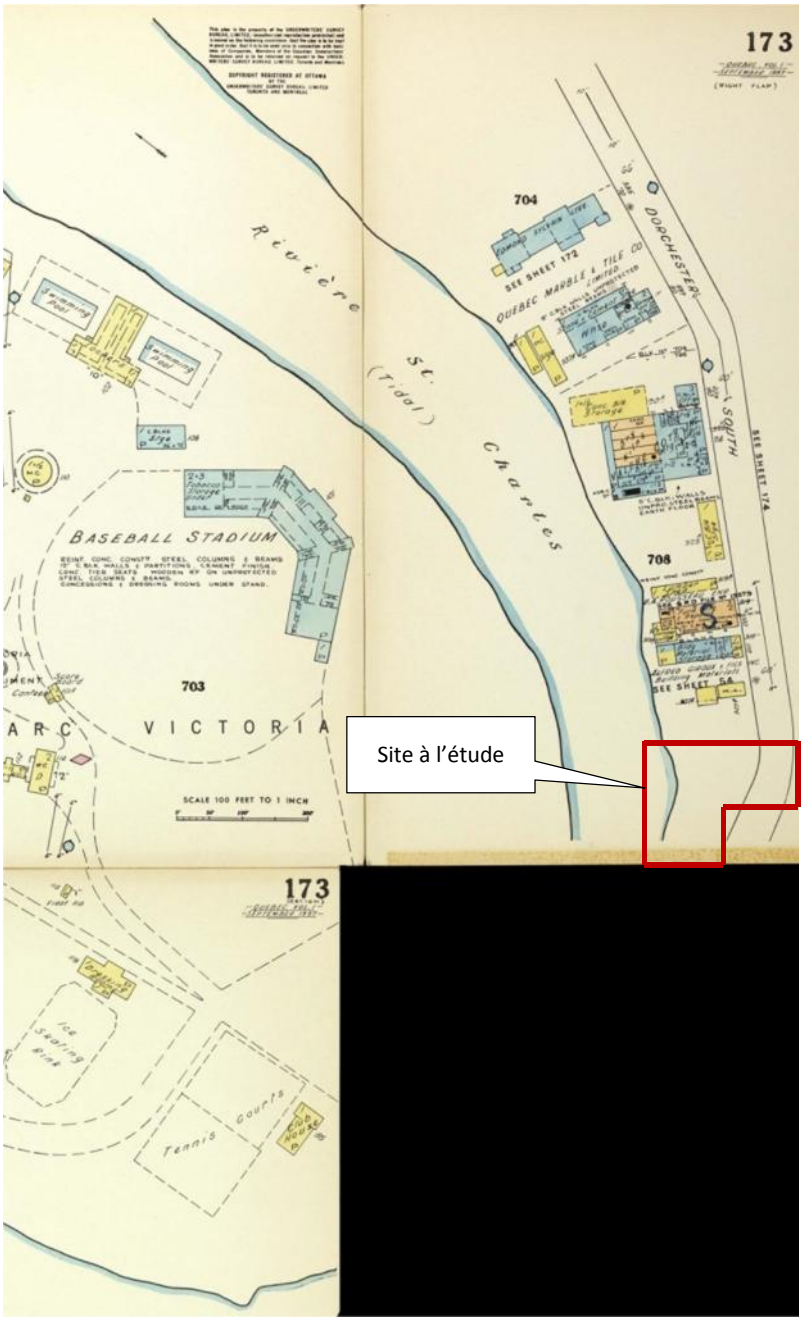

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1957

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

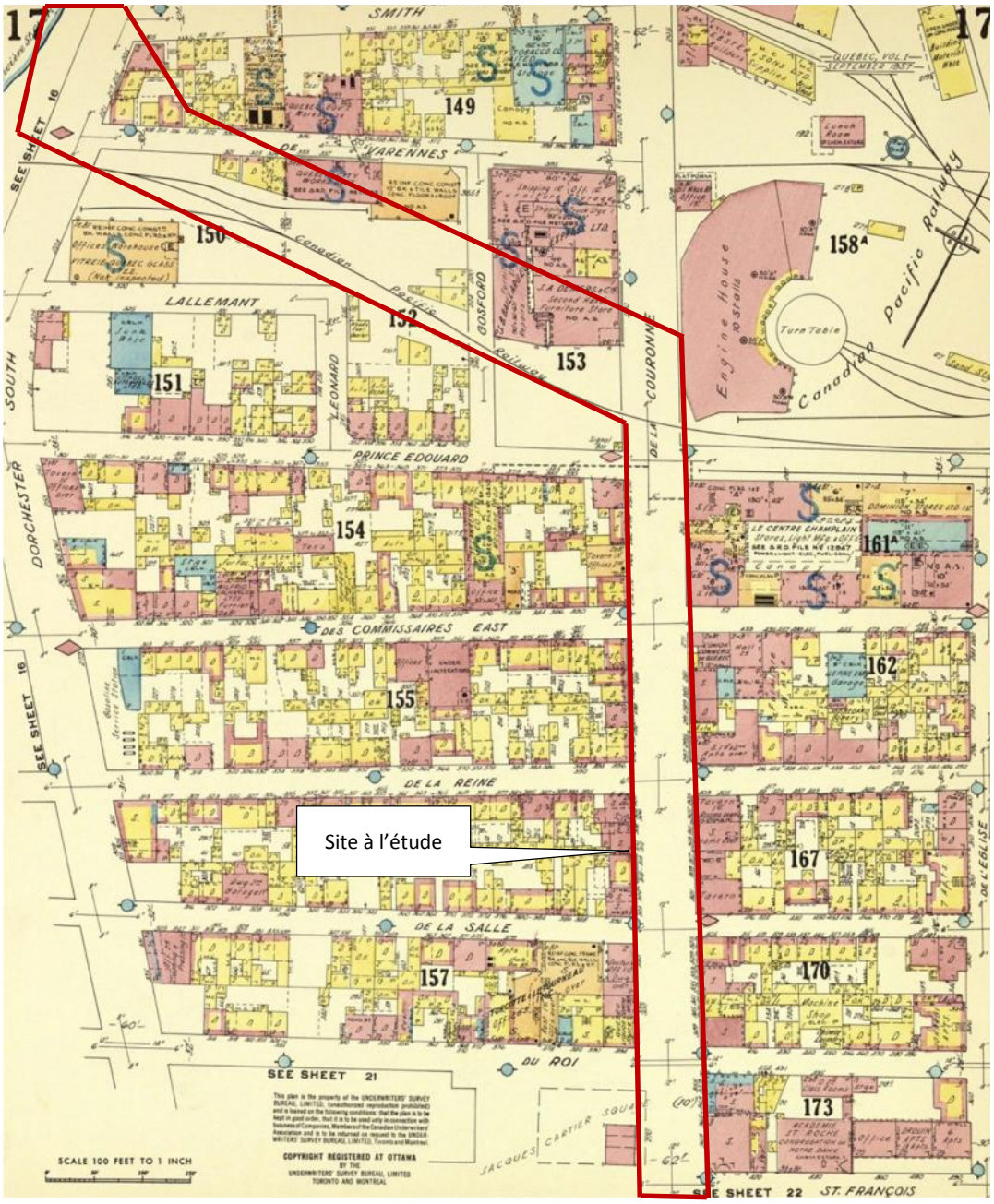

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1957

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

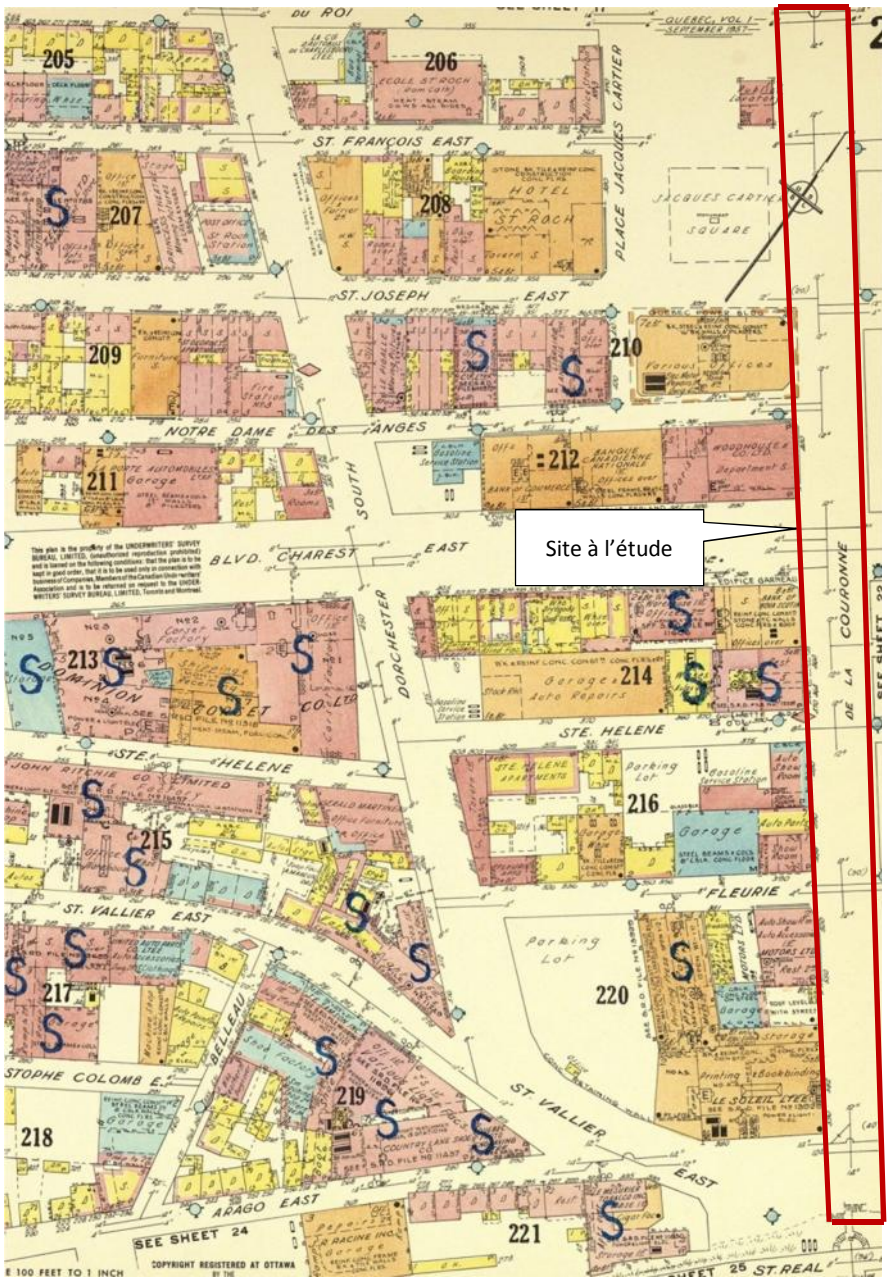

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1957

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

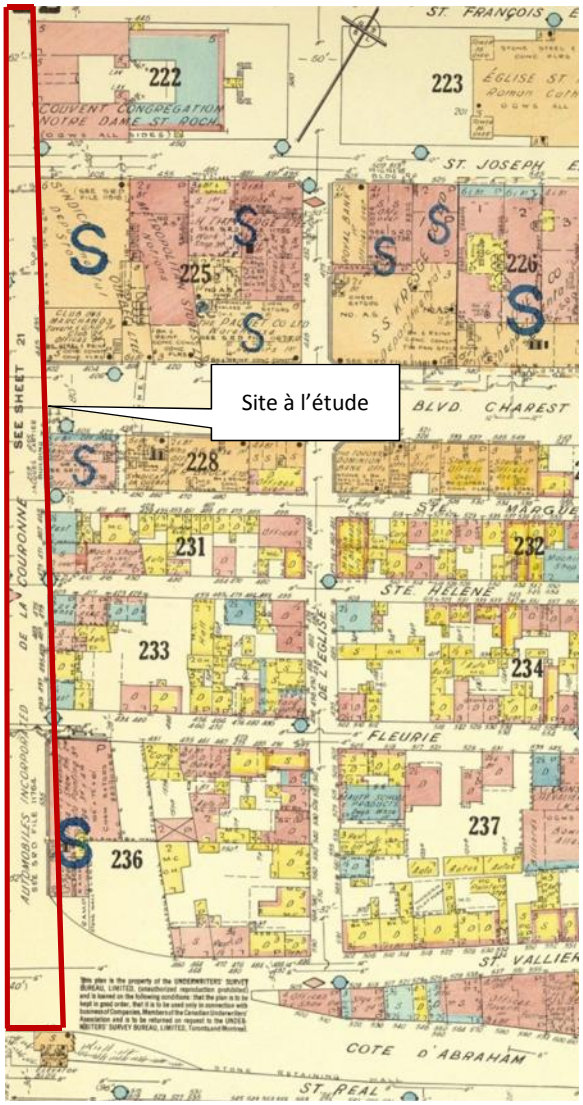

Source : BANQ

EXTRAIT DU PLAN D'ASSURANCE-INCENDIE DE 1957

Préparé par : P. Prud'homme, B. Sc., M. Env. **Date :** Février 2016

Approuvé par : H. Zaghdane, biol., B. Sc., DESS., EESA®

Client : QUEBEC103

ANNEXE 6

DOCUMENTATION DU MDDELCC

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

PAR COURRIEL
pprudhomme@groupeabs.com

Québec, le 6 janvier 2016

M. Pascal Prud'homme
7950, rue Vauban
Montréal (Québec)
H1J 2X5

V/Réf. : E7-14-1933-27 à 46

Objet : Votre demande d'accès à des documents concernant 20 tronçons de rue dans Québec

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 décembre 2015 concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont accessibles. Ce sont :

1. Fiche GTC #8730, dernière mise à jour le 27 avril 2012, 2 pages
2. Fiche GTC #8434, dernière mise à jour le 7 juillet 2010, 2 pages
3. Fiche GTC #690, dernière mise à jour le 10 avril 2002, 2 pages
4. Fiche GTC #959, dernière mise à jour le 15 mars 2004, 2 pages
5. Fiche GTC #826, dernière mise à jour le 2 mai 2002, 3 pages
6. Fiche GTC #6759, dernière mise à jour le 16 novembre 2005, 2 pages
7. Fiche GTC #10911, dernière mise à jour le 26 octobre 2015, 2 pages
8. Fiche GTC #5770, dernière mise à jour le 26 octobre 2015, 2 pages
9. Fiche GTC #9643, dernière mise à jour le 15 août 2012, 2 pages
10. Fiche GTC #8730, dernière mise à jour le 27 avril 2012, 2 pages
11. Fiche GTC #8899, dernière mise à jour le 12 mai 2011, 2 pages
12. Fiche GTC #7975, dernière mise à jour le 28 décembre 2007, 2 pages
13. Fiche GTC #7502, dernière mise à jour le 20 février 2007, 2 pages
14. Fiche GTC #10983, dernière mise à jour le 22 décembre 2015, 2 pages
15. Fiche GTC #831, dernière mise à jour le 22 décembre 2015, 2 pages
16. Fiche GTC #812, dernière mise à jour le 26 septembre 2000, 2 pages
17. Fiche GTC #9620, dernière mise à jour le 12 février 2013, 2 pages
18. Fiche GTC #803, dernière mise à jour le 10 avril 2002, 2 pages

...2

Bureau régional de la Capitale-Nationale
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844, poste 297
Télécopieur : 418 646-1214
Courriel : dr03.accesinfo@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

19. Fiche GTC #10124, dernière mise à jour le 7 janvier 2014, 2 pages
20. Fiche GTC #7484, dernière mise à jour le 21 mars 2012, 3 pages
21. Fiche GTC #791, dernière mise à jour le 12 décembre 2002, 2 pages
22. Rapport d'accident technologique, 22 novembre 2005, 3 pages
23. Fiche GTC #711, dernière mise à jour le 26 septembre 2000, 2 pages
24. Fiche GTC #7561, dernière mise à jour le 26 septembre 2000, 2 pages
25. Fiche GTC #791, dernière mise à jour le 12 décembre 2002, 2 pages
26. Fiche GTC #8856, dernière mise à jour le 3 novembre 2010, 2 pages
27. Fiche GTC #7532, dernière mise à jour le 14 décembre2006, 2 pages
28. Fiche GTC #885, dernière mise à jour le 26 septembre 2000, 2 pages
29. Fiche GTC #6847, dernière mise à jour le 13 février 2006, 2 pages
30. Fiche GTC #8249, dernière mise à jour le 15 octobre 2008, 2 pages
31. Fiche GTC #1021, dernière mise à jour le 17 mai 2002, 2 pages
32. Fiche GTC #6461, dernière mise à jour le 9 juin 2006, 2 pages
33. Fiche GTC #7565, dernière mise à jour le 15 janvier 2007, 2 pages
34. Fiche GTC #616, dernière mise à jour le 26 septembre 2000, 2 pages
35. Fiche GTC #9951, dernière mise à jour le 26 juin 2013, 3 pages
36. Fiche GTC #6961, dernière mise à jour le 1er juin 2006, 2 pages
37. Fiche GTC #8102, dernière mise à jour le 28 mars 2008, 2 pages
38. Fiche GTC #719, dernière mise à jour le 10 avril 2002, 2 pages
39. Fiche GTC #8976, dernière mise à jour le 6 janvier 2012, 2 pages
40. Fiche GTC #8138, dernière mise à jour le 23 juillet 2012, 2 pages
41. Fiche GTC #7864, dernière mise à jour le 9 novembre 2010, 3 pages
42. Fiche GTC #758, dernière mise à jour le 11 mai 2012, 2 pages
43. Fiche GTC #705, dernière mise à jour le 27 septembre 2012, 2 pages
44. Fiche GTC #7008, dernière mise à jour le 4 août 2006, 2 pages
45. Fiche GTC #762, dernière mise à jour le 17 janvier 2005, 2 pages
46. Fiche GTC #623, dernière mise à jour le 26 septembre 2000, 2 pages
47. Fiche GTC #9640, dernière mise à jour le 13 août 2012, 2 pages
48. Fiche GTC #6967, dernière mise à jour le 2 juin 2006, 2 pages
49. Fiche GTC #9384, dernière mise à jour le 7 novembre 2011, 2 pages
50. Fiche GTC #700, dernière mise à jour le 11 avril 2002, 2 pages
51. Fiche GTC #787, dernière mise à jour le 11 avril 2002, 2 pages
52. Fiche GTC #6433, dernière mise à jour le 2 février 2006, 2 pages
53. Fiche GTC #10854, dernière mise à jour le 11 septembre 2015, 2 pages
54. Fiche GTC #806, dernière mise à jour le 11 septembre 2015, 2 pages
55. Fiche GTC #879, dernière mise à jour le 11 avril 2002, 2 pages
56. Fiche GTC #9323, dernière mise à jour le 16 septembre 2011, 2 pages
57. Fiche GTC #784, dernière mise à jour le 10 avril 2002, 2 pages
58. Fiche GTC #7581, dernière mise à jour le 29 janvier 2007, 2 pages

...3

En vertu du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*, des frais de 44,46 $ sont applicables, soit 117 pages à 0,38 $ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 $ est soustraite, réduisant les frais à 37,01 $. À la réception de votre chèque de 37,01 $ fait à l'ordre du ministre des Finances et adressé à monsieur Jeannot Villeneuve, nous vous ferons parvenir les documents demandés.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 418 644-8844, poste 297.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jeannot Villeneuve
Répondant de l'accès aux documents
pour la Capitale-Nationale

JV/

p. j. (3)

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

#37+38 ϕ

CAPITALE-NATIONALE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 8249 **NO LIEU :** X2107045 **ANCIEN NO GTC :**

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Thibaudeau Métal inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Thibaudeau Métal inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE
Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC	CODE POSTAL
325, rue Lalemant Québec (Québec)	Québec	Ville de Québec	G1K 7V6

LOCALISATION CADASTRALE

LOT **RANG, CONCESSION ...** **CADASTRE**

CADASTRE DU QUÉBEC
1479323

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83
LATITUDE : 46,8161375241
LONGITUDE : -71,2281995522

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE **MUNICIPALITÉ** **CODE POSTAL**

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Inconnu

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		15	
TRAITÉS / EXCAVÉS		15	
RÉSIDUELS (*)		0	

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 1 268
SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :
QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :
QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= C
TYPES DE SOLS :
REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ☐
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Cuivre (Cu) Métaux*	

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : INORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE ☐ Aucune ☐ Présente ☐ Éliminée
PROGRAMME DE SUIVI ☐ Aucun ☐ En cours ☐ Terminé
EAU SOUT. RÉHABILITÉE ☐
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :
DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

CAPITALE-NATIONALE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 8249 **NO LIEU :** X2107045 **ANCIEN NO GTC :**

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ☐ SOUS ENQUÊTE ☐ ANNÉE D'OUVERTURE : 2008
ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS ☐ RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL ☐ ANNÉE DE FERMETURE : 2008
GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE ☐
NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	☐	☑	☐
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	☐	☐	☑ 2008
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		☐	☐

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	IN SITU	RESPONSABLES DU DOSSIER
ıfouissement dans lieu d'enfouissement de sols contamin	☐	Anderson, Louise

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN
ÉCHEC AU TRAITEMENT: ☐
DÉBUT RÉEL :
FIN RÉELLE :
DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:

ANNOTATION DE LA FICHE

L'activité réalisée sur la propriété est le recyclage de métal qui est responsable de la contamination des sols de surface. Contamination trouvée suite à des travaux de réaménagement. Il n'y a pas eu de caratérisation de l'ensemble du terrain, ni d'investigation de l'eau souterraine.
LA 15 oct 2008

DATE DE CRÉATION : 2008-10-13
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2008-10-15
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2016-01-05

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
7 enregistrements répondent au critère suivant : Adresse : lièvres
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
10-20 de la Pointe-aux-Lièvres 901	10-20, rue de la Pointe-aux-Lièvres Québec 46,8212861111 -71,2382527778	Ville de Québec		Arsenic (As), Baryum (Ba), Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2012 Q : <= B	2014-01-14
Freins Alco inc. 7565	72, de la Pointe-aux-Lièvres Québec 46,8202367444 -71,2343228354	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : > C	2007-01-15
Industries I.F.L. ltée 616	90, Pointe-aux-Lièvres Québec 46,8201564464 -71,2329838792	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Soufre total (S)	R : Terminée en 1993 Q : Plage A-B	2000-09-26
Produits JCV Inc. 10882	44, de la Pointe-aux-Lièvres Québec 46,8207222222 -71,2363055556	Ville de Québec	Mercure total (Hg)	Arsenic (As), Benzo(a)anthracène, Benzo(a)pyrène, Benzo(b+j+k)fluoranthène, Benzo(g,h,i)pérylène, Cadmium (Cd), Chrome total (Cr), Chrysène, Cuivre (Cu), Étain (Sn), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Indéno(1,2,3-cd)pyrène, Manganèse (Mn), Mercure (Hg), Méthyl naphtalènes (chacun), Molybdène (Mo), Plomb (Pb), Sélénium (Se), Soufre total (S), Zinc (Zn)	R : Non terminée	2015-11-12
Propriété municipale (34)	34, rue Pointe-aux-Lièvres Québec	Ville de Québec		Arsenic (As), Benzo(b+j+k)fluoranthène, Cadmium (Cd), Cuivre	R : Terminée en 2008 Q : Plage A-B	2009-04-01

902	46,8210055556 -71,237475			(Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Méthyl naphtalènes (chacun), Plomb (Pb), Xylènes (o,m,p), Zinc (Zn)		
Village de l'Anse 6461	73, de la Pointe-aux-Lièvres Québec 46,8207892433 -71,2323382716	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Métaux*	R : Terminée en 2004 Q : > B (Total)	2006-06-09
Ville de Québec 581	rue de la Pointe-aux-Lièvres Québec 46,8221722027 -71,2357550643	Ville de Québec	Cuivre (Cu), Zinc (Zn)	Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2009 Q : > C	2011-11-22

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
Un seul enregistrement répond au critère suivant : Adresse : édouard
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
École Saint-Roch 7464	510, rue du Prince-Édouard Québec 46,8176410215 -71,2251925802	Ville de Québec	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Sulfures (H2S)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2010 Q : > B (Total)	2011-10-18

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
Un seul enregistrement répond au critère suivant : Adresse : hélène
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
Société immobilière de l'Université du Québec (SIUQ) 6924	575, rue De Sainte-Hélène Québec 46,8135888889 -71,2215027778	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 2004 Q : <= B	2006-04-19

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
Un seul enregistrement répond au critère suivant : Adresse : chalutier
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
Trans-Spec Outaouais ltée 565	rue du Chalutier Québec 46,8169582437 -71,2262311761	Ville de Québec		Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2000-09-26

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
Un seul enregistrement répond au critère suivant : Adresse : charest est
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
Stationnement Hôtel Royal William inc. 826	350, boulevard Charest Est Québec 46,8134703754 -71,2251040298	Ville de Québec		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2002-05-02

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
Un seul enregistrement répond au critère suivant : Adresse : commissaires
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
Terrain d'un garage d'automobiles 855	361, rue des Commissaires Québec 46,8148737727 -71,2292912403	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2008 Q : <= B	2010-01-28

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
Un seul enregistrement répond au critère suivant : Adresse : dorchester
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
Les Ateliers du Roulement à Billes 1021	473, rue Dorchester Sud Québec 46,8129 -71,2249527778	Ville de Québec		Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C	2002-05-17

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 07 décembre 2015.

L'ensemble du répertoire compte 10007 enregistrements.
5 enregistrements répondent au critère suivant : Adresse : joseph
Municipalité : Québec

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(03) Capitale-Nationale						
Cabaret Les Folies de Paris 584	252, rue Saint-Joseph Est Québec 46,8133769839 -71,2275907933	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2002-04-10
Le Pentagone (Multi-Hexa) 959	665, rue St-Joseph Est Québec 46,815025 -71,2210222222	Ville de Québec	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : > C	2004-03-15
L'intermarché 814	280, rue St-Joseph Est Québec 46,8134656312 -71,2276599981	Ville de Québec		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C	2002-05-17
Service J.Tremblay inc. (Jeannette Thibeault) 778	1220, avenue Joseph-Rousseau Québec 46,7843255486 -71,2520049111	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1995 Q : > C	2010-12-17
Théâtre de la Bordée 6759	315, rue St-Joseph Est Québec 46,813575 -71,2259472222	Ville de Québec		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : <= A	2005-11-16

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la

protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

ANNEXE 7

DOCUMENTATION DE LA RBQ

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (N° Dossier)	Site Adresse	Date Émission Expiration	Date Prochaine Vérif.	Capacité Autorisée (litres)	Nombre Réservoirs Autorisé
Québec					
CST Canada Co. (197087)	Dépanneur du coin #26068 - card lock 2960, Rue Watt Québec (Québec) G1X 4A8	2015/06/10 2017/06/09		150 000	3
CST Canada Co. (198325)	Dépanneur du coin #202 - Card lock #26073 425, Rue du Marais Québec (Québec) G1M 3A2	2015/06/01 2017/05/31		171 380	4
CST Canada Co. (199836)	Dépanneur du coin #244 1240, Rue Charles-Albanel Québec (Québec) G1X 4V1	2015/06/01 2017/05/31		123 650	6
CST Canada Co. (300852)	Dépanneur du coin #262 490, Boul de l'Atrium Québec (Québec) G1H 7H2	2015/07/01 2017/06/30	2017/06/30	100 010	3
CST Canada Co. (302732)	Dépanneur du Coin #20 223, Rue Dorchester Sud Québec (Québec) G1K 5Z3	2015/12/01 2017/11/30		85 000	3
CST Canada Co. (600784)	Dépanneur du coin # 339 2222, Rue Jules-Verne Québec (Québec) G2J 2R3	2015/05/18 2017/05/17	2019/05/17	100 000	2
Dépanneur Lac-Beauport JG inc. (441456)	Dépanneur Lac-Beauport JG inc. 340, Boul du Lac Québec (Québec) G2M 0C9	2014/09/11 2016/09/10	2016/09/10	101 043	2
Développements Gérard Brousseau inc. (42143)	Développements Gérard Brousseau inc. 20800, Boul Henri-Bourassa Québec (Québec) G2N 1P5	2014/12/24 2016/12/23	2016/12/23	100 000	2
Développements Gérard Brousseau inc. (64311)	Développements Gérard Brousseau inc. 1983, Boul Bastien Québec (Québec) G2B 1C2	2014/12/01 2016/11/30	2016/11/30	70 460	2
Développements Gérard Brousseau inc. (177402)	Développements Gérard Brousseau inc. 2080, Boul Talbot Québec (Québec) G2N 0C2	2015/06/01 2017/05/31	2017/05/31	100 000	2
Développements Gérard Brousseau inc. (603746)	Développements Gérard Brousseau inc. 4750, Rte Sainte-Geneviève Québec (Québec) G2B 4P1	2014/03/21 2016/03/20	2018/03/20	150 000	3
Eskimo Express inc. (605962)	Eskimo Express inc. 5055, Rue Rideau Québec (Québec) G2E 5H5	2013/12/14 2015/12/13	2019/12/13	49 949	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (N° Dossier)	Site Adresse	Date Émission Expiration	Date Prochaine Vérif.	Capacité Autorisée (litres)	Nombre Réservoirs Autorisé
Québec					
Ville de Québec (401554)	Ville de Québec (Cap-Rouge) 1423, Rue du Gallion-du-Roy Québec (Québec) G1Y 3A6	2014/06/01 2016/05/31	2016/05/31	20 419	2
Ville de Québec (401772)	Ville de Québec (Beauport) 415, Boul Raymond Québec (Québec) G1C 5B4	2014/06/01 2016/05/31	2016/05/31	80 000	4
Ville de Québec (403622)	Ville de Québec (Arrondissement de Loretteville) 32, Rue Martel Québec (Québec) G2B 1E7	2014/02/01 2016/01/31	2020/01/31	26 747	1
Ville de Québec (403736)	Atelier municipal 2100, Rue des Outilleurs Québec (Québec) G1P 2Z9	2014/07/01 2016/06/30	2016/06/30	75 000	2
Ville de Québec (407131)	Ville de Québec (Charlesbourg - service des travaux publics) 7505, 1re Avenue Québec (Québec) G1H 2X7	2014/04/01 2016/03/31	2016/03/31	90 920	2
Ville de Québec (407132)	Ville de Québec (poste de police - Charlesbourg) 4280, Rue d'Orsainville Québec (Québec) G1G 1R9	2014/04/01 2016/03/31	2016/03/31	9 092	1
Ville de Québec (409728)	Ville de Québec - Station de pompage Boul Louis-XIV Québec (Québec) G2K 1W3	2015/01/22 2016/10/25	2018/10/25	2 858	2
Ville de Québec (409735)	Ville de Québec 140, Rue Saint-Jean Québec (Québec) G1R 1N7	2014/10/01 2016/09/30	2016/09/30	5 222	2
Ville de Québec (409738)	Ville de Québec 275, Rue de la Maréchaussée Québec (Québec) G1J 5J8	2014/10/01 2016/09/30	2016/09/30	22 500	1
Ville de Québec (409754)	Station de pompage Bastien 11020, Boul de la Colline Québec (Québec) G2B 1B4	2013/12/18 2015/12/17	2017/12/17	2 273	1
Ville de Québec (409901)	Ville de Québec (Sainte-Foy) 715, Rue de Lestres Québec (Québec) G1X 2L9	2014/04/01 2016/03/31	2016/03/31	171 500	6
Ville de Québec (426787)	Ville de Québec (Arrondissement de Sainte-Foy) 115, Plage Saint-Laurent Québec (Québec) X0X 0X0	2015/07/15 2017/07/14	2017/07/14	52 810	4

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No dossier RBQ
Québec			
2135	avenue	Lavoisier	300566
215	rue	des Peupliers Ouest	430263
220		2e avenue de l'Aéroport	300668
222	rue	Saint-Paul	35063
222	avenue	Seigneuriale	186775
2222	rue	Jules-Verne	600784
223	rue	Dorchester Sud	302732
223		2e avenue de l'Aéroport	602310
2230		Lemieux	449163
2233	avenue	Royale	400891
2236	avenue	Larue	178079
2255	avenue	Vitré	405545
2265	avenue	Larue	411557
2300	rue	de la Terrasse	604406
2305	rue	Cyrille-Duquet	444869
2323	boulevard	du Parc Technologique	206680
2340	boulevard	Louis XIV	302990
2343	rue	Des Colibris	439196
2380		Notre-Dame	55962
2385	rue	Watt	448798
2390	rue	Watt	300006
240		2e avenue de l'Aéroport	456454
2425		Chappe	418036
2438	boulevard	Louis-XIV	164574
2459		Pie Xi Nord	452085
2465		1re Avenue	401480
2475	rue	Triquet	406238
2481	chemin	Sainte-Foy	213611
2490	avenue	Chamfleury	400668
250	rue	Étienne-Dubreuil	300648
2505	rue	Dalton	445871
2530	boulevard	Central	605104
2541	boulevard	Sainte-Anne	63891
2550	rue	Dalton	500155
2565	boulevard	Masson	20578

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No dossier RBQ
Québec			
2567	avenue	Royale	133322
2577	avenue	Royale	32508
2592	boulevard	Bastien	605249
260	boulevard	Langelier	402155
2600	rue	de la Concorde	63057
2600	boulevard	Laurier	448936
2601	chemin	de la Canardière	403542
2605	boulevard	du Parc-Technologique	604538
262		Racine	403581
2625	boulevard	Lebourgneuf	437210
2632	boulevard	Louis-XIV	183111
2639	boulevard	Du Versant Nord	170993
2650	boulevard	Laurier	18473
2675	boulevard	du Parc Technologique	606048
2681	boulevard	Louis-XIV	604696
269	boulevard	René-Lévesque Est	602201
2695	boulevard	du Versant Nord	402459
2700	rue	Einstein	407650
2705	boulevard	Laurier	458209
2705	boulevard	Laurier	602154
2725	chemin	Sainte-Foy	400340
275	rue	de la Maréchaussée	409738
2750	chemin	des Foulons	3442
2780	rue	de la Faune	456078
2788	rue	de la Faune	212340
2796	boulevard	Laurier	42846
280		Abraham-Martin	409480
2800	avenue	Champfleury	190728
281	rue	de L'Estuaire	455500
2824	rue	Einstein	604384
2825		Curé-Couture	400669
2830	boulevard	Laurier	73395
2831	boulevard	Laurier	77040
2845	boulevard	du Père-Lelièvre	197616
285		18e Rue	43463

ANNEXE 8

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Site 05759001 - 155 rue de la Pointe-aux-Lièvres

Précédent | Retour aux résultats de la requête | Prochain

Statut	Assainissement terminé ou mesures de gestion des risques prises. Aucune autre mesure nécessaire.
Statut du site	Fermé
Type de classification	Priorité d'intervention élevée

Détails du Site

Organisation déclarante	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Raison de la participation	Biens immobiliers fédéraux
Type de bien	Fédéral (Numéro du bien **05759**)

Emplacement du site

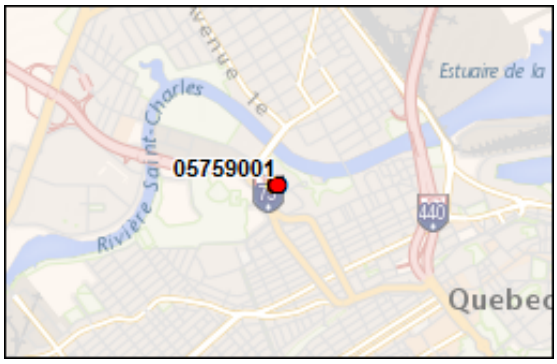

Latitude, Longitude	46,818494, -71,229148
Municipalité	Québec, QC
Circonscription électorale fédérale	Québec

Stratégie de gestion du site

- Surveillance périodique

Détails de la contamination

Estimation de la contamination

Mètres cubes	250

Le milieu contaminé suivant existe sur le site :

Type de contaminant	Type de milieu
Hydrocarbures pétroliers et HPA	Sol

Plan d'action

Sous gestion de risques.

Renseignments additionelles

Contamination reliée à la présence d'un réservoir souterrain maintenant retiré du site.

Population

Le tableau contient les estimations de la population dans les environs du site.

Rayon	Population
1 km	18 770
5 km	208 365
10 km	488 405
25 km	803 583
50 km	999 928

Sommaire des données annuelles

Rotal des dépenses

Évaluation 1 045,27 $

Renseignements financiers/annuels

2009-2010

2009-2010

Organisation déclarante Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Identificateur interne Quebec 05759001

Mesure la plus élevée prise **08** Mise en œuvre de la stratégie d'assainissement ou de gestion du risque

Date d'achèvement prévue (étape 7) pas de données

Date d'achèvement prévue (étape 8) 2001-2002

Date d'achèvement prévue 2001-2002

(étape 9)

Total des dépenses pour les travaux d'évaluation	0,00 $
Total des dépenses de restauration	0,00 $
Total des dépenses d'entretien et maintenance	0,00 $
Total des dépenses suivi	0,00 $
Dépenses d'évaluation dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses de restauration dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses d'entretien et maintenance dans le cadre du PASCF	0,00 $
Dépenses suivi dans le cadre du PASCF	0,00 $
Superficie réelle restaurée en mètres cubes	0 m^3
Superficie réelle restaurée en hectares	0 ha
Poids réel restauré en tonnes	0 t
Fermée	Oui

2008-2009

2007-2008

2006-2007

2005-2006

Version: 10.0

ANNEXE 9

DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

PHOTOGRAPHIE 1 :

Vue de la portion sud du site à l'étude (vue en direction nord).

PHOTOGRAPHIE 2 :

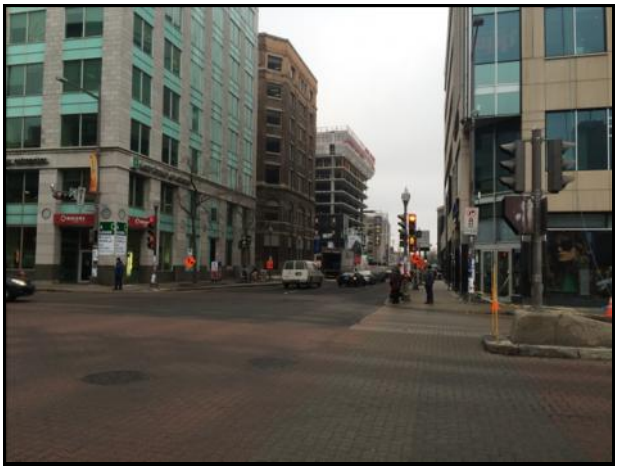

Vue de la portion centrale du site à l'étude (vue en direction nord).

PHOTOGRAPHIE 3 :

Vue de la portion centrale du site à l'étude (vue en direction sud).

PHOTOGRAPHIE 4 :

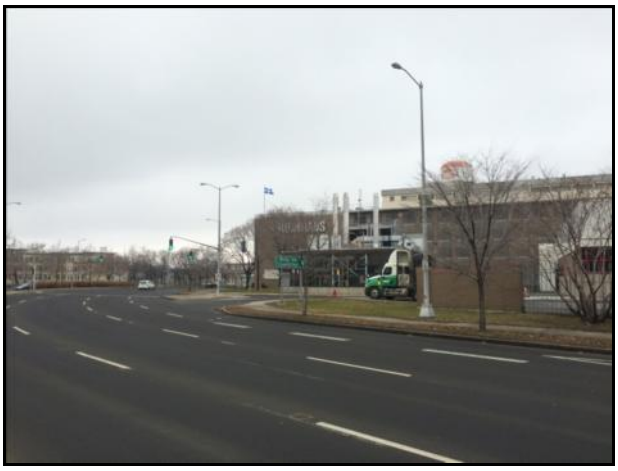

Vue de la portion nord du site à l'étude (vue en direction nord).

PHOTOGRAPHIE 5 :

Vue de la portion nord du site à l'étude (vue en direction sud).

PHOTOGRAPHIE 6 :

Vue sur l'entreprise d'entretien de systèmes de chauffage et de climatisation située à l'ouest de la rue de la Croix-Rouge, entre les rues de la Pointe-aux-Lièvres et de la Couronne (présence d'un réservoir hors-sol).

PHOTOGRAPHIE 7 :

Vue sur les tuyaux d'évent et de remplissage situés le long d'une propriété à l'intersection des rues du Roi et de la Couronne.

PHOTOGRAPHIE 8 :

Vue sur les tuyaux d'évent et de remplissage situés sur le mur de la propriété situé au 335, rue de la Couronne.

PHOTOGRAPHIE 9 :

Vue sur la station-service située à l'intersection des rues du Chalutier et de la Couronne.

PHOTOGRAPHIE 10 :

Vue sur le tuyau d'évacuation des biogaz situé dans l'espace vert à l'intersection des rues Lalemant et de la Couronne.